Plan Régional d'Adaptation au changement climatique de la région du Centre-Sud

Rapport final définitif

Juillet 2024

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES ..... ***i***
SIGLES ET ABREVIATIONS ..... ***iii***
LISTES DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET SCHEMAS ..... ***v***
RESUME EXECUTIF ..... ***vi***
1. INTRODUCTION ***1***
2. SITUATION DE LA REGION DU CENTRE-SUD ***4***
2.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE *4*
2.2. MILIEU BIOPHYSIQUE *5*
2.2.1. Profil climatique *5*
2.2.2. Géologie et géomorphologie *5*
2.2.3. Types de sols *6*
2.2.4. Hydrographie *7*
2.2.5. Ecosystèmes *8*
2.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES *8*
2.4. RISQUES ET VULNERABILITES CLIMATIQUES DE LA REGION DU CENTRE-SUD *11*
2.4.1. Analyse de la vulnérabilité actuelle *11*
2.4.2. Projections climatiques *13*
2.4.3. Vulnérabilité au changement climatique et impacts potentiels *14*
2.4.4. Problématique de développement de la région du Centre-Sud *15*
3. PRESENTATION DU PLAN REGIONAL D'ADAPTATION ***17***
3.1. JUSTIFICATION DU PLAN REGIONAL D'ADAPTATION *17*
3.2. PRINCIPES DIRECTEURS *17*
3.3. VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES *18*
3.3.1. Vision 18
3.3.2. Objectifs 18
3.4. CHAINES DES RESULTATS ET AXES STRATEGIQUES *19*
3.4.1. Axes stratégiques et effets attendus *19*
3.4.2. Cadre logique *21*
3.4.3. Cohérence du PRA avec les orientations nationales et internationales *21*
3.4.4. Intégration de l'Adaptation au changement climatique dans les politiques et plans de développement *26*
3.5. PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES *26*
3.5.1. Actions prioritaires *27*
3.5.2. Programmation physique des actions prioritaires *38*
3.5.3. Programmation financière *39*
3.5.4. Stratégie de financement du PRA *40*
4. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET MECANISME DE SUIVI-EVALUATION DU PLAN REGIONAL D'ADAPTATION ***42***
4.1. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL D'ADAPTATION *42*
4.1.1. Conditions préalables de mise en œuvre *42*
4.1.2. Instruments de mise en œuvre *42*
4.1.3. Schéma institutionnel de mise en œuvre *43*
4.1.4. Rôles et responsabilités des parties prenantes *44*
4.2. MECANISME DE SUIVI-EVALUATION *47*
4.2.1. Organes de suivi-évaluation *47*

4.2.2. Instances de suivi-évaluation *48*
5. RISQUES ET MESURES DE MITIGATION ***49***
5.1. ANALYSE DES RISQUES ET MESURES DE MITIGATION *49*
5.2. ANALYSE DES HYPOTHESES ET ACTIONS CONSEQUENTES *51*
6. CONCLUSION ***52***
REFERENCES ***53***
ANNEXES ..... ***I***
ANNEXE 1 : PRINCIPES DIRECTEURS DU PRA ..... *I*
ANNEXE 2 : CADRE LOGIQUE DU PRA ..... *III*
ANNEXE 3 : CADRE DE MESURE DE LA PERFORMANCE DU PRA ..... *XLIX*
ANNEXE 4 : PROGRAMMATION PHYSIQUE DES ACTIVITES ..... *LXII*
ANNEXE 5 : PROGRAMMATION FINANCIERE DES ACTIVITES (FCFA) 2025-2029 LXXXV
ANNEXE 6 : LISTE DES STRUCTURES RENCONTREES ..... *CVIII*
ANNEXE 7 : ETAPES D'ELABORATION DU PLAN REGIONAL D'ADAPTATION ..... *CXIII*

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANAM	:	Agence Nationale de la Météorologie
ACC	:	Adaptation au Changement Climatique
ACL	:	Approche du Cadre Logique
AEPS	:	Approvisionnement en Eau Potable Simplifié
AIC	:	Agricoles Intelligentes face Au Climat
AND	:	Autorité Nationale Désignée
AP	:	Actions Prioritaires
APFR	:	Attestation de Possession Foncière Rurale
BIT	:	Bureau International du Travail
CC	:	Changement Climatique
CCNUCC	:	Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CCR	:	Cadre de Concertation Régional
CCSC	:	Communication pour le Changement Social de Comportement
CDN	:	Contribution Déterminée au Niveau National
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
COPIL	:	Comité de Pilotage
CRD	:	Cadre Régional de Dialogue
CRECC	:	Comité Régional Changement Climatiques
DREP	:	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
ENP	:	Etude Nationale Prospective
ERV	:	Evaluation des Risques et Vulnérabilités
FPMH	:	Forages Equipés de Pompes à Motricité Humaine
FVC	:	Fonds Vert pour le Climat
GES	:	Gaz à Effet de Serre
GGGI	:	Global Green Growth Institute
GIEC	:	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
INSD	:	Institut National de la Statistique Et de la Démographie
IPS	:	Indice de Pluie Standardisé
ND-GAIN	:	Notre Dame Global Adaptation Initiative
ODD	:	Objectif du Développement Durable
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PA-SD	:	Plan d'Actions pour la Stabilisation et le Développement
PCD	:	Plans Communaux de Développement
PEA	:	Postes d'Eau Autonomes
PFNL	:	Produits Forestiers Non Ligneux
PLD	:	Plans Locaux De Développement
PNA	:	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
PNDD	:	Politique Nationale de Développement Durable
PNDES	:	Plan Nationale de Développement Economique et Sociale
PNIASP	:	Plan Stratégique National d'Investissement Agro-Sylvo-Pastoral
PNKT	:	Parc National de Pô Dit Kabore Tambi
PRA	:	Plan Régional d'Adaptation
PRD	:	Plan Régional de Développement
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de L'Habitation
SE-FVC/BF	:	Secrétariat Exécutif du Fonds Vert pour le Climat au Burkina Faso
SNADDT	:	Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire

SNG	:	Stratégie Nationale Genre
SP/CNDD	:	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable

LISTES DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET SCHEMAS

TABLEAUX

TABLEAU 1: REPARTITION DES DIFFERENTS TYPES DE SOLS DE LA REGION DU CENTRE-SUD (EN KM²) PAR PROVINCE 7
TABLEAU 2: 15
TABLEAU 3: CHAINES DES RESULTATS 21
TABLEAU 4: SYNERGIE ENTRE LE PRA ET LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) 22
TABLEAU 5: COHERENCE DES AXES DU PRA AVEC LES ORIENTATIONS NATIONALES 25
TABLEAU 6: COUT DU PRA PAR AXE ET PAR EFFET (EN F CFA) 39
TABLEAU 7 : ROLES ET RESPONSABILITES DES PARTIES PRENANTES 45
TABLEAU 8 : ANALYSE DES HYPOTHESES ET ACTIONS CONSEQUENTES 51

GRAPHIQUES

Graphique 1 : Analyse globale du niveau d'impact des aléas/ risques climatiques par province et dans la région du Centre-Sud 12
Graphique 2 : Analyse globale du niveau d'impact des aléas/ risques climatiques par catégorie d'extrants 12
Graphique 3 : Evolution des températures futures 14
Graphique 4 : Evolution future des précipitations de la région du Centre-Sud 14
Graphique 5 : Evolution de l'indice de pluie standardisé à partir des données historiques et de projection 14
Graphique 6 : Niveau d'exposition de forte chaleur suivant les scénarios 15

SCHEMAS

Schéma 1 : Principes directeurs du PRA du Centre-Sud 18
Schéma 2: Théorie du changement du PRA 20
Schéma 3: Processus d'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les plans et politiques de développement 26
Schéma 4 : Cadre institutionnel de mise en œuvre, de suivi et de coordination du PRA Centre-Sud 44
Schéma 5 : Cartographie des risques 49

CARTES

Carte 1 : Situation géographique et organisation administrative de la région du Centre-Sud 4
Carte 2 : Répartition des effectifs de la population par milieu de résidence de 2006-2019 9

RESUME EXECUTIF

Pour relever les défis de changement climatique, la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) a adopté la décision 5/CP.17 nécessitant l'élaboration des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) par toutes les parties. Le PNA permet aux nations de déterminer et de satisfaire leurs besoins à court et à long terme en matière d'adaptation aux effets du changement climatique. Il implique l'analyse des menaces climatiques présentes et futures, ainsi que l'évaluation de la vulnérabilité des secteurs de développement et des communautés. Ainsi, le PNA fournit un cadre pour définir les priorités d'adaptation, les mettre en œuvre et d'effectuer un suivi et une évaluation.

En 2015, le Burkina Faso a adopté son premier Plan National d'Adaptation (PNA) pour renforcer sa capacité à faire face au changement climatique et intégrer l'adaptation dans ses initiatives de développement national. Après cinq ans d'application, il est nécessaire de relire le PNA pour consolider les progrès réalisés et mettre à jour les informations. Pour les révisions futures du PNA, le Burkina Faso envisage une approche régionale afin de tenir compte des particularités de chaque région en termes de vulnérabilité et d'options d'adaptation aux défis climatiques. C'est dans cette perspective que le présent Plan Régional d'adaptation (PRA) de la région du Centre-Sud est conçu.

L'objectif global du PRA est de promouvoir l'adaptation aux effets du changement climatique dans la région du Centre-Sud et renforcer la résilience climatique des secteurs prioritaires de développement à travers la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique intégrant le genre. Plus spécifiquement, le PRA va permettre d'atteindre deux objectifs spécifiques que sont : (i) renforcer la capacité d'adaptation des acteurs socio-économiques et des écosystèmes ; (ii) intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques et plans de développement de la Région du Centre-Sud.

L'élaboration du PRA a suivi une démarche participative et itérative articulée autour de deux étapes clés à savoir (i) l'analyse de la vulnérabilité et, (ii) l'élaboration du Plan Régional d'adaptation.

L'approche méthodologique adoptée a consisté en une combinaison de différents outils et méthodes de collecte et d'analyse des données, notamment la revue documentaire, les entretiens avec les parties prenantes et l'Approche du Cadre Logique (ACL).

L'analyse de la vulnérabilité a permis de consolider le PRA et d'identifier les priorités d'adaptation régionales et intersectorielles. Il s'appuie sur des recherches et des analyses antérieures sur les impacts de changement climatique ainsi que sur l'expertise des parties prenantes et sur leurs connaissances des impacts et des réponses potentielles à un climat variable. Les résultats de l'étude associés à la consultation d'experts et de personnes-ressources de la région et à la revue de la littérature ont permis d'éclairer les priorités d'adaptation dans la région.

L'analyse de la vulnérabilité a permis d'identifier dix (10) secteurs clés (agricole, écosystèmes naturels, foresterie, élevage, énergie, infrastructures, santé, nutrition, protection sociale, ressources en eau et assainissement) vulnérables, mais aussi des options d'adaptation auxquelles il importe de mettre un accent afin d'assurer une meilleure résilience de la population face au changement climatique dans la région.

Les résultats de l'Evaluation des Risques et Vulnérabilité (ERV) montrent que la région est plus exposée aux sécheresses (début tardif et fin précoce des saisons des pluies, poches de sécheresse et irrégularité des pluies), aux inondations (y compris les fortes pluies) et aux fortes chaleurs. Globalement, les projections des modèles climatiques révèlent que les sécheresses connaîtront probablement une tendance à la hausse (début tardif et fin précoce des saisons des pluies et irrégularité des pluies) ou stationnaire (poches de sécheresse) dans le futur proche (2021-2050) et lointain (2051-2080). En revanche, les précipitations annuelles présentent une tendance à la hausse, mais avec des variations significatives selon les scénarios.

La mise en œuvre du PRA devrait permettre de protéger les secteurs de production et d'améliorer la résilience des populations locales les plus vulnérables. Ce premier PRA de la région du Centre-Sud couvre la période 2025-2029. Il sera opérationnalisé à travers 28 actions d'un coût estimatif de 18 516 989 386 F CFA. Les 28 actions sont reparties suivant 09 extrants et regroupées en trois axes stratégiques suivants :

- **Axe 1 :** Renforcement de la résilience des secteurs de production
- **Axe 2 :** Renforcement de la capacité d'adaptation des populations prenant en compte les inégalités de genre
- **Axe 3 :** Gouvernance

Sur le plan régional, le PRA est en adéquation avec le Plan Régional de Développement. Au niveau national, il prend en compte des orientations du Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PASD) (2023-2025), du Plan Nationale de Développement Economique et Social (PNDES) ainsi que l'Etude Nationale Prospective (ENP) Burkina 2025. Au niveau international, il s'aligne avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) 2015-2030, le cadre d'Action de Sendai sur la gestion des catastrophes naturelles (2015-2030) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

L'axe 1 vise le renforcement de la résilience des secteurs de production. L'axe 2 concerne le renforcement de la capacité d'adaptation des populations particulièrement vulnérables. Ces deux axes concernent les actions prioritaires de mise en œuvre. Enfin, l'axe 3 vise le renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre du PRA. Il permettra également la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et plans de développement de la région.

Le PRA présente des actions concrètes et opérationnelles pour préparer la région face aux défis du changement climatique durant la période 2025 à 2029. Sa mise

en œuvre doit être encadrée par une gouvernance rigoureuse et inclusive, mobilisant l'ensemble des acteurs institutionnels et opérationnels impliqués.

Le suivi et l'évaluation du plan se feront à travers un mécanisme approprié qui sera mis en place. Ce mécanisme va inclure des indicateurs clés de performance pertinents pour mesurer l'efficacité de la mise en œuvre du plan. Des revues régulières et des audits permettront d'évaluer la conformité aux objectifs et l'efficience des mesures prises.

La mobilisation des ressources se fera à travers notamment :

- Le plaidoyer auprès du gouvernement, de l'Assemblée nationale, des partenaires techniques et financiers, des ministères sectoriels concernés, des collectivités territoriales et du secteur privé avec un plan stratégique de communication ;
- L'établissement du calendrier de mobilisation des ressources qui tient compte des cadres de programmation et des procédures d'éligibilité, de la mobilisation de l'Etat et des partenaires techniques et financiers ;
- La constitution d'alliances stratégiques avec le Ministère de l'Economie et des Finances, les services de planification des différents ministères, les Parlementaires, les leaders d'opinion et les PTF pour bâtir et pour conduire un plaidoyer actif en faveur de la mobilisation des ressources nécessaires pour le financement des projets ;
- La tenue de concertations avec les PTF sur les différents enjeux et les résultats attendus des projets pour l'identification de leurs centres d'intérêt et la détermination des modalités d'intervention et des contributions nécessaires en appui à l'exécution des projets.
- L'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds sur le financement des actions du PRA.

1. INTRODUCTION

Le Burkina Faso fait partie des pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique (CC)[1] selon l'indice ND-GAIN[2]. Le pays est classé 161e sur 191 pays, avec un score de vulnérabilité de 0,537. Le Burkina Faso est exposé à une vulnérabilité importante en raison de son faible PIB par habitant, de sa forte dépendance à l'importation alimentaire, et de sa vulnérabilité élevée liée aux services écosystémiques et à l'habitat humain. Sa position géographique, au centre de la zone soudano-sahélienne de l'Afrique de l'Ouest, le rend particulièrement sensible aux effets néfastes de la variabilité et au changement climatique. Cette vulnérabilité s'étend également à la région du Centre-Sud, qui subit des impacts préoccupants.

En effet, le Burkina Faso a pris des mesures significatives contre le changement climatique en ratifiant diverses conventions depuis les années 1990[3]. Ces conventions incluent la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique en 1993[4], le Protocole de Kyoto en 1998[5] ainsi que l'Accord de Paris en 2016. C'est dans ce cadre que le Burkina Faso a réalisé en 2015 son Plan National d'Adaptation aux changement climatique qui avait pour but de renforcer sa résilience face au changement climatique et de favoriser l'intégration de l'adaptation dans les initiatives nationales de développement, ainsi que des Communications Nationales sur les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre). Il a également élaboré une CDN (Contribution Déterminée au niveau National) en 2015, révisée en 2021, et une Stratégie de mise en œuvre de la Convention sur le changement climatique en 2001.

Malgré ces efforts, le pays fait face à des défis spécifiques liés au changement climatique, tels que l'augmentation des événements climatiques extrêmes et la vulnérabilité des différentes zones agroécologiques[6]. D'après le scénario le plus pessimiste, le PIB diminuerait de manière considérable d'ici 2050 (-12%) et le taux de pauvreté croîtrait de jusqu'à 32%. Il est attendu que le changement climatique ait un impact négatif sur la productivité agricole, ce qui entrainerait une baisse de jusqu'à 18% pour l'agriculture et 13% pour le bétail selon le scénario le plus pessimiste[7].

Après cinq années de mise en œuvre et en accord avec les directives de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), la

[1] https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/ consulté le 07/01/2024

[2] L'indice ND-GAIN est un indice mondial, qui mesure la vulnérabilité actuelle d'un pays aux perturbations climatiques et évalue la volonté d'un pays à tirer parti des investissements des secteurs privé et public pour des actions d'adaptation.

[3] http://unfccc.int/resource/docs/natc/bufstrat.pdf

[4] https://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf

[5] https://unfccc.int/resource/docs/convkp/kpfrench.pdf

[6] La température annuelle moyenne au Burkina Faso a augmenté d'environ 0,2-0,3 °C/décennie de 1961 à 2015 (Gutiérrez et al., 2021). Le nord et le centre du pays sont particulièrement exposés aux inondations en raison d'épisodes de sécheresse successifs. Ces 30 dernières années, ces régions ont subi des inondations graves à plusieurs reprises (Banque mondiale, 2021). Une aide internationale a dû être apportée pour y faire face en 2021, 2020, 2016, 2010, 2009, 2007 et 2006 (Fédération internationale, 2022).
https://www.climatecentre.org/wp-content/uploads/RCCC-Country-profiles-Burkina-Faso_2022-FR-Final.pdf

[7] https://www.globalsupportprogramme.org/burkina-faso-leading-nap-formulation-adapt-and-prepare

révision du Plan National d'Adaptation (PNA) du Burkina Faso s'impose pour consolider les réalisations et actualiser les données. Le processus actuel de révision du PNA de 2015 s'inscrit également dans ce cadre, visant à renforcer les résultats obtenus en adoptant une approche nouvelle et novatrice qui prend en compte les particularités régionales.

En outre, dans le cadre de son Plan national d'adaptation (PNA) révisé, le Burkina Faso a adopté l'élaboration de Plans régionaux d'adaptation (PRA) au changement climatique. L'objectif est de mettre en place des stratégies d'adaptation ciblées pour faire face aux impacts du changement climatique. Étant donné le manque d'informations au niveau régional, chaque région du pays doit élaborer son propre plan d'adaptation. Dans cette optique, le Secrétariat permanent du Conseil national pour le développement durable (SP/CNDD) et le Secrétariat Exécutif du Fonds Vert pour le Climat au Burkina Faso (SE/FVC/BF) en partenariat avec le Global Green Growth Institute (GGGI) ont mobilisé auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC), un programme de préparation pour la planification de l'adaptation de la région du Centre-Sud. Ce programme vise à intégrer l'adaptation dans la planification locale, renforcer les cadres institutionnels, et élaborer une stratégie de financement ainsi que des notes conceptuelles pour les projets d'adaptation. Ce programme vise également à remédier les faiblesses identifiées dans la gouvernance et la coordination institutionnelle du PNA, tant au niveau national que local. C'est dans ce cadre que le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD) a entrepris des analyses de vulnérabilité dans les régions appartenant aux différentes zones climatiques. Cette analyse a permis d'identifier les priorités d'adaptation de la région du Centre-Sud en mettant en évidence les risques climatiques fréquents et les niveaux de vulnérabilité dans les domaines du développement, des moyens de subsistance et des groupes de population. Cela contribue donc à l'élaboration d'un Plan Régional d'Adaptation (PRA) de la région du Centre-Sud.

Le PRA a pour objectif principal de renforcer la résilience de la région du Centre-Sud face aux impacts du changement climatique. Il cherche spécifiquement à atténuer les effets néfastes identifiés, notamment les risques accrus pour l'agriculture et les communautés locales. Ces objectifs sont soigneusement formulés pour répondre de manière efficace aux défis identifiés, en adoptant une approche novatrice qui prend en compte les spécificités locales.

L'élaboration du présent plan régional d'adaptation a nécessité la combinaison de deux étapes. La première étape concerne l'évaluation des risques et vulnérabilités et analyse des options d'adaptation de la région sensible au genre. Dans cette étape, une approche générale d'évaluation de la vulnérabilité basée sur la méthodologie du GIEC a été suivie. En outre, l'évaluation a été réalisée de manière participative, impliquant les parties prenantes locales et intégrant une perspective de genre. Trois composantes majeures ont été considérées à savoir l'exposition, la sensibilité et la capacité d'adaptation au changement climatique. Le processus a consisté d'une part, à l'évaluation de la vulnérabilité actuelle et future et, d'autre part, à l'identification des options d'adaptation, en mettant un

accent particulier sur l'inclusion du genre. L'évaluation des options d'adaptation s'est appuyée sur une analyse multicritère hiérarchique, prenant en compte des critères tels que la faisabilité, l'acceptabilité, les coûts, les avantages, l'efficacité, la durabilité et l'équité de genre. La méthodologie a été participative, impliquant des consultations, des renforcements de capacités, la collecte et le traitement des données, l'analyse, le rapportage, la restitution et la validation des résultats. Enfin, le rapport de l'évaluation des risques et vulnérabilités qui a été amendé et validé lors de l'atelier de validation par l'ensemble des parties prenantes (CST, SP/CNDD…) a servi de base pour l'élaboration du Plan Régional d'Adaptation de la région du Centre-Sud.

La seconde étape est l'élaboration du Plan Régional d'adaptation. Cette deuxième phase qui concerne la planification du PRA a suivi la méthodologie de l'approche du cadre logique. L'Approche du Cadre Logique (ACL) a été utilisée pour définir la logique d'intervention du référentiel. L'ACL est un processus d'analyse systématique pour la planification et la gestion des projets, orienté vers les objectifs, les résultats, les activités et le suivi évaluation. Elle a été essentielle aux différentes étapes d'élaboration du PRA. En pratique, la mise en œuvre de l'ACL s'est faite en deux phases principales dont l'analyse et la planification. Elle a concerné l'analyse des parties prenantes, des problèmes, des objectifs, et de la stratégie d'une part, et d'autre part, par la mise au point de la matrice du cadre logique et du calendrier des actions prioritaires et des ressources.

La rédaction du plan a abouti à un rapport provisoire du PRA, soumis à des ateliers de validation. Ces sessions, rassemblant des représentants des parties prenantes régionaux, des experts et des intervenants nationaux, ont été cruciales pour peaufiner et finaliser le PRA. Cette approche participative et itérative a permis de consolider l'aspect inclusif du processus de planification régionale d'adaptation, garantissant la pertinence et l'efficacité du PRA face aux enjeux climatiques identifiés. Le schéma en annexe 7 donne la méthodologie d'élaboration du PRA de la région du Centre-Sud.

La suite du PRA est structurée en cinq parties. La première partie rappelle les principaux résultats de l'analyse de la vulnérabilité. La deuxième présente le cadre stratégique, les actions et les activités du PRA. La troisième décrit le cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PRA. La quatrième présente la programmation et le financement du PRA. La cinquième partie enfin décrit les risques et mesures de mitigation.

2. SITUATION DE LA REGION DU CENTRE-SUD

2.1. *Situation géographique*

La région fait face à des défis importants en matière de changement climatique en raison de sa situation géographique[8]

La région du Centre-Sud est située entre les latitudes 12° 10' et 11° 09' Nord et les longitudes 2° et 0° 34' Ouest et couvre une superficie d'environ 11 327 km², soit 4,1% du territoire national[9]. Ses frontières sont définies au Nord par la région du Centre, à l'Est par les régions du Centre-Est et du Plateau central, à l'Ouest par la région du Centre-Ouest, et au Sud par la République du Ghana[10]. La région du Centre-Sud est composée de trois provinces, 19 communes dont 03 urbaines et de 538 villages[11]. La position géographique de la région, dans la zone climatique soudano-sahélienne, la rend particulièrement vulnérable au changement climatique, au regard des variations de la pluviométrie et des fluctuations des températures[12]. Le carte ci-dessous présente la situation géographique et l'organisation administrative de la région.

Carte 1 : Situation géographique et organisation administrative de la région du Centre-Sud

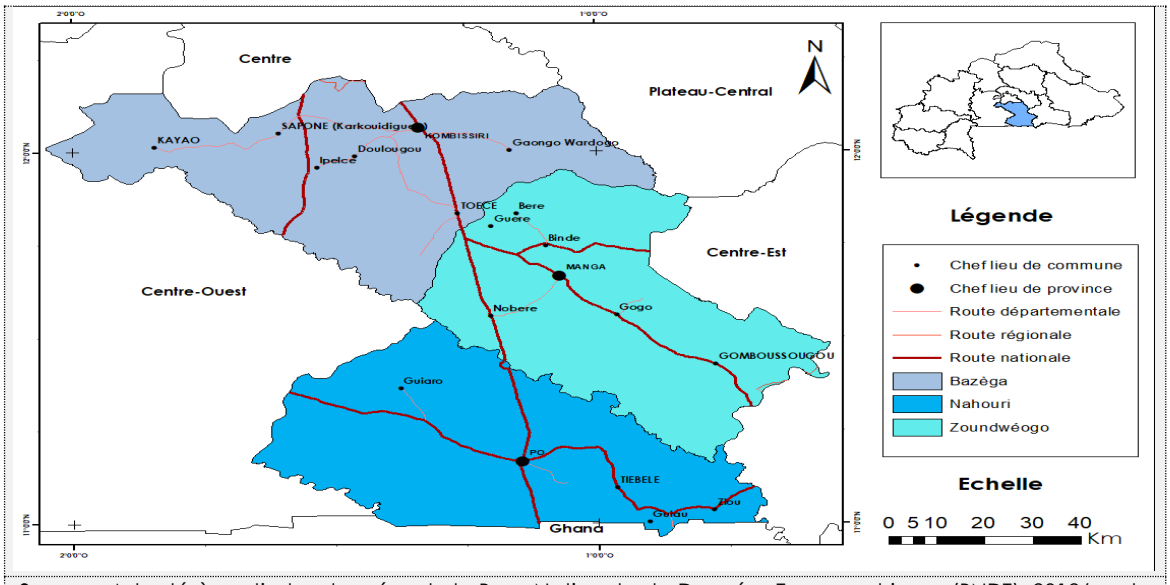

Source : Adapté à partir des données de la Base Nationale de Données Topographiques (BNDT), 2012/ carte généré par ArcGIS e

---

8 **Élisabeth Benoît** : Le désert et la désertification : impacts, adaptation et politiques : https://journals.openedition.org/vertigo/1467#:~:text=De%20nombreux%20changements,et%20soudano%20sah%C3%A9liennes.

9 Profil socioéconomique des régions du Burkina Faso

10 Etude de référence de la région du Centre-Sud dans le cadre de la mise en œuvre du PADEL : http://www.onet.gov.bf/storage/docs/rapports/hLEX2dbV46OA3XG2gN4f5ckix2JE6txn7ExVUslQ.pdf

11 Résultats cinquième recensement général de la population et de l'habitation monographie de la région du Centre-Sud, Décembre 2022

12 **Élisabeth Benoît** : Le désert et la désertification : impacts, adaptation et politiques : https://journals.openedition.org/vertigo/1467#:~:text=De%20nombreux%20changements,et%20soudano%20sah%C3%A9liennes.

2.2. *Milieu biophysique*

2.2.1. Profil climatique

Un climat de la région caractérisé par une pluviométrie relativement abondante mais mal repartie et une hausse des températures

Le climat de la région du Centre-Sud est du type soudano-sahélien. Deux grandes saisons caractérisent la région : une saison pluvieuse allant de mai à octobre et une saison sèche de novembre à avril. La saison pluvieuse est dominée par la mousson, tandis que la saison sèche est dominée par des vents froids et secs (harmattan) de décembre à février et des vents chauds et secs de mars à avril.

La pluviométrie dans le Centre-Sud est caractérisée par des pluies abondantes, mais mal réparties dans le temps et dans l'espace. Les mois de juillet et août enregistrent généralement la moitié des précipitations de la période hivernale. La tendance de la hauteur des pluies tombées oscille entre un minimum de 654,74 mm en 1990 et un maximum de 1110 mm en 1994 et 1011,48 en 2016 (ANAM, 2022). La province du Nahouri est la plus arrosée de la région avec une pluviométrie moyenne annuelle d'environ 1 300 mm d'eau selon l'agence météorologique. La région est l'une des mieux arrosées du pays. La combinaison de cette bonne pluviométrie et des sols est favorable à l'intensification et à la diversification des activités agro-pastorales.

Les températures annuelles maximales moyennes de 1990 à 2022 présentent une tendance haussière. Les températures sont en moyenne 38% avec une tendance à la hausse (SP/CNDD 2021). Les années 2005 et 2021 ont été marquées par des températures extrêmes allant jusqu'à 35°C (ANAM, 2022).

2.2.2. Géologie et géomorphologie

Une géologie variée, allant des plateaux aux plaines, avec des formations géologiques distinctives dans la région.

Les caractéristiques géologiques et géomorphologiques de la région du Centre-Sud sont composées de deux entités. La première porte sur les types de modèles et la seconde sur les morphogenèses. Au niveau des types de modèles, on peut dégager deux grands ensembles topographiques avec une pente générale orientée du Nord–Ouest au Sud-Est. Ces deux ensembles sont : les plateaux et les plaines. Les plateaux avec une altitude moyenne de 300 mètres couvrent une superficie de 5 200,6 km^2, soit 45 % de l'ensemble du territoire de la région. On note également au niveau des plateaux, la présence de buttes latéritiques et des alignements de collines birrimiennes. Quant aux plaines, elles ont une altitude moyenne de 200 mètres et couvrent une superficie de 6 303,65 km^2, soit 55 % de l'espace régional. La morphogenèse en milieu birrimien se traduit par la présence de cuirasses bauxitiques et des cuirasses de haut glacis d'une part et d'autre part, des cuirasses de niveau inférieur résultantes de phénomènes d'érosion mécanique et chimique (DRED-CS, 2007).

2.2.3. Types de sols

Une région avec une diversité de sols agricoles constituée majoritairement de sols ferrugineux tropicaux lessivés et un niveau de dégradation modérée des terres.

La région du Centre-Sud présente une diversité de sols, offrant un potentiel significatif pour l'agriculture. Les sols ferrugineux tropicaux lessivés sont les plus prédominants (environ 65 % de la superficie régionale). Prédominants dans toutes les provinces de la région, ces sols sont propices au développement des cultures telles que le maïs, le mil, le sorgho, le niébé, l'igname... Les lithosols sur cuirasse, les sols peu évolués d'érosion gravillonnaire et les sols bruns eutrophes sur roche basique occupent 23% de la superficie de la région.

Cependant, les niveaux de fertilité et de capacité de rétention en eau des sols sont dans l'ensemble faibles. La fertilité des sols est marquée par un faible niveau de teneur en éléments minéraux (notamment le phosphore et l'azote) et organiques. Par ailleurs, près de la moitié des terres de la région du Centre-Sud est moyennement dégradée, principalement en raison de facteurs naturels tels que la topographie et les caractéristiques physico-chimiques, ainsi que de facteurs anthropiques tels que la pression démographique et le système de production. Le tableau 1 ci-dessous illustre les différents types de sols existant dans la région du Centre-Sud et la superficie qu'ils occupent dans chaque province.

Tableau 1: Répartition des différents types de sols de la région du Centre-Sud (en Km²) par province

Types de sols	Bazèga	Nahouri	Zoundwéogo	Région du Centre-Sud	%
Lithosols sur granite	0	0	182	182	1,6
Vertisols à drainage externe nul	0	191	0	191	1,7
Sols hydromorphes	0	84	193	277	2,4
Sols sodiques hydromorphes	17	0	284	301	2,7
Vertisols à drainage externe possible	0	38	444	482	4,3
Sols bruns eutrophes sur roche basique	334	289	47	670	5,9
Sols peu évolués d'érosion gravillonnaires	319	25	471	815	7,2
Lithosols sur cuirasse	81	951	42	1 074	9,5
Sols ferrugineux tropicaux lessivés	3 195	2 264	1 875	7 334	64,8
Total	3 946	3 842	3 538	11 326	100

Source : Monographie de la région du Centre-Sud, INSD, décembre 2022

2.2.4. Hydrographie

Le Centre-Sud, une région qui regorge d'énormes potentialités hydriques

La région du Centre-Sud est drainée par un réseau hydrographique assez dense et essentiellement constitué par les bassins du Nakambé, du Nazinon et de la Sissili comportant de nombreux affluents périodiques sur environ 1 149 Km[13] de longueur. Certains de ces ruisseaux dans leur parcours se transforment en zone d'épandage sous forme de bas-fonds, ou parfois encaissés sous forme de talweg plus ou moins esquissés. Le fleuve Nazinon a un débit moyen de 26m³/s (de 1975 à 2002) et le Nakambé 48,3 m3/s (de 1975 à 2002). Les données de l'inventaire des points d'eau de 2019[14] indiquent que la région du Centre-Sud est l'une des régions du Burkina Faso qui compte le plus grand nombre de retenues d'eau (barrages, des boulis, des lacs et les mares),[15]soit 10% contre 19% pour la région du Centre-Ouest. Le parc hydraulique de la région du Centre-Sud est composé de 108 barrages, de 2 mares et de 10 boulis qui contribuent au développement d'activités génératrices de

[13] Monographie de la région du Centre-Sud ; 2009/ https://www.insd.bf/sites/default/files/2021-12/monographie_centre_sud.pdf

[14] Etude de référence de la région du Centre-Sud dans le cadre de la mise en œuvre du PADEL ; 2019 : http://www.onet.gov.bf/storage/docs/rapports/hLEX2dbV46OA3XG2gN4f5ckix2JE6txn7ExVUslQ.pdf

[15] https://www.leconomistedufaso.com/2022/03/28/retention-deau-seulement-11-des-barrages-en-bon-etat/?fbclid=IwAR3ztfq_Mt1SRlEOoyKELCx2wfHYvqvzY-Qm3or-CgCCMDbvEKRgGZV0WG0_aem_ASu8UJbAaqFhRQxLqfTpMK7-y31KXpntuB8jB6sFACB40aeZ_8-t1Zfjfhqb1Jr1kESDTinGuQq3clNB7rSdN7jO

revenus, à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire[16].

La majeure partie des retenues d'eau de la région du Centre-Sud se situe dans la province du Bazèga (45,69%[17]). Cette province abrite l'un des premiers barrages du Burkina Faso nommé barrage du Bazèga ou « barrage Maton[18] » et réalisé en 1962. Environ 62,26% des barrages de la province sont non permanents. Ces différentes retenues offrent des possibilités d'aménagement pour les productions de contre saison dans le domaine de l'agriculture.

Les ressources en eau souterraine sont la principale ressource en eau potable exploitée par les populations de la région du Centre-Sud

L'état des lieux permet de distinguer principalement une zone de socle (environ 100% de la région), très peu pourvue en forages à gros débit du fait de la faible productivité des nappes. A l'image de la situation générale du pays, la région a un relief relativement plat et ne favorise pas la réalisation de grands ouvrages de retenue d'eau de surface. Les gros débits considérés dans la région sont les forages qui débitent plus de 5 m3/h. Il est important de rappeler que dans la région, le plus gros débit trouvé à ce jour est de 21m^3/h.

Globalement, on rencontre les forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPMH), les Puits Modernes, les mini réseaux d'AEP, les Postes d'Eau Autonomes (PEA) et les réseaux AEP de l'ONEA présent dans les grands centres urbains. La région est dans sa globalité située dans la zone du socle. A cet effet, trouver un forage à gros débit est donc aléatoire dans la région. Les débits moyens obtenus dans les forages en zone de socle sont de 3 m^3/h en moyenne.

2.2.5. Ecosystèmes

2.3. Caractéristiques socio-économiques

Une population à majorité rurale, féminine et jeune

Sur le plan démographique, la région du Centre-Sud compte 788 731 habitants avec un taux d'accroissement annuel moyen de 1,6 % entre 2006 et 2019, selon les résultats du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (5e RGPH), réalisé en 2019. Comme dans presque toutes les autres régions, le rapport de masculinité dans la région du Centre-Sud met en évidence la supériorité numérique des femmes (91 hommes pour 100 femmes). Avec une densité moyenne de 69 habitants au kilomètre carré, le Centre-Sud est la région la moins peuplée du Burkina Faso. La répartition de la population projetée par tranche d'âge en 2018 (INSD 2009) est caractérisée par sa jeunesse à l'image de l'ensemble du pays. En effet, 58,31 % de cette population à moins de 20 ans.

L'analyse de l'évolution de la population de la région du Centre-Sud montre une dynamique croissante de celle-ci. En effet, la population urbaine et rurale a connu

16 Direction Régionale de l'eau et de l'Assainissement, Centre-Sud, Programme Régional d'Approvisionnement en Eau Potable (PR-AEP), octobre 2022

17 Etude de référence de la région du Centre-Sud dans le cadre de la mise en œuvre du PADEL ; 2019 : http://www.onet.gov.bf/storage/docs/rapports/hLEX2dbV46OA3XG2gN4f5ckix2JE6txn7ExVUslQ.pdf

18 Dans le jargon de l'hydraulique, le type de barrage du Bazèga est appelé « barrage Maton », parce que c'est l'un des premiers barrages du Burkina Faso.

une hausse, passant respectivement de 67,640 habitants en 2006 à 85,311 habitants en 2019 et de 573,803 habitants en 2006 à 703,420 habitants (RGPH, 2019).

La dynamique de croissance de la population dans les centres urbains de la région est due à la recherche de meilleures opportunités d'emplois[19], poussant ainsi les habitants à migrer vers les zones urbaines (21,3% de migrants en milieu urbain et 15,1% en milieu rural)[20]. Elle exerce d'une part une forte pression sur l'environnement et les sols, avec des conséquences directes sur la production agricole et d'autre part elle entraine une demande accrue de ressources naturelles, conduisant à la déforestation, à la perte de la biodiversité et à la dégradation des sols.

Carte 2 : Répartition des effectifs de la population par milieu de résidence de 2006-2019

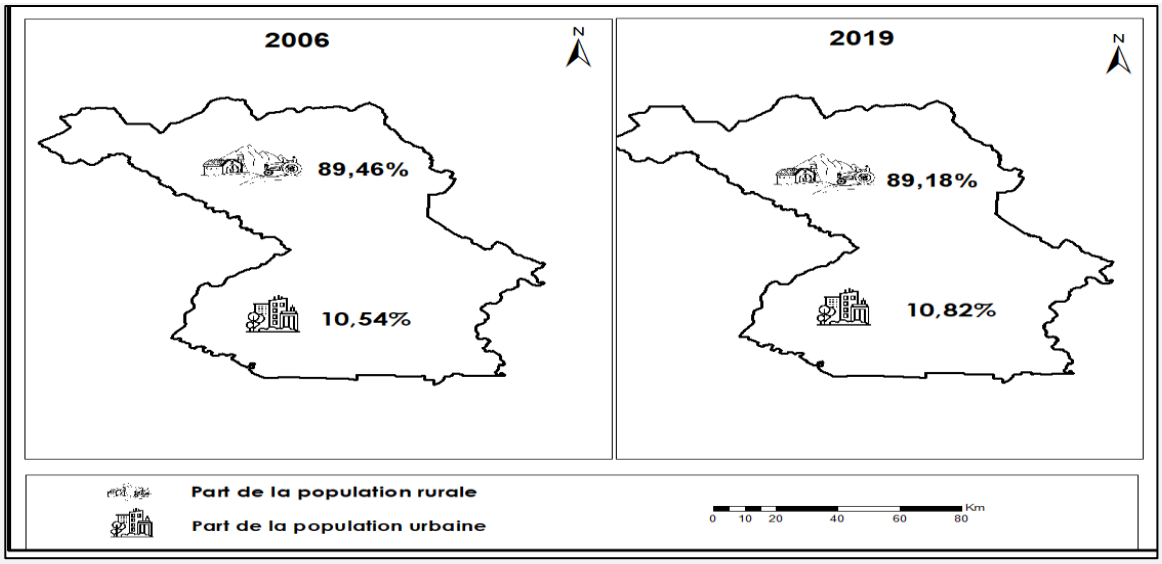

Source : A partir des données de la monographie, Centre-Sud 2022

L'économique de la région du Centre-Sud est essentiellement agricole

L'agriculture se positionne comme la principale activité des ménages, suivie de l'élevage et la pêche. La proportion de la population active exerçant dans le secteur agricole est de 63% (RGPH, 2019). Les principales sources de revenus de la région du Centre-Sud proviennent de la vente des produits agricoles (23,47%) et de la vente des produits de l'élevage (21,27%)[21].

L'arachide est la culture principale de la région avec près de 25000 T/an, soit un peu plus de 10% de la moyenne nationale. Quant aux céréales, elles occupent une place importante dans la région. De 2003 à 2012, l'évolution de la superficie (en ha) emblavée de cultures céréalières (y compris les plaines et bas-fonds) au

[19] Sur la période 2001-2010 il y a eu une remontée des isohyètes d'environ 50 km dans les régions du Sud, Centre-Sud et Nord-Ouest du pays : https://www.droughtmanagement.info/wp-content/uploads/2016/10/WS6-Burkina-Presentation.pdf

[20] RGPH 2019-Monographie du Centre-Sud : Tableau 8-4 : Statut migratoire selon le milieu de résidence, P79/ http://cns.bf/IMG/pdf/monographie_du_centre-sud_5e_rgph.pdf

[21] Ministère de l'économie, des finances et du développement/Etude de référence de la région du Centre-Sud dans le cadre de la mise en œuvre du PADEL : http://www.onet.gov.bf/storage/docs/rapports/hLEX2dbV46OA3XG2gN4f5ckix2JE6txn7ExVUslQ.pdf

Centre-Sud est passée de 138 522 ha à 184 602 ha, soit une augmentation de 46 080 ha. La production céréalière est passée de 126 798 à 192 741 tonnes durant la même période. Sur la même période, la superficie emblavée (en ha) de sésame est passée de 12 ha à 3 053 ha, soit une augmentation de 3 041 ha (SP/CNDD, 2021).

L'élevage bénéficie de 25 000 hectares d'aires sauvages de pâturage. Il est complété par la pêche avec plus de sept (07) débarcadères (au profit des groupements de pêches) autour du lac de Bagré et un marché de poisson à Gomboussougou dans la province du Zoundwéogo.

Cependant, bien que ces secteurs d'activité comptent beaucoup pour l'économie de la région, leur forte dépendance à l'eau des pluies l'expose aux effets du phénomène du changement climatique, remettant en cause le processus de développement socio-économique de la région du Centre-Sud (MERH, 2015). Dans ces conditions, il s'avère nécessaire de développer et de mettre en œuvre des stratégies d'adaptations appropriées afin de renforcer leur résilience face aux effets néfastes du changement climatique.

Sur le plan des infrastructures, la région du Centre-Sud dispose d'un réseau routier à forte prédominance de pistes rurales et de voies non bitumées. Le parc hydraulique de la région est composé de 108 barrages, de 2 mares et de 10 boulis qui contribuent au développement d'activités génératrices de revenus, à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.[22]

Dans le domaine des infrastructures de soutien à la production, l'étude a permis de dénombrer 135 infrastructures marchandes, dont 121 marchés, 12 marchés à bétail, 46 aires d'abattage, 4 boucheries et 461 boutiques de rue. Toutefois, la répartition spatiale desdites infrastructures montre une disparité selon les provinces.

Dans le domaine des infrastructures agrosylvopastorales, la région du Centre-Sud compte 266 infrastructures pastorales, dont 121 parcs de vaccination, 40 parcs de gardiennage d'animaux et 07 parcs à bétail, 52 banques de céréales, 05 laiteries, 12 unités de transformations, 04 fermes semencières. La répartition spatiale desdites infrastructures montre une disparité selon les provinces.

Une pauvreté moyenne avec une forte disparité géographique

La région du Centre-Sud figure parmi le groupe des régions du Burkina Faso les moins affectées par la pauvreté. Entre 2009 et 2018, l'incidence de la pauvreté de la région est passée de 42,7% à 26,1%, soit une baisse moyenne de 1,6 points de pourcentage par an (annuaire statistique 2022 de la région). La contribution de la pauvreté de la région en 2018 à la pauvreté nationale est de 2,7% (EHCVM 2018). Par ailleurs, l'inégalité de pauvreté dans la région mesurée par l'indice de GINI[23] était relativement faible (0,27).

22 Direction Régionale de l'eau et de l'Assainissement, Centre-Sud, Programme Régional d'Approvisionnement en Eau Potable (PR-AEP), octobre 2022

23 Le coefficient de Gini, ou indice de Gini, est une mesure statistique permettant de rendre compte de la répartition d'une variable au sein d'une population.

Selon l'INSD[24] (2023), 30,4 % de la population de la région du Centre-Sud vivent en dessous du seuil de pauvreté. Bien que cette pauvreté reste en dessous de la moyenne nationale qui est de 39,3 % (INSD 2019)[25], elle est marquée par une forte disparité géographique. En effet, la pauvreté est plus élevée en milieu rural (31,7%) qu'en milieu urbain (19,5%) et la province du Bazèga est la plus touchée avec plus de la moitié (52,7%) de sa population qui vit en dessous du seuil de pauvreté. Doulougou et Kayao sont les communes qui abritent les plus fortes proportions de pauvres dans la région.

Le fait que la majorité de la population dépend des ressources naturelles et d'une agriculture pluviale, le changement climatique viennent exacerber la pauvreté rurale et augmenter les émissions anthropiques de Gaz à Effet de Serre (GES). D'où la nécessité d'analyser le niveau de vulnérabilité des populations, de développer et de mettre en œuvre des stratégies d'adaptations appropriées afin de renforcer leur résilience face aux effets néfastes de changement climatique.

Le chômage touche principalement les femmes et les jeunes.

Le taux de chômage au sens du BIT[26] (population au chômage) demeure relativement faible dans le Centre-Sud avec 6,0%, tandis que le taux de chômage combiné (population au chômage + main d'œuvre potentielle) est plus élevé avec 32,3%. Les femmes sont les plus touchées (taux BIT : 6,6% et taux combiné : 36,5%) que les hommes (taux BIT : 5,5% et taux combiné : 27,8%) quelle que soit la définition du chômage[27].

Par ailleurs, le chômage touche principalement les générations les plus jeunes (15-19 ans : 12% ; 20-24 ans : 10,5% ; 25-29 ans : 7,5% ; 30-34 ans : 5,7%). On constate une baisse du taux de chômage en fonction de l'augmentation de l'âge. Les taux les moins élevés sont ainsi observés dans le groupe d'âge 65 ans ou plus qui comprend les retraités (2,1 % dans l'ensemble, 2,0 % chez les hommes et 2,2 % chez les femmes) [28].

2.4. Risques et vulnérabilités climatiques de la région du centre-sud

2.4.1. Analyse de la vulnérabilité actuelle

Une région moyennement vulnérable face aux aléas/risques climatiques

L'analyse de la vulnérabilité actuelle de la région du Centre-Sud face au changement climatique met en lumière les défis multiples et variés auxquels la région doit faire face. Le graphique 1 indique que la région présente globalement une vulnérabilité actuelle modérée aux aléas climatiques, avec une exposition variable aux risques tels que la baisse de la pluviométrie, les fortes pluies, les inondations, l'irrégularité des pluies, les sécheresses et les vents violents. À l'échelle

[24] https://www.insd.bf/sites/default/files/2024-02/PROFIL%20DE%20PAUVRETE%20CENTRE%20SUD%20VF.pdf
[25] https://www.insd.bf/sites/default/files/journal-2023-07/JBS%20009%20T2%20INSD.pdf
[26] Bureau International du Travail
[27] Monographie du Centre-Sud_5e_RGPH, 2019/ http://cns.bf/IMG/pdf/monographie_du_centre-sud_5e_rgph.pdf
[28] Monographie du Centre-Sud_5e_RGPH, 2019/ http://cns.bf/IMG/pdf/monographie_du_centre-sud_5e_rgph.pdf

provinciale, Bazèga apparaît comme la province la plus vulnérable, en particulier en ce qui concerne la baisse et l'irrégularité de la pluviométrie, tandis que Nahouri présente une vulnérabilité moindre. L'augmentation du nombre de femmes travaillant dans le secteur agricole [29], joue un rôle crucial dans le développement de l'activité pastorale à travers la transformation et la commercialisation des produits dérivés de l'élevage. Le graphique 2 met en lumière les vulnérabilités différenciées des secteurs (agricole, d'élevage, et environnemental). Cette analyse de la vulnérabilité actuelle de la région souligne l'urgence de prendre des mesures d'adaptations différenciées et de politiques ciblées. Les femmes, représentant près de 68,2%[30] des acteurs de l'agriculture, se révèlent particulièrement vulnérables. Cela nécessite des actions adaptatives spécifiques pour renforcer la résilience des femmes face aux impacts climatiques.

Graphique 1 : Analyse globale du niveau d'impact des aléas/ risques climatiques par province et dans la région du Centre-Sud

Risques/aléas climatiques	Bazèga	Nahouri	Zoundwéogo	Centre-Sud
Baisse des pluies				
Fortes pluies				
Inondations				
Irrégularité des pluies				
Poches de sécheresse				
Vagues de forte chaleur				
Vents violents				

Graphique 2 : Analyse globale du niveau d'impact des aléas/ risques climatiques par catégorie d'extrants

Agriculture

Risques/aléas climatiques	Cultures de rente	Cultures maraîchères	Cultures vivrières
Baisse des pluies			
Fortes pluies			
Inondations			
Irrégularité des pluies			
Poches de sécheresse			
Vagues de forte chaleur			
Vents violents			

Environnement

Risques/aléas climatiques	PFNL
Baisse des pluies	
Fortes pluies	
Inondations	
Irrégularité des pluies	
Poches de sécheresse	
Vagues de forte chaleur	
Vents violents	

Elevage

Risques/aléas climatiques	Bovins	Caprins	Ovins	Pisciculture	Porcins	Volaille
Baisse des pluies						
Fortes pluies						
Inondations						
Irrégularité des pluies						
Poches de sécheresse						
Vagues de forte chaleur						
Vents violents						

Source : A partir des entretiens et focus groups

[29] 5ème Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso (RGPH), synthèse des résultats définitifs, INSD 2022) / https://www.insd.bf/sites/default/files/2023-08/INSD_Rapport_SYNTHESE%20DES%20RESULTATS%20DEFINITIFS_1.pdf

[30] 5ème Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso (RGPH), synthèse des résultats définitifs, INSD 2022) / https://www.insd.bf/sites/default/files/2023-08/INSD_Rapport_SYNTHESE%20DES%20RESULTATS%20DEFINITIFS_1.pdf

Elevé	Moyen	Faible	Pas d'impact

2.4.2. Projections climatiques

Des prévisions climatiques préoccupantes nécessitant le renforcement des capacités de résilience de la région.

L'analyse de la vulnérabilité future de la région du Centre-Sud face au changement climatique révèle des tendances préoccupantes. Les projections climatiques basées sur les scénarios SSP[31] du GIEC indiquent une hausse générale des températures. Selon ces scénarios, la température maximale annuelle pourrait atteindre en moyenne 34,90°C à 36,16°C d'ici 2100, avec des taux de croissance annuels variant de 0,07% à 0,15%, en fonction des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre. Parallèlement, les précipitations annuelles présentent une tendance à la hausse, mais avec des variations significatives selon les scénarii. Le scénario SSP5-8.5, plus pessimiste, projette une hausse plus marquée. Cependant, l'analyse de l'indice de pluie standardisé (IPS) révèle une baisse continue depuis 2018, signalant une augmentation prévue des périodes de sécheresse extrême après 2023. Cette diminution linéaire de l'IPS soulève des préoccupations majeures pour des secteurs vitaux tels que l'agriculture, la gestion des ressources en eau et la biodiversité, accentuant ainsi la vulnérabilité future de la région face au changement climatique.

[31] Shared Socio-economic Pathways

Graphique 3 : Evolution des températures futures

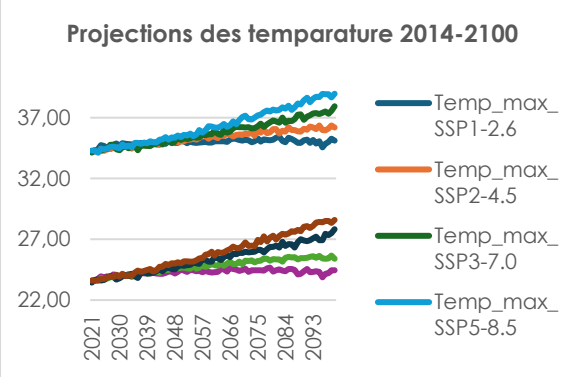

Graphique 4 : Evolution future des précipitations de la région du Centre-Sud

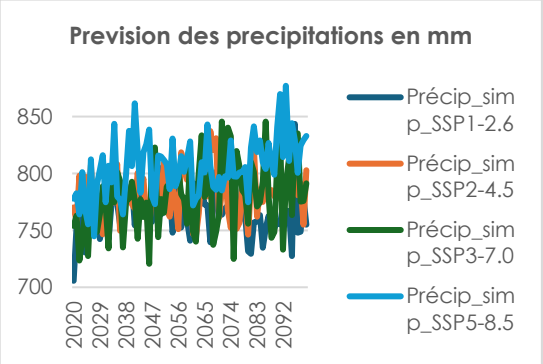

Graphique 5 : Évolution de l'indice de pluie standardisé à partir des données historiques et de projection

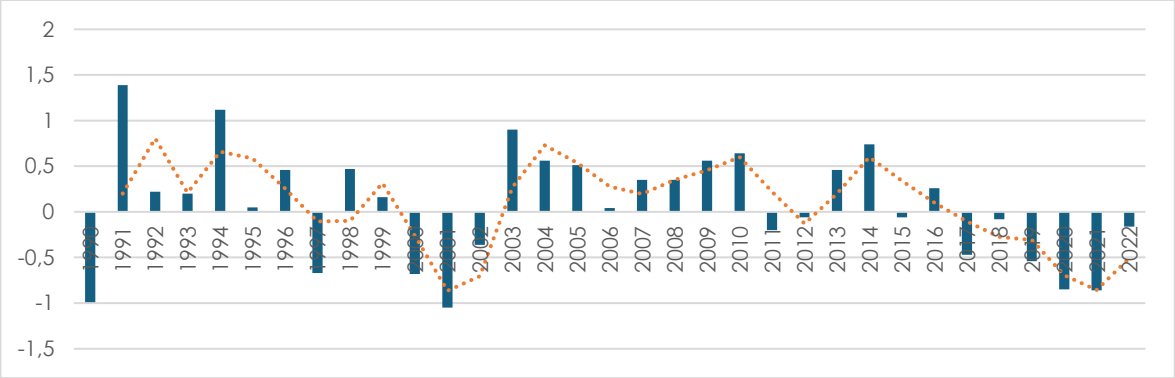

Source : construit à partir des données de l'ANAM, 1990-2022 et de la banque mondiale

2.4.3. Vulnérabilité au changement climatique et impacts potentiels

Une région fortement exposée par des poches de sécheresse et de forte chaleur dans un futur lointain

Dans un futur proche période 2021-2050, la chaleur moyenne dans cette région du Centre-Sud sera comprise entre 30-35°C, ce qui montre que la région est moyennement exposée à cette intempérie climatique. Les implications possibles de ces niveaux d'exposition incluent des variations dans les modèles climatiques, les phénomènes météorologiques extrêmes et les impacts sur les écosystèmes. Ces effets pourraient impacter le développement durable donc l'agriculture, et ainsi porter atteinte à la sécurité alimentaire dans cette région. Des trajectoires d'émissions plus élevées pourraient intensifier les risques liés au changement climatique, nécessitant des efforts accrus d'atténuation et d'adaptation pour limiter les conséquences négatives sur les sociétés humaines et les écosystèmes. Des politiques mondiales et des actions concertées seraient essentielles pour aborder ces défis et travailler vers des scénarios d'émissions plus faibles dans un futur proche

Par ailleurs, les niveaux d'exposition indiqués pour les scénarios SSP1-2.6, SSP2-4.5, SSP3-7.0, et SSP5-8.5 dans la période 2051-2100 sont tous classés comme "Forte". Cela suggère une prévision commune de niveaux significatifs d'émissions de gaz à effet de serre et, par conséquent, une exposition substantielle aux impacts du changement climatique. Une évaluation commune de forte exposition souligne des défis importants tels que des augmentations continues de températures mondiales, des changements dans les régimes de précipitations, des événements

météorologiques extrêmes accrus, et des impacts significatifs sur les systèmes écologiques et les ressources naturelles. Dans un contexte de forte exposition, des mesures d'atténuation vigoureuses, des efforts d'adaptation robustes et une coopération internationale seront essentiels pour minimiser les risques et atténuer les conséquences du changement climatique sur les sociétés humaines et les écosystèmes.

Ces scénarios SSP1-2.6, SSP2-4.5, SSP3-7.0 et SSP5-8.5 indiquent également une tendance commune vers des conditions de sécheresse intense dans le futur. Ces classifications suggèrent que, quelle que soit la trajectoire socio-économique, il est anticipé une forte propension à des poches de sécheresse généralisées au cours de la période 2021-2100. Une prévalence de conditions de sécheresse pourrait avoir des implications sérieuses, notamment sur les ressources en eau, l'agriculture, les écosystèmes et les communautés dépendantes de ces ressources. Des stratégies d'adaptation et des mesures d'atténuation visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre seront nécessaires pour minimiser les impacts négatifs de ces poches de sécheresse, tout en travaillant à renforcer la résilience des communautés face à de telles conditions climatiques extrêmes.

Graphique 6 : Niveau d'exposition de forte chaleur suivant les scénarios

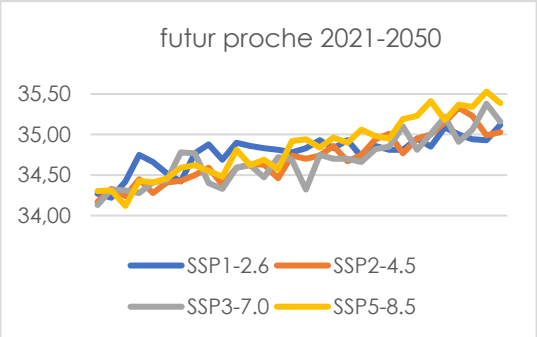

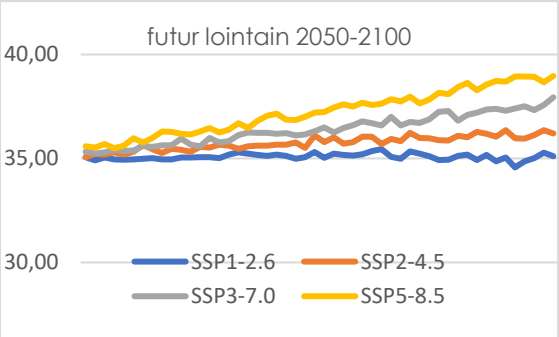

Tableau 2: Niveau d'exposition aux risques climatiques suivant les scénarios

Risques climatiques	Niveau d'exposition dans un futur proche 2021-2050				Niveau d'exposition dans un futur lointain 2051-2100			
	SSP1-2.6	SSP2-4.5	SSP3-7.0	SSP5-8.5	SSP1-2.6	SSP2-4.5	SSP3-7.0	SSP5-8.5
Forte chaleur								
Poche de sécheresse								

Forte **Moyenne** **Faible**

Source : A partir des données climatiques de la banque mondiale

2.4.4. Problématique de développement de la région du Centre-Sud

La problématique de développement du Centre-Sud est décrite dans son Plan Régional de Développement[32] (Conseil Régional, 2010). Le diagnostic a révélé que l'accroissement de la production agrosylvopastorale et halieutique conduit à la dégradation des ressources naturelles et met en péril la durabilité du développement. Pourtant, la quasi-totalité de la population locale tire l'essentiel de ses ressources de l'agriculture et de l'élevage. Pour être soutenable, ces

[32] Plan Régional de Développement 2010-2014 de la région du Centre-Sud

secteurs de production doivent être davantage dynamisés pour assurer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté et la vulnérabilité aux risques climatiques.

Des politiques et plans de développement sont conçus au niveau régional à travers les PRD et les Plans Communaux de Développement (PCD) afin de faire face aux problèmes de développement de la région. Cependant, malgré l'existence d'actions, la prise en compte de l'adaptation au changement climatique n'apparaît pas clairement dans ces plans de développement. En général, l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation doit être significativement améliorée afin de dynamiser la lutte contre les risques climatiques dans la région.

Dans ce contexte, plusieurs défis sont à relever, parmi lesquels on peut citer :

- **Développement économique** : La région du Centre-Sud rencontre des difficultés en termes de diversification de son économie. Elle dépend largement de l'agriculture, ce qui la rend vulnérable aux aléas climatiques et aux fluctuations des prix des matières premières.
- **Accès aux services de base** : Les populations de la région du Centre-Sud ont souvent un accès limité aux services de santé, d'éducation et d'eau potable
- **Sécurité alimentaire** : Malgré sa vocation agricole, la région du Centre-Sud est confrontée à des défis en matière de sécurité alimentaire. Les sécheresses récurrentes et les problèmes liés à la gestion des ressources naturelles affectent la production agricole.
- **Gestion des ressources naturelles** : La région du Centre-Sud est confrontée à des défis liés à la déforestation, à la dégradation des terres et à la raréfaction de l'eau.
- **Développement des infrastructures** : Pour stimuler le développement économique et améliorer les conditions de vie des habitants, il est nécessaire de développer les infrastructures de transport, d'énergie et de communication dans la région du Centre-Sud.

La mise en œuvre du présent PRA permettra de répondre aux principaux défis de la région du Centre-Sud en matière de résilience.

3. PRESENTATION DU PLAN REGIONAL D'ADAPTATION

3.1. Justification du Plan Régional d'adaptation

Le plan régional d'adaptation de la région du Centre-Sud s'aligne sur la vision du nouveau Plan national d'adaptation (PNA) du Burkina Faso. Cette initiative se caractérise par une approche régionale, prenant en considération les diverses zones agroécologiques du pays. La démarche vise à actualiser les données, consolider les réalisations antérieures, et, par le biais d'une analyse de vulnérabilité régionale, à mieux comprendre les risques climatiques propres à chaque zone. En mettant l'accent sur l'identification de mesures d'adaptation prioritaires, le plan aspire à être adaptatif et à favoriser le développement, le suivi-évaluation, et l'apprentissage continu. L'implication des acteurs locaux, illustrée par la sélection de régions spécifiques pour l'analyse, souligne l'engagement envers une approche décentralisée et contextuelle. Ainsi, ce plan régional vise à renforcer l'efficacité des stratégies d'adaptation en les ajustant aux particularités de chaque région et en tirant des enseignements des expériences antérieures.

3.2. Principes directeurs

La formulation du plan régional d'adaptation au changement climatique de la région du Centre-Sud a été faite en référence aux directives du Plan national d'adaptation. Les directives du Plan national d'adaptation ont été établies conformément à la décision 1/CP.16. Elles reposent sur des principes dont le choix a été guidé par ceux de la CCNUCC et qui s'alignent sur les politiques nationales en matière de développement.

Ces principes directeurs sont énumérés comme suit :

Le partenariat et la subsidiarité : vise à œuvrer à la participation de tous les acteurs de développement à différentes échelles depuis l'identification des actions d'adaptation jusqu'à leur mise en œuvre. Également à transférer les compétences à l'échelon décentralisé le mieux indiqué pour l'exercer efficacement. Selon le principe de subsidiarité, l'État n'intervient dans les matières transférées que dans les cas où les collectivités s'avèrent défaillantes.

La prise en compte du Genre et de l'inclusion : il s'agit d'une prise en compte efficace et systématique du genre et toutes les couches sociales, surtout les plus vulnérables dans la mise en œuvre du PRA. Un accent particulier est mis sur les femmes au regard de leur vulnérabilité plus élevée au changement climatique et de leur participation au développement.

L'équité : ce principe recherche l'équité sociale et environnementale dans la mise en œuvre du PRA. Il garantit la prise en compte des sensibilités régionales et la limitation des disparités.

La Gestion Axée sur les Résultats : rendre compte en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, en mettant l'accent sur l'atteinte des résultats préalablement définis de façon réaliste.

La durabilité : Utiliser les ressources « naturelles » de façon rationnelle en tenant compte les besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures.

La proactivité et l'intelligence économique : faire face aux menaces de tout genre et d'exploiter les meilleures opportunités offertes, à court, moyen et long terme.

Le schéma ci-après présente un aperçu des principes directeurs du PRA. L'annexe 1 donne plus de détails.

Schéma 1 : Principes directeurs du PRA du Centre-Sud

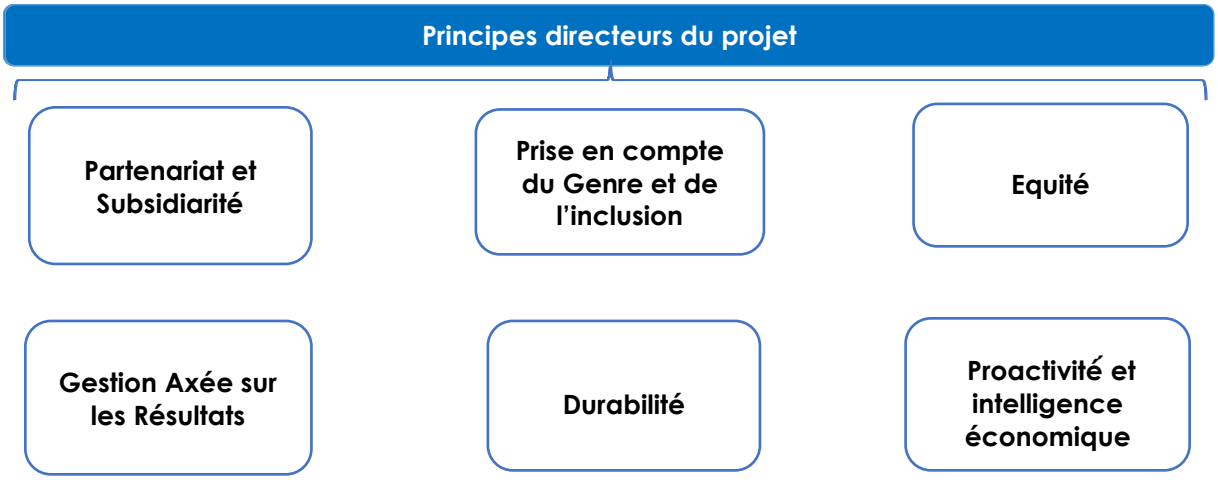

3.3. Vision et orientations stratégiques

3.3.1. Vision

La vision du Plan Régional d'Adaptation (PRA) de la région du Centre-Sud s'aligne rigoureusement sur celle du PNA. Elle se formule de la manière suivante : **« La région du Centre-Sud gère plus efficacement son développement économique et social grâce à la mise en œuvre de mécanismes de planification et de mesures prenant en compte la résilience et l'adaptation au changement climatique à l'horizon 2050 ».**

3.3.2. Objectifs

L'objectif global du PRA du Centre-Sud est d'accroître la résilience des secteurs de développement et des populations de la région du Centre-Sud au changement climatique à travers la mise en œuvre des mesures d'adaptation sensibles au genre.

De façon spécifique, le PRA doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Renforcer la capacité d'adaptation des communautés et des écosystèmes, en mettant en œuvre des mesures concrètes, sensibles au genre et participatives dans les secteurs de développement ;
- Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les plans de développement de la Région du Centre-Sud ;

- Planifier, exécuter et suivre tous les programmes et projets en lien avec le changement climatique dans la Région du Centre-Sud.

3.4. Chaines des résultats et axes stratégiques

3.4.1. Axes stratégiques et effets attendus

Dans le but de promouvoir le développement économique et social de la région du Centre-Sud tout en réduisant la vulnérabilité au changement climatique, trois (03) axes stratégiques ont été dégagés. Il s'agit :

- **Renforcement de la résilience des secteurs de production**
- **Renforcement de la capacité d'adaptation des populations prenant en compte les inégalités de genre**
- **Gouvernance**

L'axe 1 concerne l'optimisation de la résilience des secteurs de production (promotion de l'AIC[33], des systèmes d'alerte précoce, la gestion des ressources animales, forestières et aquatiques…) en vue de favoriser leur adaptation et leur résistance face aux impacts du changement climatique.
L'axe 2 permet de prendre en compte l'amélioration du capital humain (IEC[34] des communautés, prévention et prise en charge des maladies climato sensibles…) et le renforcement des mécanismes de protection sociale en vue d'accroître la résilience individuelle et collective face aux enjeux sociétaux, notamment ceux induits par le changement climatique.
L'axe 3 promeut le renforcement des compétences opérationnelles du Plan Régional d'Adaptation (PRA) et de la structure de gouvernance en vue de l'intégration efficace de l'Adaptation au Changement Climatique (ACC) au sein des politiques et des plans de développement.
Le schéma ci-après présente la théorie du changement du PRA et met en lien l'impact, les axes, les effets attendus, les extrants, les actions et les activités nécessaires à mettre en œuvre pour l'atteinte des résultats escomptés. Les hypothèses qui sous-tendent cette théorie du changement, les risques à mitiger et les inputs nécessaires à la mise en œuvre du PRA sont également mis en exergue.

[33] Agricoles Intelligentes face Au Climat
[34] Information-Education-Communication

Schéma 2: Théorie du changement du PRA

Impact

La vulnérabilité au changement climatique de la région du Centre-Sud est réduite et la résilience des secteurs prioritaires de développement est renforcée

Axes

1. *Renforcement de la résilience des secteurs de production*
2. *Renforcement de la capacité d'adaptation des populations prenant en compte les inégalités de genre*
3. *Gouvernance*

Effets

1. Les capacités d'adaptation au changement climatique des secteurs de production de la région du Centre-Sud sont renforcées
2. Des mécanismes de développement socioéconomiques résilients à l'échelle de la région du Centre-Sud sont développés et adoptés par la population
3. La coordination, le pilotage, le suivi-évaluation et la mise en œuvre des actions de résilience et d'adaptation au changement climatique sont efficaces

Extrants

Extrant 1.1 : La résilience du secteur agricole est améliorée
Extrant 1.2 : La résilience des écosystèmes naturels est renforcée
Extrant 1.3 : La résilience du secteur de l'élevage est améliorée
Extrant 1.4 : La résilience des secteurs de l'énergie, des infrastructures, des ressources en eau et de l'assainissement est améliorée

Extrant 2.1 : Des mesures de protection sociale adaptative sont mises en place pour renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique de la population de la région du Centre-Sud
Extrant 2.2 : La vulnérabilité de la population de la région du Centre-Sud aux maladies climato-sensibles est réduite
Extrant 2.3 : Les communautés de la région du Centre-Sud prennent consciences des risques du changement climatique et adoptent les bonnes pratiques

Extrant 3.1 : Les structures déconcentrées sectorielles intègrent l'adaptation au changement climatique dans leur processus de planification et de budgétisation
Extrant 3.2 : Le PRA de la région du Centre-Sud est mis en œuvre efficacement et le niveau d'atteinte de ses résultats est régulièrement établi et diffusé

Inputs

Ressources financières | Ressources matérielles | Ressources humaines | Informations

Environnemen

Hypothèses

- *Sécurisation des zones à risque sécuritaire de la région*
- *Disponibilité des ressources financières*
- *Implication du COPIL*
- *Forte implication de tous les acteurs (État, PTF, secteur privé, OSC, collectivités, etc.)*
- *Forte adhésion des communautés locales*
- *Ressources humaines de qualité*

Risques

- *Risque sécuritaire*
- *Risque financier*
- *Faible expertise*
- *Faible volonté politique*
- *Déficit d'engagement des communautés locales*

2025 ← ***5 ans*** → **2029**

3.4.2. Cadre logique

La bonne mise en œuvre du PRA dépend étroitement des objectifs poursuivis. Pour la réalisation de ces objectifs, neuf (09) extrants sont attendus et structurés autour des trois (03) axes. La chaine de résultat du PRA est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3: Chaines des résultats

CHAINES DE RESULTATS
Axe 1 : Renforcement de la résilience des secteurs de production
Effet 1 : Les capacités d'adaptation au changement climatique prenant en compte les besoins et priorités des femmes et des hommes des secteurs de production de la région du Centre-Sud sont renforcées et réduisent les inégalités de genre/ au profit des femmes et des hommes
Extrant 1.1 : La résilience du secteur agricole est améliorée
Extrant 1.2 : La résilience des écosystèmes naturels est renforcée
Extrant 1.3 : La résilience du secteur de l'élevage est améliorée
Extrant 1.4 : La résilience des secteurs de l'énergie, des infrastructures, des ressources en eau et de l'assainissement est améliorée
Axe 2 : Renforcement de la capacité d'adaptation des populations prenant en compte les inégalités de genre
Effet 2 : Des mécanismes de développement socioéconomiques résilients sensibles au genre à l'échelle de la région du Centre-Sud sont développés et adoptés par la population
Extrant 2.1: Des mesures de protection sociale adaptatives sont mises en place pour renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique de la population de la région du Centre-Sud
Extrant 2.2 : La vulnérabilité de la population de la région du Centre-Sud aux maladies climato-sensibles est réduite
Extrant 2.3: Les communautés de la région du Centre-Sud prennent conscience des risques du changement climatique et adoptent les bonnes pratiques
Axe 3 : Gouvernance
Effet 3 : La coordination, le pilotage, le suivi-évaluation et la mise en œuvre des actions de résilience et d'adaptation au changement climatique sont efficaces permettent une exécution effective du PRA
Extrant 3.1: Les structures déconcentrées sectorielles intègrent l'adaptation au changement climatique dans leur processus de planification et de budgétisation
Extrant 3.2: Le PRA de la région du Centre-Sud est mis en œuvre efficacement et le niveau d'atteinte de ses résultats est régulièrement établi et diffusé

Source : A partir d'Évaluation de la vulnérabilité et des risques et analyse des options d'adaptation de la région du Centre-Sud

3.4.3. Cohérence du PRA avec les orientations nationales et internationales

Le Plan Régional d'Adaptation au changement climatique de la région du Centre-Sud tire ses fondements de plusieurs instruments aussi bien au niveau international, régional que national.

Au niveau international

Le PRA se fonde principalement sur la Convention-cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) et ses instruments connexes tels que l'Accord de Paris qui prévoit que les Parties reconnaissent que l'adaptation est un défi mondial qui se pose à tous et que c'est un élément clef de la riposte mondiale à long terme face au changement climatique. Plus précisément le PRA s'aligne sur le cadre de l'adaptation de Cancun et la Décision 5/CP qui reconnaît l'importance des plans nationaux d'adaptation (NAP) pour aider les pays à faire face aux impacts du

changement climatique et à renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes face aux effets du réchauffement climatique.

En outre, le PRA s'aligne avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui vise à mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et les injustices, faire face au changement climatique et construire un monde en commun d'ici à 2030. Le treizième objectif (ODD13) vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques. La cible 13.1 entend renforcer dans tous les pays la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Enfin, le PRA contribue à l'atteinte des objectifs du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015- 2030 qui vise à renforcer la résilience sociale et économique face aux catastrophes causées par des risques naturels, biologiques et technologiques, aggravés par les conditions climatiques extrêmes et les phénomènes à évolution lente.

Au niveau sous-régional

Le PRA se fonde essentiellement sur l'Agenda 2063 de l'Union Africaine adopté en 2015. Il vise particulièrement en ses aspirations 1 à forger : « une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable » et 6 : « une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier les femmes et les jeunes et se préoccupant de ses enfants ».

Par ailleurs, le PRA s'aligne sur la Stratégie Régionale Climat de la CEDEAO adoptée en 2022 et qui a pour objectif « de soutenir les Etats membres à relever le défi de la lutte contre le changement climatique, en particulier pour le respect de leurs engagements pris au titre de l'Accord de Paris ».

Le tableau ci-après présente la cohérence entre le PRA et les Objectifs du Développement Durable (ODD).

Tableau 4: Synergie entre le PRA et les Objectifs du Développement Durable (ODD)

Axes stratégiques	Effets attendus	Extrants	ODD[35]
Axe 1 : Renforcement de la résilience des secteurs de production	**Effet 1 :** La résilience du secteur de production est améliorée	**Extrant 1.1:** La résilience du secteur agricole est améliorée conformément aux besoins et priorités des femmes et celles des hommes	**ODD 2 :** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. **ODD 13 :** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre le changement
		Extrant 1.2: La résilience des écosystèmes naturels est renforcée	
		Extrant 1.3: La résilience du secteur de l'élevage est	

[35] 17 objectifs pour sauver le monde : Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030 : https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/

Axes stratégiques	Effets attendus	Extrants	ODD[35]
		améliorée et tient compte des besoins spécifiques des femmes et des homes	climatique et leurs répercussions. **ODD 5 :** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
		Extrant 1.4: La résilience des secteurs de l'énergie, des infrastructures, des ressources en eau et de l'assainissement est améliorée	
Axe 2 : Renforcement de la capacité d'adaptation des populations prenant en compte les inégalités de genre	**Effet 2 :** Des mécanismes de développement socioéconomiques résilients à l'échelle de la région du Centre-Sud sont développés et adoptés par la population	**Extrant 2.1:** Des mesures de protection sociale adaptatives sont mises en place pour renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique de la population de la région du Centre-Sud	**ODD 1 :** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. **ODD 3 :** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. **ODD 5 :** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. **ODD 10 :** Réduire les inégalités dans tous les pays et d'un pays à l'autre.
		Extrant 2.2: La vulnérabilité de la population de la région du Centre-Sud aux maladies climato-sensibles est réduite	
		Extrant 2.3: Les communautés de la région du Centre-Sud prennent conscience des risques du changement climatique et adoptent les bonnes pratiques	
Axe 3 : Gouvernance	**Effet 3 :** La coordination, le pilotage, le suivi-évaluation et la mise en œuvre des actions de résilience et d'adaptation au changement climatique sont efficaces	**Extrant 3.1:** Les structures déconcentrées sectorielles intègrent l'adaptation au changement climatique dans leur processus de planification et de budgétisation	**ODD 16 :** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous **ODD 5 :** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
		Extrant 3.2 : Le pilotage et le suivi-évaluation du PRA sont assurés.	
		Extrant 3.3 : Le PRA de la région du Centre-Sud est mis en œuvre efficacement et le niveau d'atteinte de ses résultats est régulièrement établi et diffusé	
		Extrant 3.4 : Les capacités des acteurs locaux en matière d'intégration de l'ACC dans la planification sont renforcées.	

Source : A partir de la revue documentaire

Au niveau national

Le PRA se fonde sur l'Etude nationale prospective (ENP) Burkina 2025 qui ambitionne de « transformer les déterminants de l'évolution du système burkinabè, pour rendre

l'économie nationale compétitive, conforter la croissance et la prospérité, et améliorer la qualité de vie ». De plus, le Schéma national d'aménagement et du développement durable du territoire (SNADDT, 2017-2040) donne les orientations sur les déterminants de l'aménagement du territoire du Burkina Faso actuel en insistant notamment sur le préalable foncier, la maîtrise de la démographie et la place des femmes, l'urbanisation, l'eau et l'assainissement, ainsi que les actions de réhabilitation et de sauvegarde à privilégier dans chaque région.

Également, le PRA s'aligne sur la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) qui a pour but de définir le cadre global de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso. Adoptée en 2013, elle définit les orientations générales pour l'élaboration et l'encadrement des politiques sectorielles, des stratégies, plans et programmes de développement, ainsi que la planification et la budgétisation tant au niveau national que décentralisé.

Les objectifs visés par le PRA de la région du Centre-Sud sont en harmonie avec les orientations stratégiques du Plan d'Actions pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) ainsi que les orientations stratégiques du PNDES II en matière de lutte contre le changement climatique.

Pour ce qui est du Plan National d'Adaptation (PNA), il existe une synergie des objectifs du PRA avec ceux du PNA. Le PNA vise à renforcer la résilience des populations et des écosystèmes face au changement climatique pour une croissance inclusive et durable du Burkina Faso.

En outre, la mise en œuvre des objectifs du PRA devrait permettre également à atteindre les résultats prévus dans le Plan Stratégique National d'Investissement Agro-sylvo-Pastoral (PNIASP) - 2021-2025.

Enfin, le PRA s'aligne également avec les CDN au Burkina Faso qui a fixé des objectifs de réduction d'émissions de GES à l'horizon 2030 de 21 574,63 Gg CO2eq, soit 18,2 % par rapport au scénario de référence (Business As Usual) pour les actions d'atténuation et de 43 707 Gg CO2eq, soit 36,95 % à travers la mise en œuvre d'actions d'adaptation[36].

La Stratégie Nationale Genre (SNG) qui est le référentiel fédérateur des interventions de l'ensemble des acteurs/actrices de promotion du genre pour la période 2020-2024. Adoptée en 2019 et ayant l'égalité entre les hommes et les femmes comme but ultime à atteindre, la vision de la Stratégie Nationale Genre (SNG) à l'horizon 2024 est de « Bâtir une société d'égalité et d'équité entre hommes et femmes qui assure à l'ensemble des citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique ». Se basant sur cette vision, son objectif global est de favoriser l'instauration de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles au Burkina

Enfin, les objectifs visés par le PRA de la région sont en harmonie avec les orientations stratégiques du Plan Régional de Développement (PRD) en matière de réponse au

[36] https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/Rapport%20CDN_BKFA.pdf

changement climatique. Le PRA de la région du Centre-Sud contribuera à l'atteinte des effets ci-dessous :

Tableau 5: Cohérence des axes du PRA avec les orientations nationales

Axe du PRA	PA-SD[37]	PNDES-II[38]	PNA[39]	PNIASP	PRD[40]
Axe 1 : Renforcement de la résilience des secteurs de production	**Pilier 1/Axe 4/OS 4.1 :** Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché	**Axe 4 :** Dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	**Axe 4 :** La réduction de la vulnérabilité globale du pays au changement climatique **Axe 2 :** Le renforcement des systèmes d'information	**Axe 1 :** productivité et production durable du secteur PASP **Axe 2 :** compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques **Axe 3 :** Gestion durable des ressources naturelles	**Axe 1 :** La création de la richesse
Axe 2 : Renforcement de la capacité d'adaptation des populations prenant en compte les inégalités de genre	**Pilier 3/Axe 3/OS** 3.5 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles	**Axe 3 :** Consolidation du développement du capital humain et la solidarité nationale	**Axe 4 :** La réduction de la vulnérabilité globale du pays au changement climatique		**Axe 2** : le développement du Capital humain
Axe 3 : Gouvernance	**Pilier 3/Axe 2 /OS 2.4 :** Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale	**Axe 2 :** Approfondissement des réformes institutionnelles et modernisation l'administration publique	**Axe 1 :** Le renforcement des capacités à long terme des cadres institutionnels impliqués dans l'adaptation au changement climatique **Axe 3 :** La mise en œuvre de	**Axe 4 :** Gouvernance du secteur PASP	**Axe 3 :** Le renforcement de la gouvernance locale

[37] https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-06/bulletin_pnud_bfa-stabilization.pdf
[38] https://burkina24.com/wp-content/uploads/2021/11/PNDES-II.pdf
[39] https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents/Parties/PNA_Version_version%20francaise%20finale%20BF.pdf
[40] Cf PRD Centre-Sud

Axe du PRA	PA-SD[37]	PNDES-II[38]	PNA[39]	PNIASP	PRD[40]
			mécanismes financiers efficaces et durables		

Source : A partir de la revue documentaire

3.4.4. Intégration de l'Adaptation au changement climatique dans les politiques et plans de développement

L'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le processus de planification du développement est essentielle pour assurer un développement durable et résilient face aux défis climatiques actuels et futurs. Cela implique l'évaluation des risques, des opportunités et le choix des mesures d'adaptation cohérentes avec la vision du développement à long terme[41]. En intégrant l'adaptation au changement climatique dans les politiques, plans, programmes et projets nationaux de développement, on peut :

- Diminuer la vulnérabilité aux conséquences du changement climatique et à sa variation,
- Accroître la capacité d'adaptation des communautés et des activités nationales face aux effets du changement climatique,
- Assurer un développement durable et éviter des décisions qui pourraient provoquer une mal adaptation.

Le processus d'intégration de l'adaptation aux changements climatique dans les plans et politiques de développement prend en compte selon les six étapes suivantes.

Schéma 3: Processus d'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les plans et politiques de développement

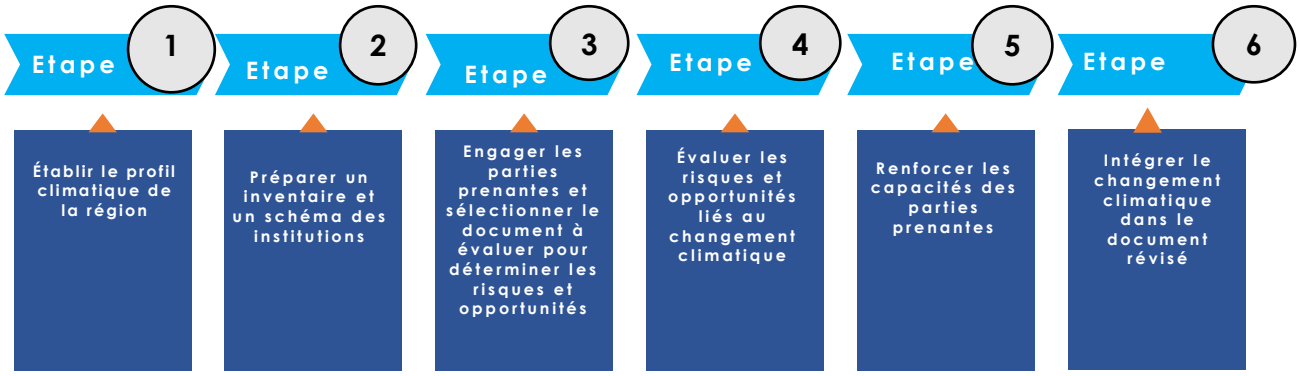

Source : A partir du manuel du Programme des Nations Unies pour le développement/Groupe Environnement et Energie (2012)[42] [43]

3.5. Plan d'Actions Prioritaires

Le plan quinquennal régional d'adaptation du Centre-Sud vise à renforcer les capacités institutionnelles et la résilience des secteurs de production, ainsi que des populations locales les plus vulnérables face au changement climatique. Avec une

[41] https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/PNUD-Gu%C3%ADaCambioClim%C3%A1ticoFR-Web.pdf
[42] 2012 Programme des Nations Unies pour le développement/Groupe Environnement et Energie
[43] 2012 Programme des Nations Unies pour le développement/Groupe Environnement et Energie

approche opérationnelle, il détaille les plans stratégiques alignés sur les effets escomptés et les trois axes prioritaires. Ces initiatives concrètes façonnent un paysage régional résilient, préparant la région du Centre-Sud à affronter avec détermination et efficacité les défis climatiques de 2025 à 2029. Le plan d'action est composé des actions prioritaires, de la programmation physique des actions prioritaires et de la programmation financière.

3.5.1. Actions prioritaires

Les options d'adaptations prioritaires sont présentées en annexe. Les actions prioritaires du Plan Régional d'Adaptation (PRA), élaborées stratégiquement pour préparer la région à relever les défis du changement climatique sont organisées par effet et extrant décrits comme suit :

Effet 1 : Les capacités d'adaptation au changement climatique des secteurs de production de la région du Centre-Sud sont renforcées et réduisent les inégalités de genre

Extrant 1.1 : La résilience du secteur agricole est améliorée

Quatre principales actions sont définies :

Action 1.1.1 **:** Promouvoir des pratiques Agricoles Intelligentes face au Climat (AIC) : L'insuffisance de capacité des producteurs, le faible accès aux technologies agricoles appropriées ainsi que le soutien institutionnel limité compliquent la mise en œuvre efficace des pratiques agricoles intelligentes face au climat. Pour remédier à ces difficultés, il est nécessaire d'organiser des sessions de formation qui permettront aux groupements de producteurs (hommes et femmes) de renforcer leurs capacités en matière de pratiques agricoles intelligentes face au climat. En outre, la cherté des variétés résistantes au changement climatique constitue un frein aux pratiques agricoles intelligentes face au climat. Pour ce faire, il est nécessaire de subventionner les semences de variétés résistantes au profit des groupements de producteurs en vue de favoriser l'adoption des bonnes pratiques agricoles. Par ailleurs, apporter un soutien aux groupements de producteurs en matériels de production agricole permettra de renforcer leurs capacités opérationnelles pour la mise en œuvre efficace des pratiques agricoles intelligentes face au climat.

La question de la recherche de variétés améliorées résilientes au climat reste préoccupante au Burkina Faso en générale et dans la région du Centre-Sud en particulier. De ce fait, l'organisation de sessions de plaidoyer auprès des décideurs politiques et bailleurs permettra de mobiliser les ressources nécessaires pour le financement de la recherche des variétés améliorées.

Aussi, il est important d'organiser des sessions de formation sur les techniques de conservation et de restauration des sols, et sur les techniques culturales biologiques pour une meilleure protection de l'environnement. Enfin, il est nécessaire d'aménager et de la réhabiliter des bas-fonds pour une meilleure conservation des eaux.

Action 1.1.2 : Renforcement des systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques dans la région du Centre-Sud : L'insuffisance d'équipements et de formations appropriées entravent la collecte des informations climatiques tant au niveau central

que déconcentré. De plus, l'accès difficile aux informations climatiques fiables dans la région par les producteurs rend difficile la planification des activités agricoles. C'est pourquoi il est prévu de (i) renforcer l'efficacité des systèmes d'information climatique en organisant des sessions de formation à l'endroit des professionnels et des bénévoles de la station synoptique de Pô, mais aussi (ii) d'équiper toutes les stations manuelles et automatiques existantes dans la région pour une meilleure collecte des données climatiques.

Par ailleurs, il est prévu (iii) la création de deux nouvelles stations météorologiques dans la région du Centre-Sud (Manga et Kombissiri) permettra aussi d'améliorer la collecte de données climatiques et renforcer la résilience des agriculteurs face au changement climatique. Enfin, il est prévu de (iv) mettre en place un système de diffusion et communication sur les mises à jour et les alertes en temps réel par notification quotidiennes (SMS, WhatsApp et Appel, etc.) au profit des agriculteurs pour que les communautés de la région aient accès à l'information climatique.

Action 1.1.3 : Vulgariser l'assurance agricole et faciliter l'accès aux financements agricoles au profit des femmes et des hommes dans la région du Centre-Sud :

L'insuffisance de sensibilisation des coopératives et groupements de producteurs aux produits d'assurance agricole disponibles et aux démarches de souscription entraînent une faible adoption de ces produits. De plus, en l'absence de subventions, les coûts de souscription à l'assurance agricole sont difficiles à supporter par les coopératives et groupements de producteurs, ce qui décourage leur participation. Aussi, le manque d'appui technique pour le montage des dossiers de demande de financement auprès des institutions de microfinance et des coopératives de financement agricole limite l'accès des agriculteurs à des financements nécessaires pour leurs activités agricoles. Enfin, sans formation sur les techniques de gestion financière et de suivi des investissements, les coopératives et groupements de producteurs rencontre des difficultés pour gérer efficacement leurs ressources financières et maximiser leurs rendements.

Pour atténuer ces difficultés, des campagnes de (i)sensibilisation seront organisées pour informer les agriculteurs sur les produits d'assurance agricole disponibles et les démarches de souscription. Cette activité permettra de promouvoir une meilleure compréhension de l'importance de l'assurance agricole pour la gestion des risques liés aux aléas climatiques. Ensuite, (ii) les coûts de souscription à l'assurance agricole seront subventionnés pour les coopératives et groupements de producteurs, hommes et femmes, afin de faciliter leur adhésion à ces programmes d'assurance. Cette mesure réduira la charge financière pour les agriculteurs et encouragera leur participation à ces programmes.

Par ailleurs (iii) un appui technique sera fourni aux coopératives et groupements de producteurs pour les aider à monter les dossiers de demande de financement auprès des institutions de microfinance et des coopératives de financement agricole. Cela facilitera l'accès des agriculteurs aux financements nécessaires pour leurs activités agricoles et leur permettra de développer leurs exploitations de manière durable. Enfin, (iv) des sessions de formation seront organisées pour renforcer les compétences

des coopératives et groupements de producteurs en matière de gestion financière et de suivi de leurs investissements. Ces formations permettront aux agriculteurs de mieux gérer leurs ressources financières et d'optimiser leurs rendements, contribuant ainsi à la pérennité de leurs activités agricoles.

Action 1.1.4 : Promouvoir les droits d'accès de la femme à la terre surtout en milieu rural dans la région du Centre-Sud : L'accès des femmes aux terres agricoles demeure une problématique majeure dans la région, entravant significativement l'augmentation de la production agricole. Pour remédier à cette situation, il est prévu de mener des campagnes de sensibilisation et d'apporter un appui technique aux femmes, puis de les inciter à créer des coopératives agricoles. Aussi, il sera organisé des sessions de plaidoyer auprès des autorités, des leaders communautaires et des propriétaires terriens afin de faciliter l'accès des femmes à la terre. En sécurisant les droits fonciers des femmes, on contribue à stabiliser les relations intercommunautaires et à promouvoir une coexistence pacifique entre les différentes parties prenantes de l'espace rural.

Extrant 1.2 : La résilience des écosystèmes naturels est renforcée

Trois (03) Actions Prioritaires (AP) devront contribuer à son atteinte :

Action1.2.1 : Renforcer la conservation des aires protégées et des ressources de la biodiversité au niveau provincial et municipal dans la région : l'insuffisance de renforcement des capacités techniques des agents des eaux et forêts pour la surveillance et la gestion des aires protégées, l'insuffisance de ressources matérielles et financières pour assurer une surveillance efficace, la faible participation des communautés locales à la conservation, et le besoin de meilleure coordination entre les acteurs impliqués sont des difficultés rencontrées dans la gestion des aires protégées. L'action à entreprendre vise donc à renforcer la conservation des aires protégées et des ressources de biodiversité au niveau provincial et municipal dans la région du Centre-Sud au Burkina Faso. Pour ce faire, plusieurs activités seront mises en œuvre. Tout d'abord, des sessions de formation seront organisées pour les membres des agents techniques des eaux et forêts sur les techniques de collecte de données et de surveillance de la biodiversité, ainsi que sur les mesures de conservation des aires protégées. Cette activité permettra de renforcer les capacités des agents techniques pour une gestion efficace des aires protégées.

Ensuite, les agents techniques des eaux et forêts seront dotés de ressources matérielles et financières pour assurer la surveillance des aires protégées et de la biodiversité. Cela leur permettra d'effectuer des missions de surveillance régulières et d'intervenir rapidement en cas de menaces sur les aires protégées et la biodiversité.

Par ailleurs, des sessions de plaidoyer et des ateliers seront organisées pour renforcer la participation des communautés à la gestion et la conservation des aires protégées, ainsi qu'à l'utilisation durable des ressources forestières. Ces activités visent à sensibiliser les communautés à l'importance de la conservation de la biodiversité et à les impliquer activement dans la gestion des aires protégées et des ressources forestières, contribuant ainsi à leur préservation à long terme.

Action1.2.2. :Renforcer la gestion durable des forêts et la préservation des ressources de la biodiversité : Cette action vise à résoudre les problèmes liés à la gestion durable des forêts et à la préservation des ressources de la biodiversité dans la région du Centre-Sud au Burkina Faso. Les principales difficultés à résoudre comprennent la déforestation et la dégradation des forêts dues à des pratiques non durables telles que la coupe abusive du bois de feu et le défrichement incontrôlé. Ces activités entraînent une perte de biodiversité et des impacts négatifs sur les écosystèmes locaux. Afin de remédier à ces problèmes, l'action envisagée consiste à renforcer la gestion durable des forêts et à promouvoir des pratiques agroforestières durables.

Action1.2.3. : Améliorer la biodiversité aquatique : Pour améliorer la biodiversité aquatique dans la région du Centre-Sud du Burkina Faso, il est essentiel d'adopter une approche intégrée qui tient compte des écosystèmes aquatiques et de leur interdépendance avec les activités humaines. Cela implique la mise en œuvre de politiques de conservation adaptées, la réduction des menaces telles que la pollution et la surpêche, et la promotion de pratiques agricoles durables qui préservent les ressources en eau. Il est également recommandé de renforcer les cadres réglementaires pour assurer la protection des habitats aquatiques et de soutenir les initiatives de restauration des écosystèmes dégradés. La collaboration entre les acteurs gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et les communautés locales est cruciale pour réussir ces efforts de conservation. En outre, l'éducation et la sensibilisation des populations locales aux enjeux de la biodiversité aquatique peuvent contribuer à une meilleure gestion et préservation des ressources aquatiques pour les générations futures.

Pour cela, plusieurs activités seront mises en œuvre, notamment des (i) campagnes de sensibilisation sur les bonnes pratiques forestières et agroforestières, (ii) la création de pépinières pour produire des plants adaptés aux conditions locales, (iii) la subvention des plants et des intrants nécessaires à la reforestation, ainsi que (iv) l'organisation de campagnes de boisement et de reboisement pour la restauration des écosystèmes dégradées.

Extrant 1.3 : La résilience du secteur de l'élevage est améliorée.

Quatre (4) actions prioritaires (AP) devront contribuer à son atteinte :

Action 1.3.1 : Améliorer la santé et production animale : Plusieurs problèmes sont liés à la santé et à la production animale dans la région du Centre-Sud au Burkina Faso. Parmi ces problèmes figurent l'insuffisance de compétences techniques des agents d'élevage en matière d'insémination artificielle, de sélection des races et de soins vétérinaires, ainsi que la faible sensibilisation sur les avantages de l'introduction de races améliorées. De plus, l'accès limité aux races améliorées et aux services d'insémination artificielle en raison des coûts élevés, la faiblesse des campagnes de de sensibilisation sur l'importance des soins vétérinaires et des bonnes pratiques d'hygiène, ainsi que l'absence de parcs de vaccination répondant aux normes sanitaires et de sécurité, contribuent à augmenter les risques de maladies et de mortalité animale. Cette action vise à améliorer la santé et la production animale

dans la région, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

Pour remédier à ces problèmes, plusieurs activités sont prévues. Il s'agit notamment (i) d'organiser des sessions de renforcement de capacités pour les agents techniques de l'élevage, (ii)d'organiser des ateliers et des campagnes de sensibilisation sur les avantages des races améliorées, (iii)de subventionner l'achat de races améliorées et les frais d'insémination artificielle, (iv)d'organiser des campagnes de sensibilisation sur l'importance des soins vétérinaires et des bonnes pratiques d'hygiène, et enfin (v)de construire de parcs de vaccination répondant aux normes sanitaires et de sécurité.

Action 1.3.2 : Produire et conserver les aliments pour bétail : Une des contraintes principales à ce niveau est la faible connaissance des techniques de production et de conversation du fourrage et le manque de moyen financier pour la construction des fenils. A cet effet, un (i)accompagnement financier pour la construction des infrastructures de conservation des aliments et (ii)l'organisation des sessions de formation pour la production et la conservation des aliments pour bétails contribueront à la levée de cet obstacle. Cependant, il conviendrait d'organiser des sessions de plaidoyer à l'endroit des intervenants du secteur pour assurer un financement pérenne des sessions de formation et les subventions sur la construction des infrastructures.

Action 1.3.3 : Exploiter rationnellement les ressources pastorales et meilleures délimitations et aménagements des aires de pâtures.

L'action vise à résoudre plusieurs problèmes liés à l'exploitation des ressources pastorales dans la région du Centre-Sud au Burkina Faso. Parmi ces problèmes figurent l'insuffisance de délimitation et d'aménagement des zones pastorales, ce qui peut entraîner des conflits entre éleveurs et agriculteurs pour l'accès aux ressources naturelles. De plus, la dégradation des pâturages et la diminution des zones de pâturage disponibles posent des défis pour l'élevage. En outre, les feux de brousse représentent une menace pour les pâturages et la biodiversité locale. Enfin, l'accès à l'eau potable pour le bétail est limité dans certaines communes en raison de l'insuffisance de points d'eau adéquats.

Pour remédier à ces problèmes, plusieurs activités sont prévues. Il s'agit notamment (i) d'organiser des sessions de dialogues et d'échanges entre éleveurs, agriculteurs et autorités locales pour une meilleure délimitation et aménagement des zones pastorales, ainsi que pour la gestion des conflits liés à la transhumance. (ii) Des campagnes de reboisement et de restauration des pâturages dégradés seront également organisées, sensibilisant sur l'importance de la protection des arbres et des plantes fourragères. (iii) Des formations sur les dangers des feux de brousse et les techniques de prévention, ainsi que sur la création et la gestion des pares-feux, seront dispensées aux éleveurs. (iv) Enfin, des forages et des puits pastoraux seront réalisés pour garantir l'accès à l'eau potable pour le bétail dans les communes en déficit de points d'eau, et des comités de gestion des points d'eau seront formés au niveau de chaque commune pour assurer une gestion durable de ces ressources.

Action 1. 3.4 : Promouvoir l'adoption d'infrastructures animalières résilientes au changement climatique : le problème de l'adoption d'infrastructures animales résilientes au changement climatique dans la région du Centre-Sud au Burkina Faso est un défi à relever. Les infrastructures actuelles ne sont souvent pas adaptées aux conditions climatiques changeantes, ce qui peut entraîner des pertes économiques pour les éleveurs. De plus, les éleveurs ont souvent peu de connaissances sur les technologies et les types de bâtiments résilients disponibles, ce qui limite leur capacité à mettre en place des infrastructures adaptées. En subventionnant l'achat de matériaux et d'équipements pour le logement des animaux, l'action vise à encourager l'adoption d'infrastructures plus résilientes et à réduire les pertes économiques causées par les conditions climatiques extrêmes.

Pour atteindre cet objectif, des sessions de formation seront organisées au profit des éleveurs sur les technologies et les types de bâtiments résilients. Ces formations permettront aux éleveurs de mieux comprendre les avantages des infrastructures résilientes et de savoir comment les mettre en place de manière efficace. De plus, en subventionnant l'achat de matériaux et d'équipements pour le logement des animaux, l'action encouragera les éleveurs à investir dans des infrastructures plus adaptées aux conditions climatiques changeantes. En fin de compte, cela devrait contribuer à réduire les pertes économiques des éleveurs et à rendre l'élevage plus durable dans la région.

Extrant 1.4 : La résilience des secteurs de l'énergie, des infrastructures, des ressources en eau et de l'assainissement est améliorée

Quatre actions prioritaires (AP) devront contribuer à son atteinte :

Action 1.4.1 : Promotion des technologies d'énergies renouvelables dans la région du Centre-Sud : Actuellement, de nombreux ménages n'ont pas accès à des sources d'énergie fiables et abordables, ce qui limite leur accès à l'électricité et à d'autres services essentiels. De plus, l'insuffisance de connaissances et de compétences en matière de technologies d'énergies renouvelables, notamment en ce qui concerne l'installation et la maintenance des équipements, constitue un obstacle à leur adoption. Enfin, le coût élevé des technologies d'énergies renouvelables, telles que les panneaux solaires, rend difficile leur acquisition pour de nombreux ménages.

Pour remédier à ces problèmes, plusieurs activités sont prévues. Des sessions de formation seront organisées sur les technologies d'énergies renouvelables, notamment sur l'installation et la maintenance des installations solaires, la fabrication des foyers améliorés et l'utilisation de la biomasse. Ces formations permettront aux femmes et aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour utiliser ces technologies de manière efficace. De plus, des matériels seront fournis pour soutenir l'installation et l'entretien des équipements d'énergies renouvelables, facilitant ainsi leur adoption. Enfin, en subventionnant l'acquisition de technologies d'énergies renouvelables, l'action encouragera les ménages à investir dans ces technologies, ce qui devrait contribuer à réduire leur dépendance aux sources d'énergie traditionnelles et à améliorer leur accès à l'électricité et à d'autres services essentiels.

Action 1.4.2 : Promotion des infrastructures résilientes au changement climatique : Parmi les problèmes à résoudre figurent l'identification des zones à haut risque et la réinstallation des populations dans des zones plus sûres en raison des risques d'inondation. Ces activités sont cruciales pour garantir la sécurité et le bien-être des populations face aux effets du changement climatique. La délocalisation des populations et leur réinstallation dans des zones appropriées nécessitent également des efforts pour assurer une transition en douceur et minimiser les perturbations sociales et économiques. En outre, il est essentiel de sensibiliser et de former les populations sur l'utilisation de matériaux de construction locaux et les techniques de construction résilientes pour garantir la durabilité des nouvelles infrastructures.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs activités sont prévues. Tout d'abord, une étude sera menée pour identifier les zones à haut risque et proposer des solutions de réinstallation plus sûres. Ensuite, les populations des zones inondables seront délocalisées vers des zones appropriées, et des mesures de dédommagement seront mises en place pour les personnes concernées. Des formations et des sensibilisations sur l'utilisation de matériaux de construction locaux seront également organisées, afin de promouvoir des techniques de construction résilientes. Enfin, un appui financier sera fourni pour la construction de logements sociaux résilients, et des infrastructures routières seront aménagées pour assurer la mobilité et l'accessibilité des populations dans les zones urbaines et rurales.

Action 1.4.3 : Renforcement des infrastructures résilientes d'approvisionnement durable en eau potable et préservation des ressources en eau. L'accès à l'eau tant en milieu urbain qu'en milieu rural demeure un défi important. Un tel problème pourrait s'aggraver avec le changement climatique si des actions urgentes ne sont réalisées.

L'accès limité à l'eau potable dans les provinces de Bazèga, Nahouri et Zoundwéogo compromet la santé et le bien-être des communautés locales. La distribution irrégulière des précipitations et la concentration des pluies pendant certaines saisons accentuent les difficultés d'approvisionnement en eau. De plus, les infrastructures existantes, telles que les Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Simplifié (AEPS) et les Points d'Eau Autonomes (PEA), sont souvent dégradées ou insuffisantes pour répondre à la demande croissante. Ainsi, les activités proposées dans cette action visent à renforcer les systèmes d'approvisionnement en eau potable de manière durable et résiliente, ainsi qu'à préserver les ressources en eau. L'appui financier pour la réhabilitation des AEPS et des PEA, la construction d'infrastructures comme les forages et les puits modernes, et l'aménagement/réhabilitation des points d'eau tels que les barrages et les marres sont des mesures essentielles pour améliorer l'accès à l'eau potable. De plus, la création de comités de gestion et de surveillance des ressources en eau permettra une meilleure gestion et préservation de ces ressources à long terme, assurant ainsi la sécurité hydrique des communautés locales et leur résilience face aux défis climatiques.

Action 1.4.4 : Amélioration des infrastructures d'assainissement plus résilientes. Pour la réalisation de cette action, l'insuffisance d'infrastructures adéquates pour l'évacuation des eaux usées et des excréta, ainsi que le besoin de promouvoir de

bonnes pratiques d'hygiène au niveau communautaire sont des problèmes à résoudre. Pour remédier à ces problèmes, plusieurs activités sont prévues. Tout d'abord, il est prévu d'aménager ou de réhabiliter les systèmes d'évacuation des eaux usées et des excréta, tels que les caniveaux et les réseaux d'évacuation. Ensuite, des campagnes de promotion des bonnes pratiques d'hygiène seront organisées au niveau communautaire pour sensibiliser les populations à l'importance de l'assainissement. Enfin, des subventions en intrants seront fournies pour la construction de diverses infrastructures sanitaires, telles que des latrines à fosse, des fosses septiques à faible débit, des latrines écologiques et des fosses septiques à haut volume, afin d'améliorer l'accès à des installations sanitaires adéquates pour les populations.

Effet 2 : Des mécanismes de développement socioéconomique résilients à l'échelle de la région du Centre-Sud sont développés et adoptés par la population

Extrant 2.1 : Des mesures de protection sociale adaptatives sont mises en place pour renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique de la population de la région du Centre-Sud

Deux principales actions sont définies :

Action 2.1.1 : Renforcer l'aide sociale adaptative : Le manque de moyens financiers pousse de nombreux ménages à vivre dans des conditions précaires, ce qui impacte notamment l'éducation des enfants. Pour remédier à cette situation, il faudrait (i) octroyer des transferts monétaires aux ménages vulnérables. Ces transferts permettent aux familles de subvenir à leurs besoins essentiels, y compris ceux liés à l'éducation des enfants. Il faut aussi (ii) subventionner des produits alimentaires de base pour les ménages vulnérables. Enfin, (iii) doter les écoles des localités vulnérables en vivres pour les cantines scolaires. Cette mesure assure aux enfants un repas nutritif pendant la journée scolaire, ce qui peut être un incitatif supplémentaire pour les familles à maintenir leurs enfants à l'école.

Action 2.1.2 *:* Vulgarisation de l'assurance sociale adaptative et promotion de l'emploi : L'absence de protection sociale adéquate, notamment pour les agriculteurs confrontés aux risques climatiques est un problème majeur.

Afin de répondre à ces défis, plusieurs activités sont proposées. Tout d'abord, il est prévu d'accompagner les groupements de producteurs issus des ménages vulnérables à souscrire à une assurance-récolte indexée sur les conditions météorologiques, ce qui permettra de protéger leurs moyens de subsistance face aux aléas climatiques. Ensuite, des programmes de travail contre rémunération seront mis en place pour les jeunes, offrant ainsi des opportunités d'emplois temporaires et de développement de compétences.

De plus, des financements seront alloués pour soutenir des activités génératrices de revenus au profit des personnes vulnérables, ce qui contribuera à diversifier leurs sources de revenus et à renforcer leur sécurité économique. Enfin, des sessions de formation en entrepreneuriat, gestion d'entreprise, budgétisation, comptabilité et marketing seront organisées pour renforcer les capacités des bénéficiaires des activités génératrices de revenus. Ces mesures visent à promouvoir l'emploi et à

renforcer la sécurité économique des populations vulnérables de la région, en leur offrant des moyens concrets pour faire face aux défis socio-économiques auxquels elles sont confrontées.

Extrant 2.2 : La vulnérabilité de la population de la région du Centre-Sud aux maladies climato-sensibles est réduite.

Deux actions prioritaires (AP) devront contribuer à son atteinte :

Action 2.2.1 : Renforcement des capacités des centres de santé sur la prise en charge des maladies climato-sensibles : Les conditions météorologiques extrêmes et les changements environnementaux augmentent la propagation des maladies telles que le paludisme, la dengue, les maladies respiratoires et diarrhéiques. Pour répondre à ces défis, il est proposé de former les agents de santé sur la prise en charge de ces maladies, en mettant l'accent sur les techniques de diagnostic et de traitement appropriées. De plus, doter les formations sanitaires de matériels de diagnostic et de traitement adaptés est essentiel pour garantir une réponse efficace et rapide aux maladies climato-sensibles et promouvoir la recherche sur la médecine traditionnelle. Ces actions contribueront à renforcer le système de santé de la région du Centre-Sud, en améliorant la prévention, le diagnostic et la prise en charge des maladies liées au climat.

Action 2.2.2 : Développement des capacités de la communauté pour prévenir les maladies climato-sensibles : Face aux défis d'offrir des services de qualité pour les communautés et des difficultés rencontrées par les organismes communautaires pour assurer un appui aux populations, il est prévu de renforcer les capacités des associations communautaires de la région du Centre-Sud sur la prévention des maladies climato-sensibles (Paludisme ,Dengue, Maladies respiratoires, Maladies diarrhéiques...) afin qu'elles soient les relais communautaires. Ensuite, les doter en matériel de prévention, de protection contre les maladies climato-sensibles (matériel de nettoyage, Matériel éducatif, Gants jetables ,Masques faciaux, Moustiquaires imprégnées d'insecticide, Répulsifs anti-moustiques ...) et enfin doter les populations de la région en matériel de prévention, de protection contre les maladies climato-sensibles, créer des bosquets de plantes pour la médecine traditionnelle dans chaque province et enfin de sensibiliser les communautés sur les risques liés aux maladies climato sensibles et les meilleures pratiques pour les prévenir.

Extrant 2.3 : Les communautés de la région du Centre-Sud prennent conscience des risques du changement climatique et adoptent les bonnes pratiques

Deux actions prioritaires (AP) sont ici définies :

Action 2.3.1 : Information, éducation, sensibilisation et communication au profit des communautés pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de prévention et d'adaptation au changement climatique : Face aux défis de transmission et de connaissance des bonnes pratiques par les leaders communautaires, il convient de mettre en place un plan d'information, d'éducation, de sensibilisation et de communication au profit des communautés pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de prévention et l'adaptation au changement climatique, de réaliser et

diffuser des supports de communication sur les bonnes pratiques à adopter par les communautés en matière de prévention et l'adaptation au changement climatique . Enfin, de conduire des campagnes de sensibilisations au profit des communautés pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de prévention et l'adaptation au changement climatique.

Action 2.3.2 : Renforcement des capacités des leaders communautaires sur la prévention et l'adaptation au changement climatique : Les leaders communautaires ne bénéficient pas régulièrement de renforcement en matière de connaissances pratiques sur la prévention du changement climatique. Face à ce constat, il est nécessaire de mettre en place un plan d'information, d'éducation, de sensibilisation et de communication au profit des communautés pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de prévention et l'adaptation au changement climatique pour les leaders. Aussi, réaliser et diffuser des supports de communication sur les bonnes pratiques à adopter par les communautés en matière de prévention et l'adaptation au changement climatique et enfin conduire des campagnes de sensibilisations au profit des communautés pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de prévention et l'adaptation au changement climatique.

Effet 3 : La coordination, le pilotage, le suivi-évaluation et la mise en œuvre des actions de résilience et d'adaptation au changement climatique sont efficaces

Extrant 3.1 : Les structures déconcentrées sectorielles intègrent l'adaptation au changement climatique dans leur processus de planification et de budgétisation

Deux actions prioritaires (AP) sont définies dans cette partie :

Action 3.1.1 : Renforcement des capacités des acteurs des structures déconcentrées sectorielles de la région du Centre-Sud sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans leur processus de planification et de budgétisation : Les défis qui se posent en matière d'intégration du changement climatique dans le processus budgétaire des services techniques ne favorisant pas une prise en compte du changement climatique. Pour pallier cela, il est prévu d'organiser des sessions de formation au profit des acteurs des structures déconcentrées sectorielles de la région du Centre-Sud sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans leur processus de planification et de budgétisation, de mettre à leur disposition des lots d'équipements.

Action 3.1.2 : Mettre en place un cadre institutionnel et juridique au profit des structures sectorielles sur l'intégration du changement climatique dans le processus de planification et de budgétisation sensible au changement climatique : Les problèmes à résoudre incluent le manque de cadre légal et institutionnel pour guider l'intégration du changement climatique dans le processus de planification et de budgétisation sensible au changement climatique. Pour remédier à ces problèmes, plusieurs activités sont prévues. D'abord, il est prévu d'adopter des textes législatifs sur l'intégration du changement climatique dans le processus de planification et de budgétisation pour les structures sectorielles. Ensuite, des textes d'application seront pris pour mettre en œuvre ces textes législatifs. Enfin, un guide de bonnes pratiques

sera élaboré pour aider les structures sectorielles à intégrer efficacement l'adaptation au changement climatique dans leur processus de planification et de budgétisation.

Extrant 3.2 : Le PRA de la région du Centre-Sud est mis en œuvre efficacement et le niveau d'atteinte de ses résultats est régulièrement établi et diffusé

Cinq principales actions sont définies :

Action 3.2.1 : Vulgarisation du PRA du Centre-Sud auprès des acteurs régionaux : Malgré la disponibilité du PRA à l'élaboration, des défis se posent quant à la disponibilisation du document et à sa vulgarisation. C'est pourquoi il convient de réaliser un plan de vulgarisation du PRA de la région du Centre-Sud, d'organiser des sessions de présentation du PRA dans chaque chef-lieu de province de la région du Centre-Sud et de diffuser le Plan Régional d'Adaptation (PRA) du Centre-Sud auprès des acteurs régionaux en utilisant différents formats tels que des clés USB et des publications sur des sites officiels.

Action 3.2.2 *:* Création et mise en place d'instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA du Centre-Sud : l'absence de structures spécifiques dédiées à la coordination et au suivi des actions du Plan Régional d'Adaptation (PRA) dans la région du Centre-Sud peut entraîner une coordination insuffisante des activités liées à l'adaptation au changement climatique et limiter la capacité à évaluer correctement l'impact des actions entreprises. De plus, sans cadre institutionnel clair, il est difficile de garantir une participation adéquate des parties prenantes, notamment des communautés locales et des acteurs de la société civile, dans la prise de décision et la mise en œuvre des mesures d'adaptation. Pour une mise en œuvre efficace du PRA, il est donc important de mettre en place une unité de gestion ; raison pour laquelle il est nécessaire d'élaborer et adopter un texte portant création, organisation, composition et modalités de fonctionnement des Unités Planification, Suivi, Evaluation du PRA de la région du Centre-Sud, de veillez à la mise en place de ces instances. Ensuite, il est important d'organiser des tables rondes des bailleurs pour faire le marketing/plaidoyer/lobbying pour le financement du PRA de la région du Centre-Sud. En outre, il convient d'organiser des sessions de plaidoyer/lobbying auprès des décideurs gouvernementaux et parlementaires pour bénéficier davantage de l'accompagnement de l'Etat.

Action 3.2.3 : Renforcement du dispositif de gestion (collecte, traitement, rapports d'analyse, diffusion) des données et des capacités des acteurs des instances de coordination du PRA de la région du Centre-Sud : L'idée d'une telle action revient à doter les instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud de logiciels performants de gestion de données (logiciels de gestion, analyse et traitement des données) et d'organiser des sessions de formation sur la gestion et la production de données au profit des instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud.

Action 3.2.4 : Renforcement des capacités techniques et fonctionnelles des instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du

Centre-Sud : Pour la réalisation de cette action cruciale pour le bon fonctionnement des instances, il convient d'organiser des sessions de formation au profit des instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud et de les doter de ressources matérielles et logistiques.

Action 3.2.5 : Accompagnement pour l'élaboration des rapports de suivi évaluation des activités et de révision du PRA de la région du Centre-Sud : Dans cette action, il est prévu de réaliser d'abord une évaluation externe du PRA de la région du Centre-Sud, des missions trimestrielles de suivi assorties de rapports. Il est aussi prévu de réaliser chaque année une évaluation interne et à mi-parcours du document. La dernière activité phare consiste en une évaluation finale et une révision du PRA de la région.

3.5.2. Programmation physique des actions prioritaires

Les projets et activités identifiées et planifiées pour le Plan régional d'adaptation au changement climatique seront mis en œuvre sur une période de cinq (05) ans allant de 2025 à 2029 à travers des plans de travail annuels ou des programmes annuels d'activités.

La planification physique détaillée des activités du projet est présentée à l'annexe 5.

3.5.3. *Programmation financière*

Les coûts associés aux activités du PRA sont évalués à l'aide de la méthode du prix unitaire. La valorisation au prix unitaire implique la multiplication des volumes par des prix unitaires, ces derniers étant principalement recueillis à partir des indices de prix, des documents contractuels et des textes financiers. Cependant, pour certains prix unitaires, une approche analogique a été adoptée, basée sur les expériences récentes d'activités similaires.
La mesure du coût du Plan Régional d'Adaptation (PRA) a été définie en termes d'activités, considérant que la mise en œuvre de chaque activité requiert des ressources pour la gestion des natures de dépenses associées. Afin d'évaluer le coût global des activités, une analyse exhaustive des natures de dépenses potentielles générées par la mise en œuvre des activités planifiées a été réalisée.

Le coût global estimatif du projet s'élève à 10 071 542 276 F CFA, réparti comme suit :

- Axe 1 : 5 983 528 596 F CFA, soit environ 59,4% du coût global estimatif ;
- Axe 2 : 3 787 795 880 F CFA, soit environ 37,6% du coût global estimatif ;
- Axe 3 : 300 217 800 F CFA, soit environ 3,0% du coût global estimatif.

La planification financière détaillée par activité est présentée à l'annexe 6. Le tableau synthétique ci-dessous offre une vision consolidée du coût total du PRA.

Tableau 6: Coût du PRA par axe et par effet (En F CFA)

Chaine de résultats	2 025	2 026	2 027	2 028	2029	Coût quinquennal
Axe 1 : Renforcement de la résilience des secteurs de production	1 343 625 329	1 695 961 210	1 004 779 029	1 088 820 500	1 079 722 529	5 983 528 596
Axe 2 : Renforcement de la capacité d'adaptation des populations prenant en compte les inégalités de genre	769 376 940	764 883 440	759 526 240	759 526 240	759 526 240	3 787 795 880
Axe 3 : Gouvernance	110 870 200	58 625 200	72 684 200	16 549 600	41 488 600	300 217 800

Source : A partir du costing

3.5.4. Stratégie de financement du PRA

Le financement de la mise en œuvre du PRA se basera sur des sources directes et indirectes. Le financement direct de la mise en œuvre du PRA se fera grâce au concours des groupes d'acteurs suivants : l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. La contribution de chaque groupe d'acteurs se fera sous la forme qui lui est appropriée et dans le respect de la règlementation en vigueur. Pour le financement indirect, elle se fera sur la base d'une valorisation des efforts de réductions de carbone sur le marché carbone.

Financements directs

Ces sources concernent : l'État, les collectivités territoriales, les ONG, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

- Etat

Il contribuera au financement du PRA à travers les allocations budgétaires. Il interviendra dans le financement direct des investissements en matière de résilience climatique, la prise en charge des contre parties nationales prévues dans les projets/programmes de mise en œuvre du PRA et des dépenses régulières des ministères et institutions étatiques impliqués dans la mise en œuvre du PRA. La mobilisation des ressources financières se fera également à travers les fonds spécifiques intervenant dans le domaine de changement climatique.

- Collectivités territoriales

Les interventions des collectivités territoriales se feront à travers le financement de la mise en œuvre des plans régionaux d'adaptation au changement climatique. La coopération décentralisée pourra jouer un rôle important dans le financement des plans locaux de développement (PRD et PCD) prenant en compte l'adaptation au changement climatique.

- Secteur privé et les ONG

La contribution de ces partenaires sera indispensable pour la mise en œuvre du PRA. Leurs interventions se feront sous forme d'appuis budgétaires, de paniers communs et de financements des projets et programmes en lien avec le changement climatique.

- Partenaires Techniques et Financiers

Ils jouent un rôle important dans la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PRA. Ainsi selon la sensibilité de chaque partenaire, un plaidoyer sera fait pour la mobilisation des ressources financières auprès des partenaires techniques et financiers traditionnels du Gouvernement (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Union Européenne, Coopération Luxembourgeoise, Coopération Suédoise etc.) pour soutenir la mise en œuvre des du PRA. En plus de ces partenaires traditionnels, le pays s'évertuera aussi à mobiliser des financements climatiques auprès des institutions multilatérales telles que le Fonds Vert pour le Climat (FVC), le Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE)

et les Fonds d'Investissement Climatique (FIC). Dans cette optique, il s'agira de renforcer les capacités opérationnelles de l'autorité régionale et nationale désignée.

Financement indirect ou paiements basés sur les résultats

Certains projets et programmes ne portent pas directement sur l'adaptation, mais concourent indirectement à la mise en œuvre du PRA. Il s'agit notamment des projets et programmes d'atténuation qui ont des Co bénéfices d'adaptation.

Pour la mise en œuvre du PRA, il existe un cadre d'expression à travers les points focaux sectoriels dans les ministères concernés par la thématique. Sous le leadership du SP/CNDD, l'animation de la mise en œuvre du PRA se fera de concert avec tous les partenaires thématiques.

La stratégie de financement du processus PRA et de la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique vise à identifier et à doter les acteurs nationaux, des voies et moyens d'action nécessaires pour garantir d'une part, (i) la mise en œuvre de mesures prioritaires d'adaptation à moyen et long termes identifiées dans le PRA, et d'autre part (ii) la mobilisation des ressources nécessaires à l'actualisation continue du processus PRA au Burkina Faso; et (iii) la définition d'une approche claire, méthodique et bien coordonnée pour négocier, gérer, notifier, suivre et évaluer les financements internes et externes dans un cadre de transparence.

Il s'agira de : (i) identifier les sources potentielles de financements aux niveaux national et international ; (ii) définir des critères d'efficacité des financements ; (iii) définir une approche efficiente de mobilisation des financements des sources diverses (public et privé); (iv) faire un alignement de l'appui fourni par les partenaires techniques et financiers sur les priorités du PRA ; et (v) accroître la mobilisation des ressources internes et externes afin de promouvoir un développement résilient au changement climatique.

Enfin, la cartographie des sources de financements[44] climatiques selon leurs enveloppes, leurs domaines d'éligibilité et leurs critères de sélection est un document essentiel à consulter dans ce cadre. Le document donne également des indications sur l'architecture globale de la finance climat, les instruments de financement et les mécanismes financiers. Elle a mis un focus sur six (06) canaux de la finance climat au Burkina Faso, treize (13) au niveau multilatéral et dix (10) au niveau bilatéral. Par ailleurs, l'étude a fait mention des agences des Nations unies, des Banques multilatérales de développement ainsi que plusieurs autres organismes aux niveaux international, régional et sous régional intervenant dans la finance climat. Des informations relatives au financement du secteur privé, des Organisations Non Gouvernementales et associations, et des collectivités territoriales ont également été abordées.

[44] https://biblio.fondsvertclimat.bf/wp-content/uploads/2024/02/Cartographie-de-la-Finance-Climat-BF.pdf

4. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET MECANISME DE SUIVI-EVALUATION DU PLAN REGIONAL D'ADAPTATION

4.1. Cadre de mise en œuvre du plan régional d'adaptation

4.1.1. Conditions préalables de mise en œuvre

Afin d'assurer une gestion fructueuse de la phase de mise en œuvre du Plan Régional d'Adaptation (PRA), plusieurs conditions préalables sont à considérer :

- L'adoption du PRA comme cadre directeur des interventions en matière d'adaptation au toutes les initiatives.
- Conformément à la Loi 055-2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales et à la Loi 034 sur le pilotage et la gestion du développement (2018), le Conseil Régional du Centre-Sud doit être pleinement engagé en tant que maître d'ouvrage du PRA. Il est essentiel de renforcer les compétences de son personnel administratif pour garantir un suivi-évaluation efficace du plan.
- Le cofinancement des actions du plan est un élément essentiel, nécessitant la participation active et financière des acteurs locaux. Le Conseil Régional doit explorer diverses stratégies, y compris l'organisation d'une table ronde des bailleurs, pour mobiliser les ressources nécessaires.
- Un mécanisme de suivi-évaluation robuste doit être mis en place pour évaluer régulièrement les progrès du PRA et apporter les ajustements nécessaires. Cela implique également la transparence des rapports et la communication régulière avec toutes les parties prenantes.
- Une collaboration étroite entre le Conseil Régional, les autorités locales, la société civile et le secteur privé est cruciale pour garantir une mise en œuvre harmonieuse du PRA. La création de partenariats stratégiques favorisera une approche collaborative et multisectorielle.
- La sensibilisation et la mobilisation de la communauté locale sont des éléments clés. Il est nécessaire d'impliquer activement les citoyens dans la compréhension des enjeux liés au changement climatique et dans la promotion de pratiques durables.
- Une gouvernance transparente et participative, impliquant toutes les parties prenantes, est essentielle pour renforcer la légitimité et l'efficacité du processus de mise en œuvre du PRA.

En intégrant ces conditions, la région du Centre-Sud sera mieux préparée à relever les défis du changement climatique et à atteindre les objectifs ambitieux du Plan Régional d'Adaptation.

4.1.2. Instruments de mise en œuvre

Pour mettre en œuvre le PRA plusieurs instruments d'une grande importance seront utilisés :

- **Le plan d'action** : Ce document détaillera les étapes spécifiques à suivre pour réaliser les objectifs du PRA. Il inclura des actions concrètes, des échéanciers et des responsabilités assignées à chaque partie prenante.
- **Le Plan de travail annuel (PTA) :** Ce sera un outil opérationnel qui découpera les actions du plan d'action en tâches réalisables sur une base annuelle. Il permettra un suivi régulier des progrès et une adaptation aux changements de circonstances.
- **Le plan de communication :** Un plan de communication élaboré accompagnera le PRA pour assurer une diffusion efficace des informations relatives aux actions entreprises, aux progrès réalisés et aux résultats obtenus. Il favorisera également la sensibilisation et la mobilisation des parties prenantes.
- **Les instruments locaux de développement tels que le Plan régional de développement (PRD) et les Plans communaux de développement (PCD) :** Ces plans stratégiques intégreront les actions spécifiques du PRA dans leur planification, assurant ainsi une cohérence et une synergie entre les différentes initiatives de développement à l'échelle régionale et communale. Cela garantira une approche intégrée et coordonnée pour renforcer la résilience face au changement climatique et favoriser un développement durable.

4.1.3. Schéma institutionnel de mise en œuvre

Le cadre institutionnel de mise en œuvre adopté vise à instaurer une gestion efficace, efficiente et inclusive du Plan régional d'adaptation (PRA). Ce cadre constitue la fondation pour la concrétisation du présent PRA. Il prend en compte les enseignements tirés des expériences passées de la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation (PNA), ainsi que les forces et faiblesses identifiées.

L'objectif principal est de remédier aux lacunes qui ont caractérisé les dispositifs institutionnels antérieurs et de surmonter les entraves qui ont entravé les progrès escomptés. Dans cette perspective, la supervision du PRA sera confiée au Conseil régional (CR), qui rendra compte des résultats de mise en œuvre au ministère responsable de l'environnement à travers le SP/CNDD ; qui abrite le point focal national de la CCNUCC. Ce dernier est l'organe institutionnel chargé de la coordination du PNA qui devrait résulter de la synthèse des différents PRA. Le support technique sera assuré par les services techniques déconcentrés, en collaboration avec le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation ainsi que le Ministère en charge de l'économie et des finances.

Étant donné la nature multisectorielle, transversale et nationale du Plan, le conseil régional jouera un rôle prépondérant dans la coordination, garantissant la prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes. Ce modèle institutionnel équilibré vise à optimiser l'efficacité opérationnelle et à favoriser une mise en œuvre harmonieuse du PRA, tout en renforçant la collaboration entre les différentes entités impliquées.

Schéma 4 : Cadre institutionnel de mise en œuvre, de suivi et de coordination du PRA Centre-Sud

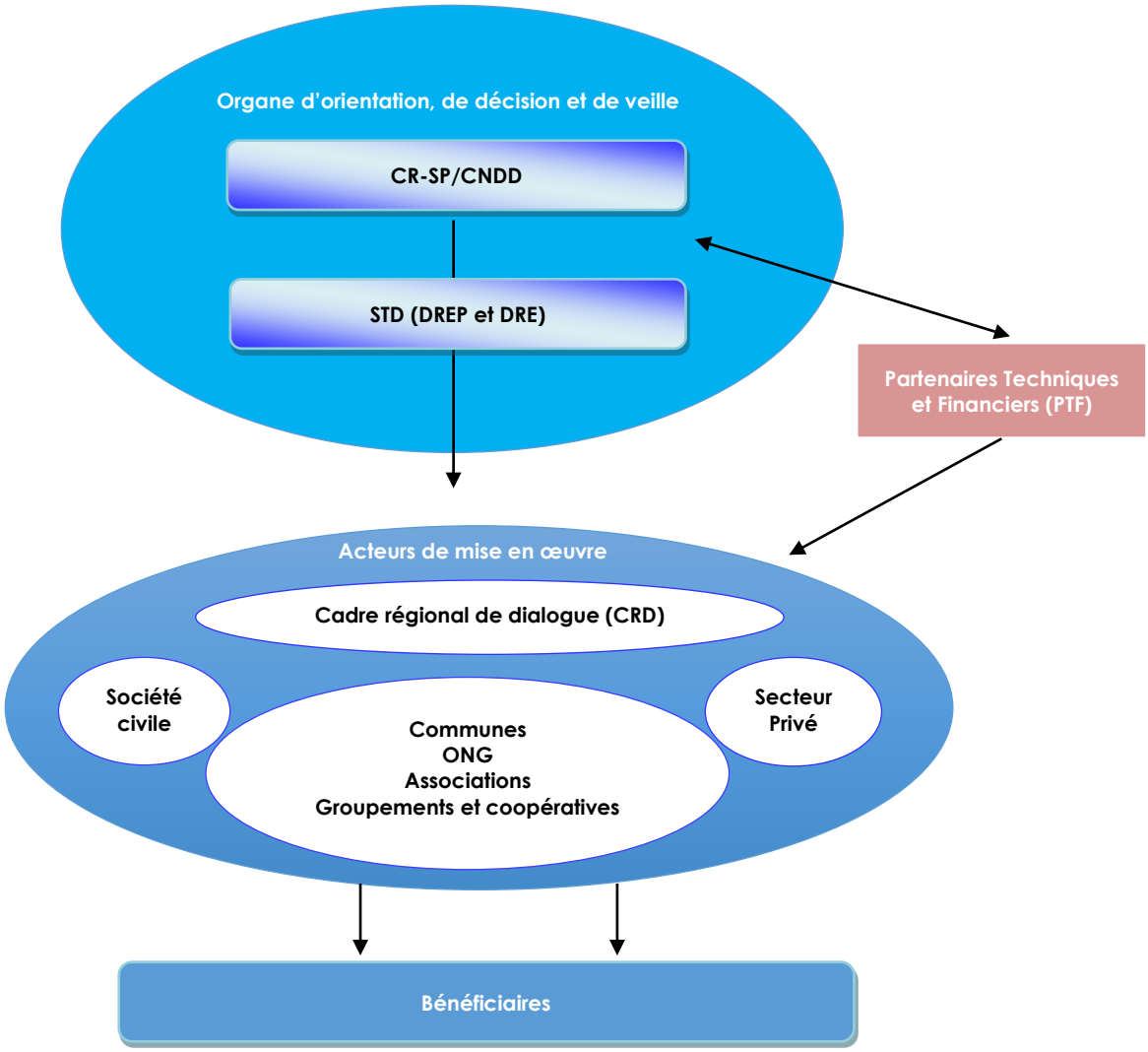

Source : Mission à partir de la revue documentaire et des conclusions des échanges

4.1.4. Rôles et responsabilités des parties prenantes

Les rôles et responsabilités des parties prenantes dans la mise en œuvre du Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique de la région du Centre-Sud revêtent une importance capitale pour garantir son efficacité et sa durabilité. Ces parties prenantes incluent divers acteurs, tels que les autorités gouvernementales, les institutions locales, les organisations de la société civile, les communautés locales, les entreprises privées et les partenaires internationaux. Chacun de ces acteurs joue un rôle spécifique dans la réalisation des objectifs du plan et dans la promotion de la résilience face aux impacts du changement climatique. Le tableau suivant présente les rôles et responsabilités des parties prenantes.

Tableau 7 : Rôles et responsabilités des parties prenantes

Acteurs	Rôles
SP/CNDD	Dans le cadre de la mise en œuvre du PRA, la jonction entre le dispositif de suivi et évaluation du niveau régional et central est animé par le SP/CNDD
STD (DREP et DRE)	Les Directions régionales en charge de l'Economie (DREP) et de l'Environnement devront faciliter le partage des conclusions et/ou recommandations issues des travaux tant au niveau central qu'au niveau régional
Conseil Régional (CR)	Le Conseil Régional est l'acteur central dans la mise en œuvre du PRA. Il assure la maîtrise d'ouvrage, coordonne le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation, et évalue périodiquement le PRA. En outre, il vote l'adoption des documents du PRA, mobilise des ressources financières, et joue un rôle crucial dans la vulgarisation du PRA à différents niveaux.
Communes (Conseil municipal)	Les communes, représentées par leurs conseils municipaux, contribuent activement à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du PRA. Leur responsabilité inclut la vulgarisation du PRA à l'échelle de la commune, la mobilisation des ressources financières nécessaires pour financer le PRA, et la mise en place de projets relatifs au PRA. Ils jouent un rôle essentiel dans l'ancrage du PRA au niveau local.
Secteur privé local	Le secteur privé local est un partenaire clé pour la réussite du PRA. Il peut être impliqué dans la mise en œuvre de projets, apportant des compétences, des ressources et des opportunités économiques pour soutenir les objectifs du PRA. Les entreprises locales peuvent contribuer activement en mettant en place des pratiques durables, en créant des emplois liés à la mise en œuvre du PRA, et en participant à des partenariats public-privé. Les médias **locaux** quant à eux, ont un rôle crucial dans la sensibilisation du public, la diffusion d'informations sur le PRA et la mobilisation de l'opinion publique en faveur de ses objectifs.
Services techniques déconcentrés	Les services techniques déconcentrés participent à l'identification, la faisabilité et la réalisation des actions et projets du PRA. Ils fournissent une assistance technique aux collectivités territoriales et jouent un rôle crucial dans la coordination des initiatives sectorielles.
Projets et programmes intervenant dans la région	Les projets et programmes existants dans la région peuvent être intégrés à la mise en œuvre du PRA, assurant une cohérence avec les efforts déjà déployés.
ONG et OSC	Les ONG et les OSC sont des partenaires majeurs, contribuant à la mise en œuvre, à la sensibilisation et au suivi-évaluation du PRA. Leur engagement renforce l'impact du plan à travers des initiatives spécifiques.
Partenaires techniques et financiers	Les partenaires techniques et financiers soutiennent le PRA en mobilisant des ressources financières et en fournissant une expertise technique, renforçant ainsi sa mise en œuvre.

Acteurs	Rôles
	Les **Agences** de développement, tant au niveau national que régional, peuvent apporter un soutien financier et technique supplémentaire pour renforcer les capacités d'exécution du PRA.
Populations locales bénéficiaires	Les populations locales bénéficiaires sont au cœur du processus. Leur participation active, leur compréhension et leur appropriation du PRA sont essentielles pour garantir son succès et sa durabilité. La création de **Forums** citoyens permet d'impliquer directement les citoyens dans le processus décisionnel, favorisant la transparence et la démocratie participative.
Acteurs de la recherche et de l'éducation	Les institutions de recherche et d'éducation peuvent jouer un rôle important en fournissant des connaissances spécialisées et en contribuant à la formation des acteurs locaux sur les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique.

Source : A partir de la revue documentaire

4.2. *Mécanisme de suivi-évaluation*

4.2.1. Organes de suivi-évaluation

A l'échelle régional, le Cadre régional de dialogue (CRD) jouera le rôle de Comité régional changement climatique (CRECC). Présidé par le Gouverneur de région et sous la vice-présidence du Président du Conseil régional et le cas échéant, le Président de la délégation spéciale régionale, le CRD servira de Comité régional de pilotage du Plan régional de développement (PRD) révisé intégrant l'adaptation et/ou du Plan régional d'adaptation.

En rappel, le suivi et évaluation du Plan national de développement est assuré à l'échelle régionale par le CRD à travers le Plan d'action régional et les Plans locaux de développement (PLD). La relecture des Plans régionaux de développement (PRD) étant prévue pour intégrer l'adaptation, il n'apparait plus opportun de créer un nouveau dispositif pour le suivi et l'évaluation des actions relatives au changement climatique. Il s'agira donc de renforcer les capacités de l'existant notamment le CRD pour lui permettre de mener à bien cette mission.

Comme le précise le Décret n°2022-0437/PRES-TRANS/PM/MEFP portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et évaluation de la politique nationale de développement, le CRD a pour attributions :

- De coordonner le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de développement dans la région concernée à travers le Plan d'action régional et les Plans locaux de développement (PLD) ;
- D'apprécier la mise en œuvre du Plan d'action régional et des Plans locaux de développement à l'aide des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet ;
- De donner des directives aux acteurs régionaux pour la conduite des actions qui leur incombent et la détermination des produits nécessaires à l'appréciation des impacts ;
- D'assurer le dialogue sur le plan d'action régional et les Plans locaux de développement.

Le CRD qui est par définition le Cadre de concertation régional (CCR) élargi aux communes est composé des représentants des structures déconcentrées, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile, des programmes, projets, organisations non gouvernementales et associations de développement, ainsi que de toute personne physique ou morale désignée par le Président du CRD au regard de son expertise, en tant qu'observateur.

Le CRD s'organise en commissions thématiques. Il est animé par un Secrétariat technique assuré par la Direction régionale de l'économie et de la planification (DREP), en collaboration avec les autres structures déconcentrées de l'administration publique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNA, la jonction entre le dispositif de suivi et évaluation du niveau central animé par le SP/CNDD et celui du niveau régional devra être assurée conjointement par les Directions régionales en charge de

l'Economie (DREP) et de l'Environnement en vue de faciliter le partage des conclusions et/ou recommandations issues des travaux tant au niveau central qu'au niveau régional.

La composition, les attributions, l'organisation et le fonctionnement du CRD sont précisés par arrêté du Gouverneur de Région.

4.2.2. Instances de suivi-évaluation

A l'échelle régionale, on aura comme prévu dans le Décret n°2022-0437/PRES-TRANS/PM/MEFP portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et évaluation de la politique nationale de développement :

- La revue annuelle pour examiner et valider le rapport de performance régionale de la mise en œuvre du Plan régional de développement révisé ou du Plan régional d'adaptation sur la base du plan d'action régional et du cadre régional de mesure de la performance ;
- La revue régionale à mi-parcours pour examiner et valider le bilan de la mise en œuvre du Plan régional de développement révisé ou du Plan régional d'adaptation à mi-parcours de l'année en cours, sur la base du cadre régional de mesure de la performance et du plan d'action régional. En outre, elle statue sur les actions à entreprendre pour aplanir les difficultés rencontrées.

Ces revues sont convoquées et présidées par le Président du Cadre Régional de Dialogue (CRD) qui délègue ses pouvoirs au Vice-président en cas d'empêchement. Les convocations sont adressées aux participants au moins sept (07) jours avant la date de la revue.

Comme mentionné plus haut, la jonction/liaison avec le dispositif de suivi et évaluation du niveau central animé par le SP/CNDD devra être assurée conjointement par les Directions régionales en charge de l'Economie (DREP) et de l'Environnement (Point Focal régional Changement climatique) pour faciliter le partage des conclusions et/ou recommandations issues des travaux du niveau régional.

Aussi, pour plus d'efficacité, la tenue des revues du niveau régional devraient précéder celle du niveau central car les conclusions des travaux du niveau régional sont censées alimenter les travaux du niveau central.

5. RISQUES ET MESURES DE MITIGATION

5.1. Analyse des risques et mesures de mitigation

La mise en œuvre du plan régional d'adaptation dans la région du Centre-Sud pourrait être confrontée à un certain nombre de facteurs de risques qu'il faut anticiper.
Cinq (05) principales catégories de risques peuvent entraver la mise en œuvre du plan régional d'adaptation.

Il s'agit des :

- **Risques sécuritaires :** la dégradation du contexte sécuritaire au Burkina Faso peut entraver la mise en œuvre des activités du plan régional d'adaptation dans la région du Centre-Sud.
- **Faible mobilisation des ressources financiers :** la faible mobilisation des fonds par les bailleurs et l'Etat pour soutenir les options d'adaptation, la lourdeur des procédures administratives peuvent retarder la mise en œuvre du plan.
- **Techniques et institutionnels** : la disponibilité de capacités humaines en quantité et qualité suffisantes au sein des différentes structures impliquées dans le suivi-évaluation, la coordination et le pilotage du plan est une condition sine qua non pour sa mise en œuvre efficace.
- **Crises socio-politiques** : la faible adhésion des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan régional d'adaptation, les conflits fonciers et sociaux liés à la gestion des ressources naturelles et la résistance au changement en faveur de l'égalité et de l'équité genre peuvent être un frein à la mise en œuvre des activités. En outre, la faible volonté des autorités et de l'équipe interne entraverait l'atteinte des objectifs du plan.
- **Crises sanitaires et catastrophes naturelles** : comme la Covid-19 l'a si bien démontré au cours des dernières années, une pandémie et ses corollaires ou toute autre crise, voire catastrophe naturelle (inondations, sécheresse, sinistres, …) peuvent compromettre les résultats du plan.

Le schéma ci-après récapitule ces risques.

Schéma 5 : Cartographie des risques

Probabilité					
Quasiment certain					
Probable					
Possible		Risques techniques		Risques sécuritaires	
Peu probable	Risques sanitaires		Risques sociaux		
Rare				Risques financiers	
	Non significatif	Mineur	Modéré	Majeur	Très significatif

Impact

Légende :	Mineur	Modéré	Elevé	Critique

Mesures de mitigation

Les risques sécuritaires et financiers se situent à un niveau de criticité « Elevé ». Quant aux risques techniques et sociaux, ils se situent à un niveau de criticité « Modéré ».

Afin d'atténuer les effets des risques identifiés, les mesures de mitigation suivantes sont préconisées :

Au niveau des Risques sécuritaires :

- Mettre en place un système de monitoring du risque avec une évaluation au départ et un suivi, tous les mois ;
- Accorder une attention particulière aux conditions de sécurité, à la mobilisation d'experts, de consultants et d'intervenants dans le cadre de la mise en œuvre des activités ;

Au niveau des Risques financiers :

- Organiser des tables rondes des bailleurs pour faire le marketing/plaidoyer/lobbying du Plan Régional *d'adaptation* ;
- Consentir des ressources suffisantes pour la mise en œuvre des activités programmées ;
- Mettre en place un système de gestion des risques avec une méthode d'identification, d'évaluation périodique, de surveillance, de prévention ;
- Privilégier l'appui budgétaire ciblé qui est administré suivant les procédures nationales ;
- Susciter davantage la volonté politique pour assurer le portage du PRA à travers un plaidoyer, appuyé par des argumentaires documentés et pertinents en direction des décideurs et leaders.

Au niveau des Risques techniques :

- Recourir à l'assistance technique de long -terme et de court -terme ;
- Renforcer les capacités des acteurs ;
- Formaliser des contrats d'objectifs avec les acteurs ;
- Simplifier les procédures budgétaires ;
- Recourir aux dialogues en vue de faciliter la convergence des décisions.

Au niveau des Risques socio-politiques :

- Promouvoir le dialogue et la démarche participative dans le montage et l'exécution des projets du Plan ;
- Impliquer les parties prenantes et les acteurs du développement dans sa mise en œuvre ;
- Adopter une approche basée sur le changement de comportement en constituant des alliances avec les différents acteurs et leaders d'opinion afin de créer une dynamique favorable. Cela à travers l'information, l'éducation et la communication/conscientisation ciblée sous-tendues par la démonstration des bénéfices liés à la mise en œuvre du PRA ;
- Appropriation et responsabilisation du conseil régional ;
- Plaidoyer pour susciter l'intérêt et l'engagement de l'autorité politique.

Au niveau des risques sanitaires et catastrophes naturelles

- Adapter les activités en fonction des saisons du pays (saisons hivernales)
- Prioriser le télétravail en cas de force majeure.

5.2. *Analyse des hypothèses et actions conséquentes*

La réussite du PRA est possible si les actions envisagées sont mises en œuvre pour valider les hypothèses de départ et en garantir les conditions de succès. Ces hypothèses sont résumées et analysées dans le tableau ci-après.

Tableau 8 : Analyse des hypothèses et actions conséquentes

Hypothèses	Actions	Responsables
Les risques sécuritaires diminuent et les populations vaquent à leurs occupations	▪ Consolidation des acquis sécuritaires dans la région ▪ Sensibilisation/Communication sur la dénonciation par les populations locales de mouvements ou d'individus suspects	Gouvernement Leaders d'opinion
Disponibilité des ressources financières	▪ Plaidoyer auprès des acteurs étatiques ▪ Négociations ▪ Financement Innovant ▪ Anticipation dans les prises de décisions	Le Comité de pilotage, le Comité de coordination et de suivi, les PTF
Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet s'approprient les objectifs du projet et s'engagent à sa mise en œuvre diligente	▪ Formation ▪ Création des cadres de concertation à divers niveaux (national, régional, provincial, communal) ▪ Gestion axée sur les résultats	Le Comité de pilotage, le Comité de coordination et de suivi
Forte implication de tous les acteurs (État, PTF, secteur privé, OSC, collectivités, etc.)	▪ Plaidoyers ▪ Négociations ▪ Dynamisme des cadres de concertation ▪ Sensibilisation/ Communication pour le changement Social de comportement (CCSC)	Gouvernement, PTF, secteur privé, OSC, Collectivités, autres
Forte adhésion des communautés locales, des leaders d'opinions.	▪ Sensibilisation/CCSC et renforcement des capacités des populations ▪ Plaidoyers auprès de la communauté pour des apports et investissements participatifs	Le Comité de pilotage, le Comité de coordination et de suivi et l'UGP, l'ANCB, les élus locaux, les responsables des écoles, les OSC/ONG
Ressources humaines de qualité	▪ Recrutement d'experts ▪ Formations et renforcement des capacités des acteurs impliqués ▪ Gestion des Ressources Humaines optimisée	Le Comité de pilotage, le Comité de coordination et de suivi et l'UGP

Source : Auteur

6. CONCLUSION

La région du Centre-Sud, caractérisée par un climat soudano-sahélien, est particulièrement exposée aux aléas climatiques tels que les sécheresses, les inondations et les vagues de chaleur. Cette variabilité climatique accentue les pressions sur les ressources en eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire, ce qui fragilise davantage les communautés locales déjà vulnérables. De plus, les événements météorologiques extrêmes, comme les vents violents et les feux de brousse, menacent également les infrastructures vitales et la stabilité socio-économique de la région.

Face à ces défis, le Plan Régional d'adaptation au changement climatique de la région du Centre-Sud se révèle essentiel. Il offre une approche proactive en identifiant des actions prioritaires dans des secteurs clés tels que l'eau, l'agriculture, la santé, l'énergie, la biodiversité, l'urbanisme et la gestion des risques. Cette démarche participative et intégrée implique activement les acteurs locaux, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les citoyens, garantissant ainsi une prise en compte des besoins et des connaissances locales.

Pour que ce plan soit efficace, une mobilisation significative de ressources humaines, financières, techniques et technologiques est indispensable. Il est également crucial de renforcer la recherche pour mieux comprendre les dynamiques climatiques actuelles et futures, permettant ainsi une meilleure anticipation et adaptation aux changements en cours. Parallèlement, l'éducation et la sensibilisation jouent un rôle central dans la promotion d'une culture de résilience et dans l'engagement des communautés locales.

Enfin, une approche intégrée et multisectorielle est nécessaire pour une réponse efficace au changement climatique. Cela implique une collaboration étroite entre les gouvernements, les organisations de la société civile et les partenaires internationaux, afin de mettre en œuvre des politiques et des initiatives cohérentes et coordonnées pour renforcer la résilience de la région du Centre-Sud face aux défis climatiques actuels et futurs.

REFERENCES

Documents nationaux

- Burkina Faso, 2024, Plan national d'adaptation (PNA 2024-2028)
- Burkina Faso, 2021, Contribution déterminée au niveau national (CDN)
- Burkina Faso, 2015, *Plan national d'adaptation (PNA)*
- Secrétariat exécutif du fonds vert pour le climat au Burkina Faso, 2021, cartographie de la finance climat tome I.
- Secrétariat permanent du Conseil national pour l'environnement et le développement durable, 2007 *Programme d'action national à la variabilité et au changement climatique (PANA)*,
- Ministère de l'économie, des finances et du développement,2019, étude de référence de la région du Centre-Sud dans le cadre de la mise en œuvre du PADEL
- Ministère de l'économie, des finances et du développement, 2013, guide méthodologique de planification locale, Burkina Faso

Rapports

- GGGI, 2022, rapport d'évaluation du mécanisme de coordination du plan national d'adaptation (PNA) aux changements climatiques du Burkina Faso
- Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique, 2021, Communication sur l'adaptation au changement climatique du Burkina Faso.
- Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique, Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles, 2021, la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Centre-Sud situation de référence, tendances, cibles et mesures associées
- INSD 2022, monographie de la région du centre-sud (Cinquième (5ème) Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso (RGPH))
- INSD 2022, Cinquième (5ème) Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso (RGPH), synthèse des résultats définitifs.
- Rapport Analyse stratégique des enjeux liés au genre au Burkina Faso, 2003
- Evaluation nationale des menaces sur la biodiversité au Burkina Faso Hiérarchisation des principales menaces impactant la biodiversité,2020
- UICN, 2011, ministère de l'Environnement et du Développement Durable
- USAID, 2007, Adaptation à la variabilité et au changement climatique
- WMO, UNCCD, FAO, CBD and UNW-DPC, 2015, les conditions de sécheresse et les stratégies de gestion au Burkina Faso
- CONASUR, 2016, les conditions de sécheresse et les stratégies de gestion au Burkina Faso
- OCHA SP/CONASUR, 2017, Burkina Faso : situation des inondations et vents violents
- Farm Service Agency, 2022, climate change adaptation plan
- LIMESTONE COAST, 2016, regional climate change adaption plan

- Adaptation au changement climatique et plan climat
- Gouvernement du Sud Australie, 2016, AdaptWest Western Adelaïde Région Climate Change Adaptation Plan
- MRC des Sources, 2021, Plan d'adaptation au changement climatique
- Région du Plateau Central, 2023, Plan régional d'adaptation au changement climatique 2024-2028

ANNEXES

Annexe 1 : Principes directeurs du PRA

Partenariat et la subsidiarité	Le changement climatique ne connait pas de frontières sectorielles, encore moins de limites administratives. Au regard de la portée de leurs impacts, il est important d'œuvrer à la participation de tous les acteurs de développement à différentes échelles depuis l'identification des actions d'adaptation jusqu'à leur mise en œuvre. Le partenariat ainsi décliné devra se matérialiser par l'implication judicieuse et la responsabilisation des acteurs des structures étatiques et non étatiques, des collectivités territoriales, du secteur privé, à travers le renforcement du Partenariat public-privé (PPP), de la société civile et des PTF dans l'exécution des actions retenues. Ainsi, la problématique de l'adaptation au changement climatique doit désormais être prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement au niveau central et décentralisé afin que les efforts de développement ne soient pas vains. L'institution d'un dialogue permanent entre les représentants des différents groupes d'acteurs est également nécessaire pour la cohérence des interventions, la synergie et surtout le cofinancement des actions du PRA. Les avis et priorités des bénéficiaires seront pris en compte dans la démarche d'opérationnalisation des options et des mesures d'adaptation préconisées en conformité avec la réglementation en vigueur
La prise en compte du Genre et de l'inclusion	Les options d'adaptation identifiées dans le PRA nécessitent pour plus de pertinence et d'impacts significatifs la participation des hommes et des femmes aux actions. Aussi, au regard de la vulnérabilité des femmes aux effets néfastes du changement climatique plus accrue et de leur participation au développement, une approche de partenariat, de promotion du dialogue social, de réduction des inégalités, de développement des capacités d'adaptation de toutes les couches sociales, surtout les plus vulnérables et de prééminence de la bonne gouvernance est-elle nécessaire
Equité	La recherche de l'équité notamment l'équité sociale et environnementale dans la mise en œuvre du PRA doit être de mise pour assurer la cohérence et la continuité la durabilité des interventions. Ce principe garantit la réduction des inégalités sociales, régionales et la solidarité nationale qui seront le fil conducteur déterminant pour assurer l'équité intra et intergénérationnelle, la prise en compte du genre, ainsi que la prise en compte des spécificités des régions et localités par la valorisation de leurs potentialités, pour plus d'équité spatiale, plus de cohésion sociale et de paix

Gestion Axée sur les Résultats	L'application d'une gestion axée sur les résultats (GAR) est plus que bénéfique d'autant plus qu'elle permet d'améliorer l'efficacité et les pratiques relatives à l'obligation de rendre compte en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, en mettant l'accent sur l'atteinte des résultats préalablement définis de façon réaliste. En outre, la transparence et la reddition des comptes, éléments fondamentaux de la GAR, sont essentielles dans l'obtention des résultats de développement, en ce sens qu'elles permettent d'instaurer un climat de confiance et de garantir la pleine participation des acteurs à la réalisation des objectifs définis
Durabilité	La durabilité des actions du PRA suppose l'utilisation des ressources « naturelles » de façon rationnelle en tenant compte des besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures. La durabilité prend en compte les contraintes économiques, sociales, environnementales et culturelles et promeut des modes de production et de consommation responsables, la solidarité, la précaution, la participation et l'engagement responsable.
Proactivité et intelligence économique	La mise en œuvre du PRA doit s'inscrire dans une démarche prospective, au niveau de tous les acteurs, afin de faire face aux menaces de tout genre et d'exploiter les meilleures opportunités offertes, à court, moyen et long terme. La proactivité, dans le contexte actuel du défi sécuritaire, suppose que tout acteur du développement doit agir en veillant à prévenir et à consolider la sécurité. Dès lors, la proactivité s'appuiera sur l'Intelligence Economique (IE) en tant que mode de gouvernance fondée sur la veille, l'exploitation et la protection de l'information stratégique, la maitrise des risques (sécuritaire, économique...) et l'influence sur l'environnement national et international.

Source : Politique nationale de développement durable et PNA

Annexe 2 : Cadre logique du PRA

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Impact : La vulnérabilité au changement climatique de la région du Centre-Sud est réduite et la résilience des secteurs prioritaires de développement est renforcée	•Niveau de vulnérabilité de la région face au changement climatique	•A établir à partir de l'étude de base	•10 points de pourcentage de réduction	•Rapports d'évaluation •Rapports d'études du Ministère en charge de l'environnement et du développement durable du Burkina Faso, d'Institut national de l'environnement et de la recherche agronomique (INERA), des ONG et institutions de recherche Annuaires statistiques de l'environnement (INSD) Rapport de la CDN	•Faible volonté politique •Déficit d'engagement des décideurs au niveau des ministères sectoriels •Faible d'adhésion et d'engagement des parties prenantes et des PTFs •Risque financier •Conjoncture internationale •Changement institutionnel •Insécurité •Normes sociale
Axe 1 : Renforcement de la résilience des secteurs de production					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Effet 1 : Les capacités d'adaptation au changement climatique des secteurs de production de la région du Centre-Sud sont renforcées	Taux de couverture des besoins alimentaires de la région	A établir à partir de l'étude de base	12 points de pourcentage d'amélioration	•Système des Statistiques Agricoles du Burkina Faso •Rapports d'activités •Rapports de suivi •Rapports d'évaluation •Rapport des directions provinciales chargées de l'agriculture	Risque climatique accru Risque de maladies des cultures et des animaux Risque de dégradation des sols Risque de fluctuations des prix des produits agricoles Risque de manque d'accès aux intrants agricoles Risque financier

Extrant 1.1 : La résilience du secteur agricole est améliorée	<u>Indicateurs d'extrants</u> • Taux de croissance de la productivité du secteur agricole <u>Indicateurs d'intrants</u> - Nombre de groupements de producteurs (H/F) formés - Nombre de sessions de formation organisées Nombre de groupements de producteurs bénéficiaires de matériels agricoles. - Nombre de sessions de plaidoyer organisées. - Nombre de sessions de formation organisées. - Nombre de films documentaires produits sur les bonnes pratiques agricoles biologiques. - Nombre d'émissions débats à la radio organisées sur le sujet. Nombre de forages équipés d'équipements d'irrigation. Nombre d'exploitants agricoles (hommes et femmes) bénéficiaires des équipements d'irrigation.	<u>Indicateurs d'extrants</u> • A établir à partir de l'étude de base	•10 points de pourcentage d'amélioration	•Système des Statistiques Agricoles du Burkina Faso •Rapports d'activités •Rapports de suivi •Rapports d'évaluation •Rapport des directions provinciales de l'agriculture	Risque climatique accru Risque de maladies des cultures et des animaux Risque de dégradation des sols Risque de fluctuations des prix des produits agricoles Risque de manque d'accès aux intrants agricoles Risque financier

	- Nombre d'unités de recherche bénéficiaires de subventions. - Nombre de variétés améliorées développées grâce aux subventions. Nombre de bas-fonds aménagés et/ou réhabilités. - Quantité totale de semences améliorées et de variétés subventionnées distribuées. - Nombre de périmètres irrigués aménagés ou réhabilités. - Nombre de barrages construits et/ou réhabilité - Nombre de stations météorologiques équipées (station synoptique de Pô et stations manuelles/automatiques). - Nombre de coopératives et groupements de producteurs bénéficiaires d'un appui technique pour le montage des dossiers de demande de financement. - Nombre de sessions de formation organisées pour les bénévoles en charge				

	du suivi des stations manuelles de l'ANAM. Nombre de coopératives et groupements de producteurs bénéficiaires de subventions pour la souscription à l'assurance agricole. - Nombre de femmes bénéficiaires de l'appui technique pour la création ou la formalisation de coopératives agricoles. - Nombre d'autorités, leaders communautaires et propriétaires terriens sensibilisés lors des sessions de plaidoyer.				

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Action 1.1.1 : Promotion des pratiques agricoles intelligentes face au climat					
Activité 1.1.1.1 : Organiser des sessions de formation au profit des groupements de producteurs (homme, femme) sur les techniques de production, d'utilisation et de gestion des variétés résistantes				Rapports de performance des Programmes Budgétaires, rapports annuels d'activités des ministères concernés	Risque climatique accru Risque de maladies des cultures et des animaux Risque de dégradation des sols Risque de fluctuations des prix des produits agricoles Risque de manque d'accès aux intrants agricoles Risque financier
Activité 1.1.1.2 : Subventionner les semences de variétés résistantes (cultures vivrières, de rentes et maraîchères) au profit des groupements de producteurs (Homme, femme)					
Activité 1.1.1.3 : Doter les groupements de producteurs (Homme, femme) de matériels de production agricoles					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Activité 1.1.1.4 : Organiser des sessions de plaidoyer auprès des décideurs politiques et bailleurs pour le financement de la recherche de variétés diversifiées (cultures vivrières, de rentes et maraîchères) et résilientes en phase avec les vulnérabilités climatiques de la région du Centre-Sud)					
Activité 1.1.1.5 : Appuyer les unités de recherche à travers des subventions pour la recherche de variétés améliorées (cultures vivrières, de rentes et maraîchères) et résilientes en phase avec les vulnérabilités climatiques de la région du Centre-Sud					
Activité 1.1.1.6 : Subventionner les variétés améliorées au profit des producteurs semenciers dans la région du Centre-Sud					
Activité 1.1.1.7 : Organiser des sessions de formation au profit des groupements de producteurs (homme, femme) sur les techniques mécaniques de conservation et de restauration des sols (cordons pierreux, demi-lunes, zaï, création des buttes, digues filtrantes, fixation des dunes, etc.)					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Activité 1.1.1.8 : Organiser des sessions de formation au profit des agriculteurs, des sociétés coopératives (homme, femme) sur les techniques culturales (compostage, fumure organique, biofertilisants, biopesticides, ...).					
Activité 1.1.1.9 : Vulgariser les bonnes pratiques agricoles biologiques (films documentaires, émission débat à la Radio etc.)					
Activité 1.1.1.10 : Apporter un appui financier pour l'aménagement de 125 ha de bas-fonds au profit des production agricole (homme, femme)					
Activité 1.1.1.11 : Apporter un appui financier pour l'aménagement de 150 ha de périmètres irrigués au profit des production agricole (homme, femme)					
Activité 1.1.1.12 : Doter les exploitants agricoles (homme, femme) des barrages (Ziou, Bion, Guiba, Béré, Zourmakita, Bazèga, Konioudou, Ipelcé et Guidissi) d'équipements d'irrigations					
Action 1.1.2 : Renforcement des systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques dans la région du Centre-Sud					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Activité 1.1.2.1 : Doter en équipement la station synoptique de Pô et les stations manuelles/automatiques (Manga, Toécé, Saponé, Ipelce, Gonbousgou, Nobéré, Kombissiri, Tiébélé, Ziou, Guiaro, Bétaré) de collecte de données climatiques de l'ANAM dans la région du Centre-Sud					
Activité 1.1.2.2 : Créer deux stations synoptiques dans les deux autres provinces de la Région du Centre-Sud					
Activité 1.1.2.3 : Organiser des sessions de formations au profit des bénévoles en charge du suivi des stations manuelles de l'ANAM pour la collecte de données climatiques de la Région du Centre-Sud					
Activité 1.1.2.4 : Mettre en place un système de diffusion et communication sur les mises à jour et les alertes en temps réel par notification quotidiennes par SMS, WhatsApp et Appel, etc. au profit des agriculteurs					
Action 1.1.3 : Vulgarisation de l'assurance agricole et faciliter l'accès aux financements agricoles dans la région du Centre-Sud					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Activité 1.1.3.1 : Organiser des campagnes de sensibilisation au profit des coopératives et groupements de producteurs (homme, femme) sur les produits d'assurance agricole disponibles et les démarches de souscription					
Activité 1.1.3.2 : Subventionner les coûts de souscription à l'assurances agricoles (Primes d'assurances) au profit des coopératives et groupements de producteurs (homme, femme)					
Activité 1.1.3.2 : Fournir un appui technique aux coopératives et groupements de producteurs (homme, femme) pour le montage technique des dossiers de demande de financement auprès des institutions de microfinance et des coopératives de financement agricoles					
Activité 1.1.3.3 : Organiser des sessions de formation au profit des coopératives et groupements de producteurs (homme, femme) sur les techniques de gestion financière et de suivi de leurs investissements.					
Action 1.1.4 : Promotion des droits d'accès de la femme à la terre					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
surtout en milieu rural dans la région du Centre-Sud					
Activité 1.1.4.1 : Organiser des campagnes de sensibilisation au profit des femmes sur l'importance de création des coopératives agricoles					
Activité 1.1.4.2 : Fournir un appui technique aux femmes pour la création/formalisation de coopératives agricoles					
Activité 1.1.4.3 : Organiser des sessions de plaidoyer auprès des autorités, leaders communautaires et propriétaires terriens pour faciliter l'accès des femmes à la terre					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Extrant 1.2 : La résilience des écosystèmes naturels est renforcée	Indicateurs d'extrant Proportion des écosystèmes naturels restaurés ou protégés Indicateurs d'intrants - Nombre de sessions de formation organisées. - Nombre d'agents des eaux et forêts bénéficiaires des ressources matérielles et financières pour la surveillance des aires protégées et de la biodiversité. - Nombre de sessions de plaidoyer/ateliers organisées. Nombre de campagnes de sensibilisation organisées. Nombre de pépinières créées. Nombre de plants subventionnés pour la reforestation. Nombre de système d'exploitation, de valorisation et de	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Indicateur d'extrant •30 pour cent	Rapports de performance des Programmes Budgétaires, rapports annuels d'activités des ministères concernés Rapports d'activités de la Direction régionale chargée de l'environnement	Risque climatique accru Risque de faible intérêt des populations Risque financier

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
	traitement des PFNL mis en place Nombre d'espèces aquatique cartographiées Fréquence des mises à jour des cartographies Nombre de communautés locales soutenues Pourcentage d'augmentation de la diversité génétique des stocks de poissons Nombre de personnes formées aux pratiques durables de pêche Taux de participation des femmes aux formations				
Action 1.2.1 : Renforcement de la conservation des aires protégées et des ressources de biodiversité au niveau provincial et municipale dans la région					
Activité 1.2.1.1 : Organiser des sessions de formation sur les techniques de collecte de données et de surveillance de la biodiversité et les mesures de conservation des aires protégés au profit des					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
membres des agents techniques des eaux et forêts					
Activité 1.2.1.2: Doter les agents des eaux et forêts des ressources matérielles et financières pour la surveillance des aires protégés et de la biodiversité.					
Activité 1.2.1.3: Organiser des sessions de plaidoyer/ateliers pour renforcer la participation des communautés à la gestion et la conservation des Aires protégées et à l'utilisation durable des ressources forestières					
Action 1.2.2 : Renforcer la gestion durable des forêts et la préservation des ressources de biodiversité					
Activité 1.2.2.1: Organiser des campagnes de sensibilisation sur les bonnes pratiques forestières et agroforestières (coupe sélective du bois de feu, de régénération naturelle assistée, de défrichement contrôlé, ...)					
Activité 1.2.2.2 : Créer des pépinières pour produire des plants d'espèces forestières et agroforestières adaptées aux conditions locales.					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Activité 1.2.2. 3 : Subventionner les plants et les intrants nécessaires à la reforestation et le reboisement des espèces appétées					
Activité 1.2.3.1 : Organiser des campagnes de boisement et de reboisement					
Action 1.2.3 : Améliorer la biodiversité aquatique					
Activité 1.2.3.1 : Cartographier les Changements dans l'Aire de Répartition des espèces aquatiques et Renforcer la Surveillance des Stocks pour Évaluer les Effets du Changement Climatique					
Activité 1.2.3.2 : Soutenir les communautés locales dans l'adoption des variétés ou d'espèces plus résistantes pour assurer la durabilité des ressources halieutiques					
Activité 1.2.3.3 : Renforcer les Capacités des Hommes et des Femmes dans les Pratiques Durables de Pêche					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Extrant 1.3 : La résilience du secteur de l'élevage est améliorée	**Indicateurs d'extrant** La contribution du secteur de l'élevage de la région dans le PIB **Indicateurs d'intrants** Nombre de sessions de renforcement de capacités organisées. Nombre d'ateliers organisés. Nombre de campagnes de sensibilisation menées. Nombre de participants aux ateliers et aux campagnes. Nombre de groupements bénéficiaires de subventions pour l'achat de races améliorées. Nombre de groupements bénéficiaires de subventions pour les frais d'insémination artificielle. Nombre de têtes de bétail concernées par les subventions. Nombre de campagnes de sensibilisation organisées. Nombre de parcs de	•A établir à partir de l'étude de base	•2 points de pourcentage d'amélioration	Rapports de performance des Programmes Budgétaires, Rapports d'activités de la Direction régionale chargée de l'élevage Rapports annuels d'activités des ministères concernés	Risque climatique accru de maladie des animaux Risque de dégradation des sols Risque de manque d'accès aux intrants zootechniques Risque financier

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
	vaccination construits. Superficie totale de pâturages dégradés restaurée. Nombre de pare-feu réalisés dans les aires de pâturage. Nombre d'infrastructures de conservation fourragère construites (magasins, fenils, etc.). Capacité totale de stockage des infrastructures de conservation fourragère construites. Nombre de sessions de dialogues organisées. Nombre de participants aux sessions (éleveurs, agriculteurs, autorités locales). Nombre de sessions de dialogues organisées. Nombre de participants aux sessions (éleveurs, agriculteurs, autorités locales). Nombre de comités de gestion formés. Pourcentage de				

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
	groupements bénéficiaires ayant amélioré leurs installations grâce à la subvention.				
Action 1.3.1 : Amélioration de la santé et production animale					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Activité 1.3.1.1 : Organiser des sessions de renforcement de capacités au profit des agents techniques de l'élevages sur l'insémination artificielle, de sélection des races et autres soins vétérinaires					
Activité 1.3.1.2 : Organiser des ateliers et des campagnes de sensibilisation sur les avantages de l'introduction de races améliorées.					
Activité 1.3.1.3 : Subventionner l'achat de races améliorées et les frais d'insémination artificielle au profit des groupements (hommes, femmes)					
Activité 1.3.1.4 : Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'importance des soins vétérinaires, les bonnes pratiques d'hygiène, le dépistage des maladies et la vaccination régulières pour le cheptel.					
Activité 1.3.1.5 : Construire des parcs de vaccination répondant aux normes sanitaires et de sécurité.					
Action 1.3.2 : Production et conservation d'aliments pour bétail					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Activité 1.3.2.1 : Organiser des ateliers et des campagnes de sensibilisation sur les avantages de la culture fourragère et la valorisation des sous-produits agricoles et des ligneux fourragers.					
Activité 1.3.2.2 : Organiser des sessions de formation au profit des éleveurs sur techniques de production, de transformation et de conservation du fourrage naturel adaptées aux conditions locales.					
Activité 1.3.2.3 : Restaurer les pâturages dégradés (Reboisement des espèces appâtées, culture fourragère, etc.)					
Activité 1.3.2.4 : Réaliser de Pare feu dans les aires de pâtures (pour empêches les feux de brousses)					
Activité 1.3.2.5 : Subventionner la Constructions d'infrastructures de conservation fourragère (magasins, fenils, etc.)					
Action 1.3.3 : Exploitation rationnelle des ressources pastorales					
Activité 1.3.3.1 : Organiser des sessions de dialogues entre les éleveurs, les agriculteurs et les autorités locales pour une meilleure délimitation et aménagement des zones pastorales (Zone de					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
pâturages, pistes à bétail, aires de repos)					
Activité 1.3.3.2 : Organiser des cadres d'échanges entre les éleveurs, les agriculteurs et les autorités locales pour la gestion des conflits liés à la transhumance.					
Activité 1.3.3.3 : Organiser des campagnes de reboisement et de restauration des pâturages dégradés ; et sur l'importance de la protection des arbres et des plantes fourragères.					
Activité 1.3.3.4 : Organiser des sessions de formation au profit des éleveurs sur les dangers des feux de brousse et les techniques de prévention, à la création et à la gestion des pares-feux.					
Activité 1.3.3.5 : Réaliser des forages pastoraux et des puits pastoraux pour garantir l'accès à l'eau potable pour le bétail dans les communes en déficits de points d'eau (Ipelcé, Zecco, Ziou, Gogo, Béré, Nobéré, etc.)					
Activité 1.3.3.6 : Former des comités de gestion des points d'eau au niveau dans chaque commune					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Action 1.3.4 : Promotion de l'adoption d'infrastructures animaliers résilientes aux changements climatiques					
Activité 1.3.4.1 : Organiser des sessions de formations au profit des éleveurs sur les technologies et type de bâtiments résilients					
Activité 1.3.4.2 : Subventionner l'achat de matériaux d'équipements pour logement d'animaux au profit des groupements (hommes, femmes)					

Extrant 1.4 : La résilience des secteurs de l'Energie, des infrastructures, des ressources en eau et de l'assainissement est améliorée	**Indicateur d'extrant** -Taux d'accès aux énergies renouvelable dans la région -Taux d'accroissement des infrastructures dans la région -Taux d'accès à l'eau potable dans la région -Niveau de l'assainissement dans la région **Indicateurs d'intrant** Nombre de kits de matériels d'énergies renouvelables distribués. Nombre de ménages bénéficiaires de la subvention. Nombre de zones de réinstallation identifiées comme plus sûres. Nombre de personnes ayant reçu un dédommagement. Nombre de sessions de formation organisées. Nombre de kilomètres de voies urbaines et rurales aménagées. Nombre de logements sociaux résilients construits. Nombre de systèmes AEPS réhabilités.	•A établir à partir de l'étude de base	•50 points de pourcentage d'amélioration •80% de réalisation •90 points de pourcentage d'amélioration •50 points de pourcentage d'amélioration	Rapports de performance des Programmes Budgétaires, rapports annuels d'activités des ministères concernés	Risque climatique accru Risque de faible adhésion des populations Risque financier

	Nombre de points d'eau autonomes réhabilités. Nombre de forages construits. Nombre de puits modernes équipés de pompe construits. Nombre de points d'eau aménagés ou réhabilités. Nombre de caniveaux existants réaménagés ou améliorés. Existence d'un système de surveillance des retenues d'eau Nombre d'infrastructure d'assainissement développé Nombre de modules d'apprentissage développés				
Action 1.4.1: Promotion des technologies d'énergies					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
renouvelables dans la région du Centre-Sud					
Activité 1.4.1.1 : Organiser des sessions de formation sur les technologies d'énergies renouvelable (Installation et de maintenance des installations plaques solaire, fabrication des foyers améliorés, Biomasse) au profit des femmes et des jeunes					
Activité 1.4.1.2 : Dotation de matériels sur les technologies d'énergies renouvelable (Matériels d'installation, d'entretiens, de constructions, etc.)					
Activité 1.4.1.3 : Subventionner les ménages pour l'acquisition de technologies d'énergies renouvelables (panneaux solaires, installation de Biodigesteurs, etc.)					
Action 1.4.2: Promotion des infrastructures résilientes aux changements climatiques					
Activité 1.4.2.1 : Mener une étude d'identification des zones à haut risque et identifier de zones de réinstallation plus sûres					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Activité 1.4.2.2 : Mettre en place des formations et des sensibilisations sur l'utilisation de matériaux de construction locaux (la terre crue, la pierre, le bois, la brique de terre comprimée (BTC), le chaume, et technique de tuiles blanches ou des tôles peinte en blanc),					
Activité 1.4.2.3 : Fournir un appui financier pour la construction des logements sociaux résilients					
Activité 1.4.2.4 : Appuyer la construction de nouveaux caniveaux et aménagements de caniveaux existants dans les trois provinces					
Activité 1.4.2.5 : Réaliser 250 km de pistes à bétail					
Action 1.4.3: Renforcement du Systèmes d'approvisionnement durables et résilients en eau potable et la préservation des ressources en eau					
Activité 1.4.3.1 : Apporter un appui financier à la DREA Centre-Sud pour la Mise en place de neuf (04) comité d'usagers d'eau (CUE) dont ceux des barrages de Bazèga, Tuili, Dawelgué Kapro					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Activité 1.4.3.2 : Octroyer un appui financier pour la construction d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable (20 Forages positifs à Niou, Dawaka, Weotenga, Taba, Pougma, Kouldisgou, Nobéré, Gosso, Guiaro et Gaongo)					
Activité 1.4.3.3 : Apporter un appui financier pour la rehabilitation des barrages (Kaya Naviou, Bangléongo, Tuili, Kourwema, Nobili, Konioudou)					
Activité 1.4.3.4 : Protéger les berges des cours et plans d'eau (20)					
Activité 1.4.3.5 : Réaliser des travaux d'entretien et maintenance courants des barrages par chacun des 10 comités d'usagers d'eau (CUE)					
Activité 1.4.3.6 : Fournir un appui financier pour la réhabilitation des barrages à Bazèga(Wardogo, Nafbanka, Neblaboumbou) pour fournir une source d'eau pendant les périodes de sécheresse.					
Activité 1.4.3.7 :Renforcer les capacités des Comités d'usagers de l'eau (CUE) de la région du Centre-Sud					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Activité 1.4.3.8 : Apporter un appui pour l'élaboration du document cadre d'entretien des aménagements hydrauliques					
Activité 1.4.3.9: Fournir un appui technique pour la création de six (06) comités de gestion et de surveillances des ressources en eau					
Action 1.4.4: Amélioration des infrastructures d'assainissement plus résilientes					
Activité 1.4.4.1 : Apporter un appui pour l'aménagement/ Réhabilitation du système d'évacuation des eaux usées et excréta (caniveaux, réseaux d'évacuation)					
Activité 1.4.4.2 : Organiser des campagnes de promotion des bonnes pratiques d'hygiène au niveau communautaire					
Activité 1.4.4.3 : Fournir une subvention pour la réalisation de latrines communautaires dans les provinces de Bazèga, Nahouri et Pô					
Axe 2 : Renforcement de la capacité d'adaptation des populations prenant en compte les inégalités de genre					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Effet 2 : Des mécanismes de développement socioéconomiques résilients à l'échelle de la région du Centre-Sud sont développés et adoptés par la population	Niveau d'adoption des mécanismes de développement socioéconomiques résilients	•A établir à partir de l'étude de base	•80% d'adoption	•Rapport annuel d'avancement du PRA •Rapports d'activités •Rapports de suivi •Rapports d'évaluation interne du PRA •Rapport des missions trimestrielles de suivi du PRA •Rapport d'évaluation à mi-parcours du PRA •Rapport d'évaluation finale du PRA	•Faible volonté politique •Déficit d'engagement des décideurs au niveau des ministères sectoriels •Insuffisance d'adhésion et d'engagement des parties prenantes et des PTFs •Risque financier •Conjoncture internationale •Changement institutionnel •Insécurité

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Extrant 2.1 : Des mesures de protection sociale adaptative sont mises en place pour renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique de la population de la région du Centre-Sud	**Indicateur d'extrant:** Nombre de bénéficiaires (H;F) **Indicateur d'intrants:** -Taux de couverture de l'aide sociale monétaires -Nombre bénéficiaires (H/F) des transferts monétaires Nombre de ménages vulnérables(H/F) bénéficiaires de la subvention -Quantité de vivres (mil, maïs, sorgho...) subventionnés -Pourcentage des écoles couvertes Indicateurs d'intrants -Nombre de personnes couvertes par l'assurance -Nombre de jeunes couvertes par les Cash for Work - Nombre d'AGR financés Nombre de sessions de formation -Nombre de session de formation en entreprenariat	•A établir à partir de l'étude de base	•80% des personnes vulnérables	•Rapport annuel d'avancement du PRA •Rapports d'activités •Rapports de suivi •Rapports d'évaluation interne du PRA •Rapport des missions trimestrielles de suivi du PRA •Rapport d'évaluation à mi-parcours du PRA •Rapport d'évaluation finale du PRA	•Faible volonté politique •Déficit d'engagement des décideurs au niveau des ministères sectoriels •Faible adhésion et d'engagement des parties prenantes et des PTFs •Risque financier •Conjoncture internationale •Changement institutionnel •Insécurité

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Action 2.1.1 : Renforcement de l'aide sociale adaptative					
Activité 2.1.1.1 : Octroyer des transferts monétaires (Cash transferts) aux ménages vulnérables au changement climatique					
Activité 2.1.1.2 : Subventionner des produits alimentaires de base au profit des ménages vulnérables de la région du Centre-Sud					
Activité 2.1.1.3 : Doter les écoles des localités vulnérables de la région du Centre-Sud de vivres pour les cantines scolaires					
Action 2.1.2 : Vulgarisation de l'assurance sociale adaptative et promotion de l'emploi					
Activité 2.1.2.1 : Accompagner les groupements de producteurs issus des ménages vulnérables de la					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
région du Centre-Sud à souscrire à l'assurance-récolte indexée sur les conditions météorologiques					
Activité 2.1.2.2 : Mettre en place des programmes de travail contre rémunération (Cash for Work) au profit des jeunes issus des ménages vulnérables de la région du Centre-Sud					
Activité 2.1.2.3 : Financer des activités génératrices de revenus (AGR) au profit des personnes vulnérables de la région du Centre-Sud					
Activité 2.1.2.4 : Organiser des sessions de formations en entreprenariat, gestion d'entreprise, budgétisation, comptabilité et marketing au profit des personnes vulnérables de la région du Centre-Sud bénéficiaires des AGR					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Extrant 2.2 : La vulnérabilité de la population de la région du Centre-Sud aux maladies climato-sensibles est réduite	**Indicateur d'extrant:** -Niveau de prévalence des maladies climato-sensibles **indicateur d'intrant:** -Nombre de stages de formation sur les maladies climato-sensibles par années -nombre de matériels de diagnostic et de traitement offerts -Nombre d'associations communautaires dont les capacités ont été renforcées -Nombre de matériels de prévention et de protection dotées aux associations communautaires -Nombre et type de matériel fourni aux populations -Existence d'outils d'informations sur la prévention des maladies climato-sensibles	•A établir à partir de l'étude de base	•5% de la prévalence aux maladies climato-sensibles	•Rapport annuel d'avancement du PRA •Rapports d'activités •Rapports de suivi •Rapports d'évaluation interne du PRA •Rapport des missions trimestrielles de suivi du PRA •Rapport d'évaluation à mi-parcours du PRA •Rapport d'évaluation finale du PRA	•Faible volonté politique •Déficit d'engagement des décideurs au niveau des ministères sectoriels •Faible adhésion et d'engagement des parties prenantes et des PTFs •Risque financier •Conjoncture internationale •Changement institutionnel •Insécurité
Action 2.2.1: Renforcement des capacités des centres de santé sur					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
la prise en charge des maladies climato-sensibles					
Activité 2.2.1.1: Former les agents(H/F) de santé sur la prise en charge des maladies climato-sensibles (Paludisme, Dengue, Maladies respiratoires, Maladies diarrhéiques...)					
Activité 2.2.1.2 : Doter les formations sanitaires (CMA, CM, CSPS, Dispensaire) de matériels de diagnostic et de traitement adaptés					
Action 2.2.2 : Développement des capacités de la communauté pour prévenir les maladies climato-sensibles					
Activité 2.2.2.1 : Renforcer des capacités des associations communautaires de la région du Centre-Sud sur la prévention des maladies climato-sensibles (Paludisme, Dengue, Maladies respiratoires, Maladies diarrhéiques...)					
Activité 2.2.2.2 : Doter les associations communautaires de la région du Centre-Sud en matériel de prévention, de protection contre les maladies climato-sensibles (matériel de nettoyage, Matériel					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
éducatif, Gants jetables, Masques faciaux, Moustiquaires imprégnées d'insecticide, Répulsifs anti-moustiques ...)					
Activité 2.2.2.3 : Doter les populations de la région du Centre-Sud en matériel de prévention, de protection contre les maladies climato-sensibles (Masques faciaux, Moustiquaires imprégnées d'insecticide, Répulsifs anti-moustiques, Crème solaire, Vêtements légers et respirants, Vêtements à manches longues ...)					
Activité 2.2.2.4 : Informer les communautés sur les risques liés aux maladies climato sensibles et les meilleures pratiques pour les prévenir.					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Extrant 2.3 : Les communautés de la région du Centre-Sud prennent consciences des risques du changement climatiqueet adoptent les bonnes pratiques	Indicateur d'extrant -Taux de participation de la communauté aux initiatives d'adaptation au changement climatique -taux d'adoption de bonnes pratiques Indicateur d'intrant -Niveau d'information, d'éducation, de sensibilisation et de communication des communautés -Niveau de capacité atteintes par les leaders communautaires -Existence d'un plan d'information d'éducation/sensibilisation et de communication -Nombre de leaders communautaires formés Indicateur d'intrant	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Indicateur d'extrant •30 points de pourcentage d'amélioration	•Rapport annuel d'avancement du PRA •Rapports d'activités •Rapports de suivi •Rapports d'évaluation interne du PRA •Rapport des missions trimestrielles de suivi du PRA •Rapport d'évaluation à mi-parcours du PRA •Rapport d'évaluation finale du PRA	•Faible engagement des communautés de la région • Faible adhésion et d'engagement des parties prenantes et des PTFs •Risque financier •Changement institutionnel •Insécurité
Action 2.3.1 : Information, éducation, sensibilisation et communication au profit des communautés pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de prévention et l'adaptation au changement climatique					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Activité 2.3.1.1 : Mettre en place un plan d'information, d'éducation, de sensibilisation et de communication au profit des communautés pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de prévention et l'adaptation au changement climatique					
Activité 2.3.1.2 : Réaliser et diffuser des supports de communication sur les bonnes pratiques à adopter par les communautés en matière de prévention et l'adaptation au changement climatique					
Activité 2.3.1.3 : Conduire des campagnes de sensibilisations au profit des communautés pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de prévention et l'adaptation au changement climatique					
Action 2.3.2 : Renforcement des capacités des leaders communautaires sur la prévention et l'adaptation au changement climatique					
Activité 2.3.2.1 : Organiser des sessions de formations au profit des leaders communautaires en matière de prévention et					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
l'adaptation au changement climatique					
Activité 2.3.2.2 : Doter les leaders communautaires de kits de communications pour la prévention et l'adaptation au changement climatique					
Axe 3 : Gouvernance					
Effet 3 : La coordination, le pilotage, le suivi-évaluation et la mise en œuvre des actions de résilience et d'adaptation au changement climatique sont efficaces	• Taux annuel d'exécution physique du PRA • Taux annuel d'exécution financière du PRA	• PM • PM	•Au moins 95% •Au moins 95%	•Rapport annuel d'avancement du PRA •Rapports d'activités •Rapports de suivi •Rapports d'évaluation interne du PRA •Rapport des missions trimestrielles de suivi du PRA •Rapport d'évaluation à mi-parcours du PRA •Rapport d'évaluation finale du PRA	•Faible engagement des communautés de la région • Faible dhésion et d'engagement des parties prenantes et des PTFs •Risque financier •Changement institutionnel •Insécurité

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Extrant 3.1 : Les structures déconcentrées sectorielles intègrent l'adaptation au changement climatique dans leur processus de planification et de budgétisation	**Indicateur d'extrant** -Niveau d'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le processus de planification et de budgétisation au niveau sectoriel **Indicateur d'intrant** -Proportion des acteurs dont les capacités sont renforcées -Nombre de plans d'action élaborés au profit des structures sectorielles déconcentrés --Nombre d'acteurs des structures déconcentrées formés sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans leur processus de planification et de budgétisation -Nature et nombre de lots d'équipement mis à la disposition des structures déconcentrées sectorielles -Existence de textes législatifs	Indicateurs d'extrants • A établir à partir de l'étude de base • A établir à partir de l'étude de base	Indicateurs d'extrants •Au moins 95% •Au moins 95%	•Rapport annuel d'avancement du PRA •Rapports d'activités •Rapports de suivi •Rapports d'évaluation interne du PRA •Rapport des missions trimestrielles de suivi du PRA •Rapport d'évaluation à mi-parcours du PRA •Rapport d'évaluation finale du PRA	•Faible engagement des communautés de la région • Faible adhésion et engagement des parties prenantes et des PTFs •Risque financier •Changement institutionnel •Insécurité

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
	-Existence de textes d'applications -Existence de guide de bonnes de pratiques				
Action 3.1.1 : Renforcement des capacités des acteurs des structures déconcentrées sectorielles de la région du Centre-Sud sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans leur processus de planification et de budgétisation					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Activité 3.1.1.1 : Organiser des sessions de formation au profit des acteurs des structures déconcentrées sectorielles de la région du Centre-Sud sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans leur processus de planification et de budgétisation					
Activité 3.1.1.2 : Mettre à la disposition des structures déconcentrées sectorielles de la région du Centre-Sud des lots d'équipements					
Action 3.1.2: Mettre en place un cadre institutionnel et juridique au profit des structures sectorielles sur l'intégration du changement climatique dans le processus de planification et de budgétisation sensible aux changements climatiques					
Activité 3.1.2.1 : Adopter des textes législatifs sur l'intégration au changement climatique dans le processus de planification et de budgétisation au profit des structures sectorielles					
Activité 3.1.2.2 : Prendre des textes d'applications					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Activité 3.1.2.3 : Elaborer d'un guide de bonnes pratiques en matière d'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le processus de planification et de budgétisation					
Extrant 3.2 : Le PRA de la région du Centre-Sud est mis en œuvre efficacement et le niveau d'atteinte de ses résultats est régulièrement établi et diffusé	Indicateur d'extrant -Taux de mise en œuvre du PRA Indicateur d'intrant -Vulgarisation du PRA -Mise en place d'instance de décision, de fonctionnement, de suivi-évaluation du PRA -Nombre de dispositifs de gestion des données et des capacités des acteurs des instances de coordination du PRA -Nombre de sessions de renforcement des capacités techniques et fonctionnelles des instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA -Nombre de rapports de suivi évaluation des activités et de révision du PRA élaboré	Indicateur d'extrant • PM	Indicateur d'extrant •Au moins 95%	•Rapport annuel d'avancement du PRA •Rapports d'activités •Rapports de suivi •Rapports d'évaluation interne du PRA •Rapport des missions trimestrielles de suivi du PRA •Rapport d'évaluation à mi-parcours du PRA •Rapport d'évaluation finale du PRA	•Faible engagement des communautés de la région • Faible adhésion et engagement des parties prenantes et des PTFs •Risque financier •Changement institutionnel •Insécurité

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Action 3.2.1 : Vulgarisation du PRA du Centre-Sud au près des acteurs régionaux					
Activité 3.2.1.1 : Réaliser un plan de vulgarisation du PRA de la région du Centre-Sud					
Activité 3.2.1.2 : Organiser une session de présentation du PRA dans chaque chef-lieu de province de la région du Centre-Sud					
Activité 3.2.1.3 : Diffuser le Plan Régional d'Adaptation (PRA) du Centre-Sud auprès des acteurs régionaux en utilisant différents formats tels que des clés USB et des publications sur des sites officiels					
Action 3.2.2 : Création et mise en place d'instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA du Centre-Sud					
Activité 3.2.2.1 : Elaborer et adopter le texte portant création, organisation, composition et modalités de fonctionnement des Unités Planification, Suivi, Évaluation du PRA de la région du Centre-Sud					
Activité 3.2.2.2 : Mettre en place les instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Activité 3.2.2.3 : Organiser des tables rondes des bailleurs pour faire le marketing/plaidoyer/lobbying pour le financement du PRA de la région du Centre-Sud					
Activité 3.2.2.4 : Organiser des sessions de plaidoyer/lobbying auprès des décideurs gouvernementaux et parlementaires pour bénéficier davantage de l'accompagnement de l'État					
Action 3.2.3 : Renforcement du dispositif de gestion (collecte, traitement, rapports d'analyse, diffusion) des données et des capacités des acteurs des instances de coordination du PRA de la région du Centre-Sud					
Activité 3.2.3.1 : Doter les instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud de logiciels performants de gestion de données (logiciels de gestion, analyse et traitement des données)					
Activité 3.2.3.2 : Organiser des sessions de formation sur la gestion et la production de données au profit des instances de décision, de fonctionnement, de suivi et					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud					
Action 3.2.4 : Renforcement des capacités techniques et fonctionnelles des instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud					
Activité 3.2.4.1 : Organiser des sessions de formation au profit des instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud					
Activité 3.2.4.2 : Doter les instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud de ressources matérielles et logistiques					
Action 3.2.5 : Accompagnement pour l'élaboration des rapports de suivi évaluation des activités et de révision du PRA de la région du Centre-Sud					
Activité 3.2.5.1 : Organiser des missions trimestrielles de suivi du PRA de la région du Centre-Sud					

CHAINES DE RESULTATS	INDICATEURS			Sources de vérification	Risques
	IOV	Situation de références des cibles	Objectifs cibles en 2029		
Activité 3.2.5.2 : Elaborer des rapports trimestriels de suivi du PRA de la région du Centre-Sud					
Activité 3.2.5.3 : Réaliser chaque année une évaluation interne du PRA de la région du Centre-Sud					
Activité 3.2.5.4 : Réaliser une évaluation à mi-parcours du PRA de la région du Centre-Sud					
Activité 3.2.5.5 : Réaliser une évaluation finale du PRA de la région du Centre-Sud					
Activité 3.2.5.6 : Réaliser une révision du PRA de la région du Centre-Sud					

Source : A partir de la mission

Annexe 3 : Cadre de mesure de la performance du PRA

CHAINES DE RESULTATS	IOV	Situation de références des cibles	2025	2026	2027	2028	2029
Axe 1 : Renforcement de la résilience des secteurs de production							
Effet 1 : Les capacités d'adaptation au changement climatique des secteurs de production de la région du Centre-Sud sont renforcées	Niveau d'insécurité alimentaire	78,88%	71,38%	63,88%	56,38%	48,88%	41,38%
Extrant 1.1 : La résilience du secteur agricole est améliorée	Taux de croissance de la productivité agricole	4,80%	6,30%	7,80%	9,30%	10,80%	12,30%
Action 1.1.1 : Promotion des pratiques agricoles intelligentes face au climat	• Taux d'adoption des pratiques agricoles intelligentes	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Action 1.1.2 : Renforcement des systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques dans la région du Centre-Sud	Nombre de sessions de formation organisées pour les bénévoles en charge du suivi des stations manuelles de l'ANAM. Nombre de stations météorologiques équipées (station synoptique de Pô et stations manuelles/ automatiques).	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an

CHAINES DE RESULTATS	IOV	Situation de références des cibles	2025	2026	2027	2028	2029
Action 1.1.3 : Vulgarisation de l'assurance agricole et faciliter l'accès aux financements agricoles dans la région du Centre-Sud	Nombre de coopératives et groupements de producteurs bénéficiaires de subventions pour la souscription à l'assurance agricole.	3760	4760	5760	6760	7760	8760
Action 1.1.4 : Promotion des droits d'accès de la femme à la terre surtout en milieu rural dans la région du Centre-Sud	Nombre de femmes bénéficiaires de l'appui technique pour la création ou la formalisation de coopératives agricoles.	Indicateur d'extrant	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
	Nombre d'autorités, leaders communautaires et propriétaires terriens sensibilisés lors des sessions de plaidoyer.	•A établir à partir de l'étude de base					
Extrant 1.2 : La résilience des écosystèmes naturels est renforcée	Proportion des écosystèmes naturels restaurés ou protégés	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Action 1.2.1 : Renforcement de la conservation des aires protégées et des ressources de	Nombre d'agents techniques des eaux et forêts bénéficiaires des ressources	30	36	42	48	54	60

CHAINES DE RESULTATS	IOV	Situation de références des cibles	2025	2026	2027	2028	2029
biodiversité au niveau provincial et municipale dans la région							
Action 1.2.2 : Renforcer la gestion durable des forêts et la préservation des ressources de biodiversité	Nombre de sessions de plaidoyer/ateliers organisées. Nombre de plants subventionnés pour la reforestation et le reboisement.	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Action 1.2.3 : Améliorer la biodiversité aquatique	Nombre d'espèces aquatique cartographiées	•A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Extrant 1.3 : La résilience du secteur de l'élevage est améliorée	Niveau de résilience du secteur de l'élevage de la région	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Action 1.3.1 : Amélioration de la santé et production animale	Nombre de parcs de vaccination construits.	Au moins 10 parcs de vaccinations	Au moins 2 parcs de vaccinations	Au moins 2 parcs de vaccinations	Au moins 2 parcs de vaccinations	Au moins 2 parcs de vaccinations	Au moins 2 parcs de vaccinations
Action 1.3.2 : Production et conservation d'aliments pour bétail	Capacité totale de stockage des infrastructures de conservation fourragère construites.	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an

CHAINES DE RESULTATS	IOV	Situation de références des cibles	2025	2026	2027	2028	2029
Action 1.3.3 : Exploitation rationnelle des ressources pastorales	Niveau d'exploitation des ressources pastorales	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Action 1.3.4 : Promotion de l'adoption d'infrastructures animaliers résilientes aux changements climatiques	Niveau d'adoption des infrastructures animales résilientes face au changement climatique	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Extrant 1.4 : La résilience des secteurs de l'Energie, des infrastructures, des ressources en eau et de l'assainissement est améliorée	Niveau de résilience du secteur de l'énergie dans la région	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Action 1.4.1: Promotion des technologies d'énergies renouvelables dans la région du Centre-Sud	Niveau d'adoption des technologies d'énergies renouvelables	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Action 1.4.2: Promotion des infrastructures résilientes aux changements climatiques	Niveau de désenclavement de la région	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an

CHAINES DE RESULTATS	IOV	Situation de références des cibles	2025	2026	2027	2028	2029
Action 1.4.3: Renforcement du Systèmes d'approvisionnement durables et résilients en eau potable et la préservation des ressources en eau	Nombre de systèmes AEPS réhabilités. Nombre de forages construits. Nombre de points d'eau aménagés ou réhabilités. Existence d'un système de surveillance des retenues d'eau	-15 AEPS -7 points d'eau réhabilitée - 8 forages -1 système de surveillance -12 barrages réhabilités	-4 AEPS - 3 points d'eau réhabilitée - 2 forages -2 barrages	-3 AEPS - 2 points d'eau réhabilitée - 2 forages -1 système de surveillance -2 barrages	-3 AEPS - 1 points d'eau réhabilitée - 2 forages -2 barrages	-3 AEPS - 1 points d'eau réhabilitée - 2 forages -3 barrages	-2 AEPS -3 barrages
Action 1.4.4: Amélioration des infrastructures d'assainissement plus résilientes	Nombre d'infrastructure d'assainissement développé Nombre de modules d'apprentissage développés	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Axe 2 : Renforcement de la résilience de la population							
Effet 2 : Des mécanismes de développement socioéconomiques résilients à l'échelle de la région du Centre-Sud sont développés et adoptés par la population	Niveau d'adoption des mécanismes de développement socioéconomiques résilients Nombre de bénéficiaires (H ; F) -Niveau de prévalence des maladies climato-sensibles	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an

CHAINES DE RESULTATS	IOV	Situation de références des cibles	2025	2026	2027	2028	2029
	-Taux de participation de la communauté aux initiatives d'adaptation au changement climatique						
	-taux d'adoption de bonnes pratiques						
Extrant 2.1 : Des mesures de protection sociale adaptative sont mises en place pour renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique de la population de la région du Centre-Sud	Taux de couverture de protection sociale	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
	-Taux de couverture de l'aide sociale monétaires						
	-Nombre bénéficiaires (H/F) des transferts monétaires						
	Nombre de ménages vulnérables(H/F) bénéficiaires de la subvention						
	-Quantité de vivres (mil, maïs, sorgho...) subventionnés						
	-Pourcentage des écoles couvertes						
Action 2.1.1 : Renforcement de l'aide sociale adaptative	-Taux de couverture de l'aide sociale monétaires (H et F)	Indicateur d'extrant •A établir à partir de	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an

CHAINES DE RESULTATS	IOV	Situation de références des cibles	2025	2026	2027	2028	2029
		l'étude de base					
Action 2.1.2 : Vulgarisation de l'assurance sociale adaptative et promotion de l'emploi	-Nombre de personnes couvertes par l'assurance Nombre de session de formation -Nombre de session de formation en entreprenariat -Nombre de jeunes couvertes par les Cash for Work - Nombre de PRA (AGR) financés	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Extrant 2.2 : La vulnérabilité de la population de la région du Centre-Sud aux maladies climato-sensibles est réduite	-Niveau de prévalence des maladies climato-sensibles	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Action 2.2.1: Renforcement des capacités des centres de santé sur la prise en charge des maladies climato-sensibles	-Nombre de stages de formation sur les maladies climato-sensibles par années -nombre de matériels de diagnostic et de traitement offerts	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Action 2.2.2 : Développement des capacités de la	-Nombre d'associations communautaires	Indicateur d'extrant	Au moins 2 points de pourcentage	Au moins 2 points de pourcentage	Au moins 2 points de pourcentage	Au moins 2 points de pourcentage	Au moins 2 points de pourcentage

CHAINES DE RESULTATS	IOV	Situation de références des cibles	2025	2026	2027	2028	2029
communauté pour prévenir les maladies climato-sensibles	dont les capacités ont été renforcées -Nombre de matériels de prévention et de protection dotées aux associations communautaires -Nombre et type de matériel fourni aux populations -Existence d'outils d'informations sur la prévention des maladies climato-sensibles	•A établir à partir de l'étude de base	d'amélioration par an	d'amélioration par an	d'amélioration par an	d'amélioration par an	d'amélioration par an
Extrant 2.3 : Les communautés de la région du Centre-Sud prennent consciences des risques du changement climatique et adoptent les bonnes pratiques	-Taux de participation de la communauté aux initiatives d'adaptation au changement climatique -taux d'adoption de bonnes pratiques	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Action 2.3.1 : Information, éducation, sensibilisation et communication au profit des communautés pour l'adoption de bonnes	-Niveau d'information, d'éducation, de sensibilisation et de communication des communautés	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an

CHAINES DE RESULTATS	IOV	Situation de références des cibles	2025	2026	2027	2028	2029
pratiques en matière de prévention et l'adaptation au changement climatique							
Action 2.3.2 : Renforcement des capacités des leaders communautaires sur la prévention et l'adaptation au changement climatique	-Niveau de capacité atteintes par les leaders communautaires -Existence d'un plan d'information d'éducation/sensibilisation et de communication -Nombre de leaders communautaires formés	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Axe 3 : Gouvernance, coordination, pilotage, suivi-évaluation et mise en œuvre							
Effet 3 : La coordination, le pilotage, le suivi-évaluation et la mise en œuvre des actions de résilience et d'adaptation au changement climatique sont efficaces	-Niveau d'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le processus de planification et de budgétisation au niveau sectoriel -Taux de mise en œuvre du PRA	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Extrant 3.1 : Les structures déconcentrées sectorielles intègrent	- -Niveau d'intégration de l'adaptation au changement	Indicateur d'extrant	Au moins 2 points de pourcentage	Au moins 2 points de pourcentage	Au moins 2 points de pourcentage	Au moins 2 points de pourcentage	Au moins 2 points de pourcentage

CHAINES DE RESULTATS	IOV	Situation de références des cibles	2025	2026	2027	2028	2029
l'adaptation au changement climatique dans leur processus de planification et de budgétisation	climatique dans le processus de planification et de budgétisation au niveau sectoriel	•A établir à partir de l'étude de base	d'amélioration par an	d'amélioration par an	d'amélioration par an	d'amélioration par an	d'amélioration par an
Action 3.1.1 : Renforcement des capacités des acteurs des structures déconcentrées sectorielles de la région du Centre-Sud sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans leur processus de planification et de budgétisation	-Proportion des acteurs dont les capacités sont renforcées -Nombre de plans d'action élaborés au profit des structures sectorielles déconcentrés --Nombre d'acteurs des structures déconcentrés formés sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans leur processus de planification et de budgétisation -Nature et nombre de lots d'équipement mis à la disposition des structures déconcentrés sectorielles	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an

CHAINES DE RESULTATS	IOV	Situation de références des cibles	2025	2026	2027	2028	2029
Action 3.1.2: Mettre en place un cadre institutionnel et juridique au profit des structures sectorielles sur l'intégration du changement climatique dans le processus de planification et de budgétisation sensible aux changements climatiques	-Existence de textes législatifs -Existence de textes d'applications -Existence de guide de bonnes de pratiques	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Extrant 3.2 : Le PRA de la région du Centre-Sud est mis en œuvre efficacement et le niveau d'atteinte de ses résultats est régulièrement établi et diffusé	-Taux de mise en œuvre du PRA	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Action 3.2.1 : Vulgarisation du PRA du Centre-Sud au près des acteurs régionaux	-Vulgarisation du PRA	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Action 3.2.2 : Création et mise en place d'instances de décision, de	-Mise en place d'instance de décision, de fonctionnement, de	Indicateur d'extrant	Au moins 2 points de pourcentage	Au moins 2 points de pourcentage	Au moins 2 points de pourcentage	Au moins 2 points de pourcentage	Au moins 2 points de pourcentage

CHAINES DE RESULTATS	IOV	Situation de références des cibles	2025	2026	2027	2028	2029
fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA du Centre-Sud	suivi-évaluation du PRA	•A établir à partir de l'étude de base	d'amélioration par an	d'amélioration par an	d'amélioration par an	d'amélioration par an	d'amélioration par an
Action 3.2.3 : Renforcement du dispositif de gestion (collecte, traitement, rapports d'analyse, diffusion) des données et des capacités des acteurs des instances de coordination du PRA de la région du Centre-Sud	-Nombre de dispositif de gestion des données et des capacités des acteurs des instances de coordination du PRA	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Action 3.2.4 : Renforcement des capacités techniques et fonctionnelles des instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud	-Nombre de session de renforcement des capacités techniques et fonctionnelles des instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an
Action 3.2.5 : Accompagnement pour l'élaboration des rapports de suivi évaluation des activités et de révision	-Nombre de rapports de suivi évaluation des activités et de révision du PRA élaboré	Indicateur d'extrant •A établir à partir de l'étude de base	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an	Au moins 2 points de pourcentage d'amélioration par an

CHAINES DE RESULTATS	IOV	Situation de références des cibles	2025	2026	2027	2028	2029
du PRA de la région du Centre-Sud							

Source : A partir de la mission

Annexe 4 : Programmation physique des activités

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Axe 1 : Renforcement de la résilience des secteurs de production					
Effet 1 : Les capacités d'adaptation au changement climatique des secteurs de production de la région du Centre-Sud sont renforcées					
Extrant 1.1 : La résilience du secteur agricole est améliorée					
Action 1.1.1 : Promotion des pratiques agricoles intelligentes face au climat					
Activité 1.1.1.1 : Organiser des sessions de formation au profit des groupements de producteurs (homme, femme) sur les techniques de production, d'utilisation et de gestion des variétés résistantes		1 session	1 session	1 session	
Activité 1.1.1.2 : Subventionner les semences de variétés résistantes (cultures vivrières, de rentes et maraîchères) au profit des groupements de producteurs (Homme, femme)	Subventionner 15 groupements de producteurs (pour les cultures vivrières, de rentes et maraîchères) et au moins 40% de groupement de femmes	Subventionner 15 groupements de producteurs (pour les cultures vivrières, de rentes et maraîchères) et au moins 40% de groupement de femmes	Subventionner 15 groupements de producteurs (pour les cultures vivrières, de rentes et maraîchères) et au moins 40% de groupement de femmes		
Activité 1.1.1.3 : Doter les groupements de producteurs (Homme, femme) de matériels de production agricoles	Doter 45 groupements de producteur dont 15 par province				

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Activité 1.1.1.4 : Organiser des sessions de plaidoyer auprès des décideurs politiques et bailleurs pour le financement de la recherche de variétés diversifiées (cultures vivrières, de rentes et maraîchères) et résilientes en phase avec les vulnérabilités climatiques de la région du Centre-Sud)	1session	1session			
Activité 1.1.1.5 : Appuyer les unités de recherche à travers des subventions pour la recherche des variétés améliorées (cultures vivrières, de rentes et maraîchères) et résilientes en phase avec les vulnérabilités climatiques de la région du Centre-Sud	1 mission de recherche				
Activité 1.1.1.6 : Subventionner les nouvelles variétés améliorées au profit des producteurs semenciers dans la région du Centre-Sud	30 Tonnes de semences	30 Tonnes de semences	30 Tonnes de semences	30 Tonnes de semences	30 Tonnes de semences
Activité 1.1.1.7 : Organiser des sessions de formation au profit des groupements de producteurs (homme, femme) sur les techniques mécaniques de conservation et de restauration des sols (cordons pierreux, demi-lunes, zaï, création des buttes, digues filtrantes, fixation des dunes, etc.)	1 sessions de formation	1 sessions de formation			
Activité 1.1.1.8 : Organiser des sessions de formation au profit des agriculteurs, des sociétés coopératives (homme, femme) sur les techniques culturales (compostage, fumure organique, biofertilisants, biopesticides, ...).	1 sessions de formation	1 sessions de formation			

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Activité 1.1.1.9 : Vulgariser les bonnes pratiques agricoles biologiques (films documentaires, émission débat à la Radio etc.)		1 plan de vulgarisation			
Activité 1.1.1.10 : Apporter un appui financier pour l'aménagement de 125 ha de bas-fonds au profit des production agricole (homme, femme)	Aménager 50 ha	Aménager 25 ha	Aménager 50 ha		
Activité 1.1.1.11 : Apporter un appui financier pour l'aménagement de 150 ha de périmètres irrigués au profit des production agricole (homme, femme)	Aménager 50 ha	Aménager 50 ha	Aménager 50 ha		
Activité 1.1.1.12 : Doter les exploitants agricoles (homme, femme) des barrages (Ziou, Bion, Guiba, Béré, Zourmakita, Bazèga, Konioudou, Ipelcé et Guidissi) d'équipements d'irrigations				Doter deux kits par barrages	
Action 1.1.2 : Renforcement des systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques dans la région du Centre-Sud					
Activité 1.1.2.1 : Doter en équipement la station synoptique de Pô et les stations manuelles/automatiques (Manga, Toécé, Saponé, Ipelce, Gonbousgou, Nobéré, Kombissiri, Tiébélé, Ziou, Guiaro, Bétaré) de collecte de données climatiques de l'ANAM dans la région du Centre-Sud	Un kit par station				
Activité 1.1.2.2 : Créer deux stations synoptiques dans les deux autres provinces de la Région du Centre-Sud	1 station à Manga	1 station à Kombissiri			

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Activité 1.1.2.3 : Organiser des sessions de formations au profit des bénévoles en charge du suivi des stations manuelles de l'ANAM pour la collecte de données climatiques de la Région du Centre-Sud	1 Session de formation	1 Session de formation	1 Session de formation	1 Session de formation	1 Session de formation
Activité 1.1.2.4 : Mettre en place un système de diffusion et communication sur les mises à jour et les alertes en temps réel par notification quotidiennes par SMS, WhatsApp et Appel, etc. au profit des agriculteurs	1 système de diffusion	1 système de diffusion	1 système de diffusion	1 système de diffusion	1 système de diffusion
Action 1.1.3 : Vulgarisation de l'assurance agricole et faciliter l'accès aux financements agricoles dans la région du Centre-Sud					
Activité 1.1.3.1 : Organiser des campagnes de sensibilisation au profit des coopératives et groupements de producteurs (homme, femme) sur les produits d'assurance agricole disponibles et les démarches de souscription	1 campagne	1 campagne	1 campagne	1 campagne	1 campagne
Activité 1.1.3.2 : Subventionner les coûts de souscription à l'assurances agricoles (Primes d'assurances) au profit des coopératives et groupements de producteurs (homme, femme)	Subventionner 1500 producteurs dont des groupements (H et F) et au moins 40% de groupement de femmes	Subventionner 1500 producteurs dont des groupements (H et F) et au moins 40% de groupement de femmes	Subventionner 1500 producteurs dont des groupements (H et F) et au moins 40% de groupement de femmes	Subventionner 1500 producteurs dont des groupements (H et F) et au moins 40% de groupement de femmes	Subventionner 1500 producteurs dont des groupements (H et F) et au moins 40% de groupement de femmes

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Activité 1.1.3.2 : Fournir un appui technique aux coopératives et groupements de producteurs (homme, femme) pour le montage technique des dossiers de demande de financement auprès des institutions de microfinance et des coopératives de financement agricoles	Appuyer 30 producteurs dont des groupements (H et F) et au moins 40% de groupement de femmes	Appuyer 30 producteurs dont des groupements (H et F) et au moins 40% de groupement de femmes	Appuyer 30 producteurs dont des groupements (H et F) et au moins 40% de groupement de femmes	Appuyer 30 producteurs dont des groupements (H et F) et au moins 40% de groupement de femmes	Appuyer 30 producteurs dont des groupements (H et F) et au moins 40% de groupement de femmes
Activité 1.1.3.3 : Organiser des sessions de formation au profit des coopératives et groupements de producteurs (homme, femme) sur les techniques de gestion financière et de suivi de leurs investissements.		1 sessions de formation	1 sessions de formation	1 sessions de formation	
Action 1.1.4 : Promotion des droits d'accès de la femme à la terre surtout en milieu rural dans la région du Centre-Sud					
Activité 1.1.4.1 : Organiser des campagnes de sensibilisation au profit des femmes sur l'importance de création des coopératives agricoles	Une campagne par an, ce pendant les 2 ans	Une campagne par an, ce pendant les 2 ans			
Activité 1.1.4.2 : Fournir un appui technique aux femmes pour la création/formalisation de coopératives agricoles	Appuyer 50 groupements de femmes par an pendant 4 ans	Appuyer 50 groupements de femmes par an pendant 4 ans	Appuyer 50 groupements de femmes par an pendant 4 ans	Appuyer 50 groupements de femmes par an pendant 4 ans	Appuyer 50 groupements de femmes par an pendant 4 ans
Activité 1.1.4.3 : Organiser des sessions de plaidoyer auprès des autorités, leaders communautaires et propriétaires terriens pour faciliter l'accès des femmes à la terre	1 session	1 session	1 session	1 session	1 session

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Extrant 1.2 : La résilience des écosystèmes naturels est renforcée					
Action 1.2.1 : Renforcement de la conservation des aires protégées et des ressources de biodiversité au niveau provincial et municipale dans la région					
Activité 1.2.1.1 : Organiser des sessions de formation sur les techniques de collecte de données et de surveillance de la biodiversité et les mesures de conservation des aires protégés au profit des membres des agents techniques des eaux et forêts		1 sessions		1 sessions	
Activité 1.2.1.2: Doter les agents des eaux et forêts des ressources matérielles et financières pour la surveillance des aires protégés et de la biodiversité.		1 lots de matériels			
Activité 1.2.1.3: Organiser des sessions de plaidoyer/ateliers pour renforcer la participation des communautés à la gestion et la conservation des Aires protégées et à l'utilisation durable des ressources forestières	1session			1session	
Action 1.2.2 : Renforcer la gestion durable des forêts et la préservation des ressources de biodiversité					
Activité 1.2.2.1: Organiser des campagnes de sensibilisation sur les bonnes pratiques forestières et agroforestières (coupe sélective du bois de feu, de régénération naturelle assistée, de défrichement contrôlé, ...)		1session	1session		

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Activité 1.2.2.2 : Créer des pépinières pour produire des plants d'espèces forestières et agroforestières adaptées aux conditions locales.	4 ha aménager et équiper	4 ha aménager et équiper	4 ha aménager et équiper	4 ha aménager et équiper	4 ha aménager et équiper
Activité 1.2.2. 3 : Subventionner les plants et les intrants nécessaires à la reforestation et le reboisement des espèces appétées		100000 plantes		100000 plantes	
Activité 1.2.3.1 : Organiser des campagnes de boisement et de reboisement	1 campagne de reboisement	1 campagne de reboisement	1 campagne de reboisement	1 campagne de reboisement	1 campagne de reboisement
Action 1.2.3 : Améliorer la biodiversité aquatique					
Activité 1.2.3.1 : Cartographier les Changements dans l'Aire de Répartition des espèces aquatique et Renforcer la Surveillance des Stocks pour Évaluer les Effets du Changement Climatique	1 Etude+ 1 accompagnement				
Activité 1.2.3.2 : Soutenir les communautés locales dans l'adoption des variétés ou d'espèces plus résistantes pour assurer la durabilité des ressources halieutiques	1 session + une assistance	1 session + une assistance	1 session + une assistance	1 session + une assistance	1 session + une assistance
Activité 1.2.3.3 : Renforcer les Capacités des Hommes et des Femmes dans les Pratiques Durables de Pêche				1 session de formation	1 session de formation
Extrant 1.3 : La résilience du secteur de l'élevage est améliorée					
Action 1.3.1 : Amélioration de la santé et production animale					

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Activité 1.3.1.1 : Organiser des sessions de renforcement de capacités au profit des agents techniques de l'élevages sur l'insémination artificielle, de sélection des races et autres soins vétérinaires	1session	1session			1session
Activité 1.3.1.2 : Organiser des ateliers et des campagnes de sensibilisation sur les avantages de l'introduction de races améliorées.	1 campagne	1 campagne	1 campagne	1 campagne	1 campagne
Activité 1.3.1.3 : Subventionner l'achat de races améliorées et les frais d'insémination artificielle au profit des groupements (hommes, femmes)		Subvention d'au moins 15 races et 225 inséminations	Subvention d'au moins 15 races et 225 inséminations	Subvention d'au moins 15 races et 225 inséminations	Subvention d'au moins 15 races et 225 inséminations
Activité 1.3.1.4 : Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'importance des soins vétérinaires, les bonnes pratiques d'hygiène, le dépistage des maladies et la vaccination régulières pour le cheptel.	1 campagne de sensibilisation	1 campagne de sensibilisation	1 campagne de sensibilisation	1 campagne de sensibilisation	1 campagne de sensibilisation
Activité 1.3.1.5 : Construire des parcs de vaccination répondant aux normes sanitaires et de sécurité.	2 parcs de vaccinations				
Action 1.3.2 : Production et conservation d'aliments pour bétail					
Activité 1.3.2.1 : Organiser des ateliers et des campagnes de sensibilisation sur les avantages de la culture fourragère et la valorisation des sous-produits agricoles et des ligneux fourragers.	1 campagne	1 campagne	1 campagne	1 campagne	1 campagne

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Activité 1.3.2.2 : Organiser des sessions de formation au profit des éleveurs sur techniques de production, de transformation et de conservation du fourrage naturel adaptées aux conditions locales.	1session		1session		1session
Activité 1.3.2.3 : Restaurer les pâturages dégradés (Reboisement des espèces appâtées, culture fourragère, etc.)			Restauration de 52,4 ha	Restauration de 52,4 ha	
Activité 1.3.2.4 : Réaliser de Pare feu dans les aires de pâtures (pour empêches les feux de brousses)	8 pares-feux dans 08 commune		5 pares-feux dans 05 commune		6 pares-feux dans 6 communes
Activité 1.3.2.5 : Subventionner la Constructions d'infrastructures de conservation fourragère (magasins, fenils, etc.)		5 infrastructures de conservations			
Action 1.3.3 : Exploitation rationnelle des ressources pastorales					
Activité 1.3.3.1 : Organiser des sessions de dialogues entre les éleveurs, les agriculteurs et les autorités locales pour une meilleure délimitation et aménagement des zones pastorales (Zone de pâturages, pistes à bétail, aires de repos)	1 session	1 session	1 session	1 session	1 session
Activité 1.3.3.2 : Organiser des cadres d'échanges entre les éleveurs, les agriculteurs et les autorités locales pour la gestion des conflits liés à la transhumance.	1 session de dialogue	1 session de dialogue	1 session de dialogue	1 session de dialogue	1 session de dialogue

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Activité 1.3.3.3 : Organiser des campagnes de reboisement et de restauration des pâturages dégradés ; et sur l'importance de la protection des arbres et des plantes fourragères.	1 campagne			1 campagne	
Activité 1.3.3.4 : Organiser des sessions de formation au profit des éleveurs sur les dangers des feux de brousse et les techniques de prévention, à la création et à la gestion des pares-feux.	1 session	1 session	1 session	1 session	1 session
Activité 1.3.3.5 : Réaliser des forages pastoraux et des puits pastoraux pour garantir l'accès à l'eau potable pour le bétail dans les communes en déficits de points d'eau (Ipelcé, Zecco, Ziou, Gogo, Béré, Nobéré, etc.)	2 forages à Ipelcé et Zecco	2 forages à Gogo et Béré	2 forages à Nobéré et Ziou		
Activité 1.3.3.6 : Former des comités de gestion des points d'eau dans chaque commune	4 comités	3 comités	4 comités	4 comités	4 comités
Action 1.3.4 : Promotion de l'adoption d'infrastructures animaliers résilientes aux changements climatiques					
Activité 1.3.4.1 : Organiser des sessions de formations au profit des éleveurs sur les technologies et type de bâtiments résilients		1 session			
Activité 1.3.4.2 : Subventionner l'achat de matériaux d'équipements pour logement d'animaux au profit des groupements (hommes, femmes)	la construction de 250 logements subventionnés	la construction de 350 logements subventionnés	la construction de 400 logements subventionnés	la construction de 500 logements subventionnés	la construction de 250 logements subventionnés

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Extrant 1.4 : La résilience des secteurs de l'Energie, des infrastructures, des ressources en eau et de l'assainissement est améliorée					
Action 1.4.1: Promotion des technologies d'énergies renouvelables dans la région du Centre-Sud					
Activité 1.4.1.1 : Organiser des sessions de formation sur les technologies d'énergies renouvelable (Installation et de maintenance des installations plaques solaire, fabrication des foyers améliorés, Biomasse) au profit des femmes et des jeunes	1 session	1 session			
Activité 1.4.1.2 : Dotation de matériels sur les technologies d'énergies renouvelable (Matériels d'installation, d'entretiens, de constructions, etc.)			Doter 100 personnes	Doter 100 personnes	
Activité 1.4.1.3 : Subventionner les ménages pour l'acquisition de technologies d'énergies renouvelables (panneaux solaires, installation de Biodigesteurs, etc.)					Subventionner 950 ménages vulnérables
Action 1.4.2 : Promotion des infrastructures résilientes aux changements climatiques					
Activité 1.4.2.1 : Mener une étude d'identification des zones à haut risque et identifier de zones de réinstallation plus sûres	1 étude				

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Activité 1.4.2.2 : Mettre en place des formations et des sensibilisations sur l'utilisation de matériaux de construction locaux (la terre crue, la pierre, le bois, la brique de terre comprimée (BTC), le chaume, et technique de tuiles blanches ou des tôles peinte en blanc),		1 session			
Activité 1.4.2.3 : Fournir un appui financier pour la construction des logements sociaux résilients	100 logements sociaux résilients	100 logements sociaux résilients	100 logements sociaux résilients	100 logements sociaux résilients	100 logements sociaux résilients
Activité 1.4.2.4 : Appuyer la construction de nouveaux caniveaux et aménagements de caniveaux existants dans les trois provinces	Caniveaux de la province du Bazèga	Caniveaux de la province du Zoundwéogo	Caniveaux de la province du Nahouri		
Activité 1.4.2.5 : Réaliser 250 km de pistes à bétail	75 km de piste à réaliser	75 km de piste à réaliser	50 km de piste à réaliser	50 km de piste à réaliser	75 km de piste à réaliser
Action 1.4.3: Renforcement du Systèmes d'approvisionnement durables et résilients en eau potable et la préservation des ressources en eau					
Activité 1.4.3.1 : Apporter un appui financier à la DREA Centre-Sud pour la Mise en place de neuf (04) comité d'usagers d'eau (CUE) dont ceux des barrages de Bazèga, Tuili, Dawelgué Kapro	1 CUE pour Bazèga	1 CUE pour Tuili	1 CUE pour Dawelgué	1 CUE pour Kapro	
Activité 1.4.3.2 : Octroyer un appui financier pour la construction d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable (20 Forages positifs à Niou, Dawaka, Weotenga,	4 forages Niou et Dawaka	4 forages Nobéré et Gosso	4 forages Guiaro et Gaongo	4 forages Pougma et Kouldisgou	4 forages Tama et Weotenga

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Taba, Pougma, Kouldisgou, Nobéré, Gosso, Guiaro et Gaongo)					
Activité 1.4.3.3 : Apporter un appui financier pour la réhabilitation des barrages (Kaya Naviou, Bangléongo, Tuili, Kourwema, Nobili, Konioudou)	Barrage de Kaya Naviou et Konioudou	Barrage de Tuili	Barrage de Bangléongo	Barrage de Kourwema	Barrage de Nobili
Activité 1.4.3.4 : Protéger les berges des cours et plans d'eau (20)	Protection de 3 plans d'eau	Protection de 4 plans d'eau	Protection de 2 plans d'eau	Protection de 4 plans d'eau	Protection de 7 plans d'eau
Activité 1.4.3.5 : Réaliser des travaux d'entretien et maintenance courants des barrages par chacun des 10 comités d'usagers d'eau (CUE)	02 ouvrages entretenus dans les sites de Doulougou et Gaongo	14 ouvrages entretenus dans les sites de Ipelcé et Kombissiri	14 ouvrages entretenus dans les sites de Saponé et Toécé	14 ouvrages entretenus dans les sites de Po et Tiébélé	14 ouvrages entretenus dans les sites de Guiaro,Bere et Gon-Boussougou
Activité 1.4.3.6 : Fournir un appui financier pour la réhabilitation des barrages à Bazèga (Wardogo, Nafbanka, Neblaboumbou) pour fournir une source d'eau pendant les périodes de sécheresse.		1 barrage réhabilité (Wardogo)		1 barrage réhabilité (Neblaboumbou)	1 barrage réhabilité (Nafbanka)
Activité 1.4.3.7 : Renforcer les capacités des Comités d'usagers de l'eau (CUE) de la région du Centre-Sud	2 comités renforcés	2 comités renforcés	2 comités renforcés	2 comités renforcés	2 comités renforcés
Activité 1.4.3.8 : Apporter un appui pour l'élaboration du document cadre d'entretien des aménagements hydrauliques		1 étude d'élaboration			
Activité 1.4.3.9: Fournir un appui technique pour la création de six (06) comités de gestion et de surveillances des ressources en eau	2 comités créent	1 comités crée	1 comités crée	1 comités crée	1 comités crée

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Action 1.4.4 : Amélioration des infrastructures d'assainissement plus résilientes					
Activité 1.4.4.1 : Apporter un appui pour l'aménagement/ Réhabilitation du système d'évacuation des eaux usées et excréta (caniveaux, réseaux d'évacuation)		Les caniveaux de Manga		Les caniveaux de Pô	Les caniveaux de Kombissiri
Activité 1.4.4.2 : Organiser des campagnes de promotion des bonnes pratiques d'hygiène au niveau communautaire	1 session	1 session	1 session	1 session	1 session
Activité 1.4.4.3 : Fournir une subvention pour la réalisation de latrines communautaires dans les provinces de Bazèga, Nahouri et Pô	Subvention de 386 latrines	Subvention de 386 latrines	Subvention de 386 latrines	Subvention de 386 latrines	Subvention de 386 latrines
Axe 2 : Renforcement de la capacité d'adaptation des populations prenant en compte les inégalités de genre					
Effet 2 : Des mécanismes de développement socioéconomiques résilients à l'échelle de la région du Centre-Sud sont développés et adoptés par la population					
Extrant 2.1 : Des mesures de protection sociale adaptative sont mises en place pour renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique de la population de la région du Centre-Sud					
Action 2.1.1 : Renforcement de l'aide sociale adaptative					

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Activité 2.1.1.1 : Octroyer des transferts monétaires (Cash transferts) aux ménages vulnérables au changement climatique	Octroyer des transferts à 1900 personnes vulnérables dont 100 par commune	Octroyer des transferts à 1900 personnes vulnérables dont 100 par commune	Octroyer des transferts à 1900 personnes vulnérables dont 100 par commune	Octroyer des transferts à 1900 personnes vulnérables dont 100 par commune	Octroyer des transferts à 1900 personnes vulnérables dont 100 par commune
Activité 2.1.1.2 : Subventionner des produits alimentaires de base au profit des ménages vulnérables de la région du Centre-Sud	Subventionner des produits au profit 1900 personnes vulnérables dont 100 par commune	Subventionner des produits au profit 1900 personnes vulnérables dont 100 par commune	Subventionner des produits au profit 1900 personnes vulnérables dont 100 par commune	Subventionner des produits au profit 1900 personnes vulnérables dont 100 par commune	Subventionner des produits au profit 1900 personnes vulnérables dont 100 par commune
Activité 2.1.1.3 : Doter les écoles des localités vulnérables de la région du Centre-Sud de vivres pour les cantines scolaires	Subventionner 38 écoles soit deux écoles par commune	Subventionner 38 écoles soit deux écoles par commune	Subventionner 38 écoles soit deux écoles par commune	Subventionner 38 écoles soit deux écoles par commune	Subventionner 38 écoles soit deux écoles par commune
Action 2.1.2 : Vulgarisation de l'assurance sociale adaptative et promotion de l'emploi					
Activité 2.1.2.1 : Accompagner les groupements de producteurs issus des ménages vulnérables de la région du Centre-Sud à souscrire à l'assurance-récolte indexée sur les conditions météorologiques	30 groupements	30 groupements	30 groupements	30 groupements	30 groupements
Activité 2.1.2.2 : Mettre en place des programmes de travail contre rémunération (Cash for Work) au profit des jeunes issus des ménages vulnérables de la région du Centre-Sud	1045 Ménages dont 55 par commune	1045 Ménages dont 55 par commune	1045 Ménages dont 55 par commune	1045 Ménages dont 55 par commune	1045 Ménages dont 55 par commune

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Activité 2.1.2.3 : Financer des activités génératrices de revenus (AGR) au profit des personnes vulnérables de la région du Centre-Sud	60 AGR dont 20 AGR par province	60 AGR dont 20 AGR par province	60 AGR dont 20 AGR par province	60 AGR dont 20 AGR par province	60 AGR dont 20 AGR par province
Activité 2.1.2.4 : Organiser des sessions de formations en entreprenariat, gestion d'entreprise, budgétisation, comptabilité et marketing au profit des personnes vulnérables de la région du Centre-Sud bénéficiaires des AGR	1 session	1 session	1 session	1 session	1 session
Extrant 2.2 : **La vulnérabilité de la population de la région du Centre-Sud aux maladies climato-sensibles est réduite**					
Action 2.2.1: Renforcement des capacités des centres de santé sur la prise en charge des maladies climato-sensibles					
Activité 2.2.1.1: Former les agents(H/F) de santé sur la prise en charge des maladies climato-sensibles (Paludisme, Dengue, Maladies respiratoires, Maladies diarrhéiques...)	30 agents		30 agents		30 agents
Activité 2.2.1.2 : Doter les formations sanitaires (CMA, CM, CSPS, Dispensaire) de matériels de diagnostic et de traitement adaptés	30 kits par structure sanitaire	30 kits par structure sanitaire	30 kits par structure sanitaire	30 kits par structure sanitaire	30 kits par structure sanitaire
Action 2.2.2 : Développement des capacités de la communauté pour prévenir les maladies climato-sensibles					

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Activité 2.2.2.1 : Renforcer des capacités des associations communautaires de la région du Centre-Sud sur la prévention des maladies climato-sensibles (Paludisme, Dengue, Maladies respiratoires, Maladies diarrhéiques...)	1 session	1 session	1 session	1 session	1 session
Activité 2.2.2.2 : Doter les associations communautaires de la région du Centre-Sud en matériel de prévention, de protection contre les maladies climato-sensibles (matériel de nettoyage, Matériel éducatif, Gants jetables, Masques faciaux, Moustiquaires imprégnées d'insecticide, Répulsifs anti-moustiques ...)	Offrir 30 kits aux associations	Offrir 30 kits aux associations	Offrir 30 kits aux associations	Offrir 30 kits aux associations	Offrir 30 kits aux associations
Activité 2.2.2.3 : Doter les populations de la région du Centre-Sud en matériel de prévention, de protection contre les maladies climato-sensibles (Masques faciaux, Moustiquaires imprégnées d'insecticide, Répulsifs anti-moustiques, Crème solaire, Vêtements légers et respirants, Vêtements à manches longues ...)	Offrir 394171 moustiquaires	Offrir 394171 moustiquaires	Offrir 394171 moustiquaires	Offrir 394171 moustiquaires	Offrir 394171 moustiquaires
Activité 2.2.2.4 : Informer les communautés sur les risques liés aux maladies climato sensibles et les meilleures pratiques pour les prévenir.	1 session d'information	1 session d'information	1 session d'information	1 session d'information	1 session d'information
Extrant 2.3 : Les communautés de la région du Centre-Sud prennent consciences des risques du changement climatique et adoptent les bonnes pratiques					

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Action 2.3.1 : Information, éducation, sensibilisation et communication au profit des communautés pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de prévention et l'adaptation au changement climatique					
Activité 2.3.1.1 : Mettre en place un plan d'information, d'éducation, de sensibilisation et de communication au profit des communautés pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de prévention et l'adaptation au changement climatique	1 session d'information				
Activité 2.3.1.2 : Réaliser et diffuser des supports de communication sur les bonnes pratiques à adopter par les communautés en matière de prévention et l'adaptation au changement climatique	1 plan de diffusion	1 plan de diffusion	1 plan de diffusion	1 plan de diffusion	1 plan de diffusion
Activité 2.3.1.3 : Conduire des campagnes de sensibilisations au profit des communautés pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de prévention et l'adaptation au changement climatique	1 campagne	1 campagne	1 campagne	1 campagne	1 campagne
Action 2.3.2 : Renforcement des capacités des leaders communautaires sur la prévention et l'adaptation au changement climatique					
Activité 2.3.2.1 : Organiser des sessions de formations au profit des leaders communautaires en matière de prévention et l'adaptation au changement climatique	1 session de formation	1 session de formation			
Activité 2.3.2.2 : Doter les leaders communautaires de kits de	9 kits dont 1 par commune	19 kits dont 1 par commune			

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
communications pour la prévention et l'adaptation au changement climatique					
Axe 3 : Gouvernance					
Effet 3 : La coordination, le pilotage, le suivi-évaluation et la mise en œuvre des actions de résilience et d'adaptation au changement climatique sont efficaces					
Extrant 3.1 : Les structures déconcentrées sectorielles intègrent l'adaptation au changement climatique dans leur processus de planification et de budgétisation					
Action 3.1.1 : Renforcement des capacités des acteurs des structures déconcentrées sectorielles de la région du Centre-Sud sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans leur processus de planification et de budgétisation					
Activité 3.1.1.1 : Organiser des sessions de formation au profit des acteurs des structures déconcentrées sectorielles de la région du Centre-Sud sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans leur processus de planification et de budgétisation	1 session de formation	1 session de formation	1 session de formation	1 session de formation	1 session de formation
Activité 3.1.1.2 : Mettre à la disposition des structures déconcentrées sectorielles de la région du Centre-Sud des lots d'équipements	1 dotation en lots d'équipements				

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Action 3.1.2: Mettre en place un cadre institutionnel et juridique au profit des structures sectorielles sur l'intégration du changement climatique dans le processus de planification et de budgétisation sensible aux changements climatiques					
Activité 3.1.2.1 : Adopter des textes législatifs sur l'intégration au changement climatique dans le processus de planification et de budgétisation au profit des structures sectorielles		1 atelier d'adoption du texte			
Activité 3.1.2.2 : Prendre des textes d'applications			1 atelier d'adoption du texte		
Activité 3.1.2.3 : Elaborer d'un guide de bonnes pratiques en matière d'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le processus de planification et de budgétisation	1 session d'élaboration du guide				
Extrant 3.2 : Le PRA de la région du Centre-Sud est mis en œuvre efficacement et le niveau d'atteinte de ses résultats est régulièrement établi et diffusé					
Action 3.2.1 : Vulgarisation du PRA du Centre-Sud au près des acteurs régionaux					
Activité 3.2.1.1 : Réaliser un plan de vulgarisation du PRA de la région du Centre-Sud	1 plan de vulgarisation				
Activité 3.2.1.2 : Organiser une session de présentation du PRA dans chaque chef-lieu de province de la région du Centre-Sud	3 sessions dont 1 par province	3 sessions dont 1 par province	3 sessions dont 1 par province	3 sessions dont 1 par province	

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Activité 3.2.1.3 : Diffuser le Plan Régional d'Adaptation (PRA) du Centre-Sud auprès des acteurs régionaux en utilisant différents formats tels que des clés USB et des publications sur des sites officiels	30 clés USB par commune et 3 sites de indexées				
Action 3.2.2 : Création et mise en place d'instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA du Centre-Sud					
Activité 3.2.2.1 : Elaborer et adopter le texte portant création, organisation, composition et modalités de fonctionnement des Unités Planification, Suivi, Évaluation du PRA de la région du Centre-Sud					
Activité 3.2.2.2 : Mettre en place les instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud					
Activité 3.2.2.3 : Organiser des tables rondes des bailleurs pour faire le marketing/plaidoyer/lobbying pour le financement du PRA de la région du Centre-Sud	1 table ronde	1 table ronde	1 table ronde	1 table ronde	
Activité 3.2.2.4 : Organiser des sessions de plaidoyer/lobbying auprès des décideurs gouvernementaux et parlementaires pour bénéficier davantage de l'accompagnement de l'État	1 session de plaidoyer	1 session de plaidoyer	1 session de plaidoyer	1 session de plaidoyer	

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Action 3.2.3 : Renforcement du dispositif de gestion (collecte, traitement, rapports d'analyse, diffusion) des données et des capacités des acteurs des instances de coordination du PRA de la région du Centre-Sud					
Activité 3.2.3.1 : Doter les instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud de logiciels performants de gestion de données (logiciels de gestion, analyse et traitement des données)	3 logiciel offert dans chaque structure sectorielle	3 logiciel offert dans chaque structure sectorielle	3 logiciel offert dans chaque structure sectorielle		
Activité 3.2.3.2 : Organiser des sessions de formation sur la gestion et la production de données au profit des instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud	1 session	1 session	1 session		
Action 3.2.4 : Renforcement des capacités techniques et fonctionnelles des instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud					
Activité 3.2.4.1 : Organiser des sessions de formation au profit des instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud	1 session	1 session	1 session	1 session	1 session
Activité 3.2.4.2 : Doter les instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud de ressources matérielles et logistiques	1 lots d'équipements				

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029
Action 3.2.5 : Accompagnement pour l'élaboration des rapports de suivi évaluation des activités et de révision du PRA de la région du Centre-Sud					
Activité 3.2.5.1 : Organiser des missions trimestrielles de suivi du PRA de la région du Centre-Sud	1 mission de suivi par trimestre soit 4 missions	1 mission de suivi par trimestre soit 4 missions	1 mission de suivi par trimestre soit 4 missions	1 mission de suivi par trimestre soit 4 missions	1 mission de suivi par trimestre soit 4 missions
Activité 3.2.5.2 : Elaborer des rapports trimestriels de suivi du PRA de la région du Centre-Sud	1 rapport par trimestre soit 4 rapports	1 rapport par trimestre soit 4 rapports	1 rapport par trimestre soit 4 rapports	1 rapport par trimestre soit 4 rapports	1 rapport par trimestre soit 4 rapports
Activité 3.2.5.3 : Réaliser chaque année une évaluation interne du PRA de la région du Centre-Sud	1 étude d'évaluation interne	1 étude d'évaluation interne	1 étude d'évaluation interne	1 étude d'évaluation interne	1 étude d'évaluation interne
Activité 3.2.5.4 : Réaliser une évaluation à mi-parcours du PRA de la région du Centre-Sud			1 étude d'évaluation à mi-parcours		
Activité 3.2.5.5 : Réaliser une évaluation finale du PRA de la région du Centre-Sud					1 étude d'évaluation finale du PRA
Activité 3.2.5.6 : Réaliser une révision du PRA de la région du Centre-Sud					1 PRA révisé

Source : A partir de la mission

Annexe 5 : Programmation financière des activités (FCFA) 2025-2029

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Impact : La vulnérabilité au changement climatique de la région du Centre-Sud est réduite et la résilience des secteurs prioritaires de développement est renforcée	**2 223 872 469**	**2 519 469 850**	**1 836 989 469**	**1 864 896 340**	**1 880 737 369**	**10 071 542 276**
Axe 1 : Renforcement de la résilience des secteurs de production	**1 343 625 329**	**1 695 961 210**	**1 004 779 029**	**1 088 820 500**	**1 079 722 529**	**5 983 528 596**
Effet 1 : Les capacités d'adaptation au CC des secteurs de production de la région du Centre-Sud sont renforcées	**1 343 625 329**	**1 695 961 210**	**1 004 779 029**	**1 088 820 500**	**1 079 722 529**	**5 983 528 596**
Extrant 1.1 : La résilience du secteur agricole est améliorée	**703 625 100**	**510 590 610**	**481 015 800**	**57 545 300**	**32 219 300**	**1 784 096 110**
Action 1.1.1 : Promotion des pratiques agricoles intelligentes face au climat	626 876 500	488 904 810	461 540 000	38 069 500	18 620 700	1 634 011 510
Activité 1.1.1.1 : Organiser des sessions de formation au profit des groupements de producteurs (homme, femme) sur les techniques de production, d'utilisation et de gestion des variétés résistantes		3 848 800	3 848 800	3 848 800		11 546 400
Activité 1.1.1.2 : Subventionner les semences de variétés résistantes (cultures vivrières, de rentes et maraîchères) au profit des groupements de producteurs (Homme, femme)	56 250 000					56 250 000
Activité 1.1.1.3 : Doter les groupements de producteurs (Homme, femme) de matériels de production agricoles	51 259 500					51 259 500

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Activité 1.1.1.4 : Organiser des sessions de plaidoyer auprès des décideurs politiques et bailleurs pour le financement de la recherche de variétés diversifiées (cultures vivrières, de rentes et maraîchères) et résilientes en phase avec les vulnérabilités climatiques de la région du Centre Sud)	2 060 000	2 060 000				4 120 000
Activité 1.1.1.5 : Appuyer les unités de recherche à travers des subventions pour la recherche de nouvelles variétés diversifiées (cultures vivrières, de rentes et maraîchères) et résilientes en phase avec les vulnérabilités climatiques de la région du Centre Sud	51 840 000					51 840 000
Activité 1.1.1.6 : Subventionner les nouvelles variétés au profit des producteurs semenciers dans la région du Centre Sud	18 620 700	18 620 700	18 620 700	18 620 700	18 620 700	93 103 500
Activité 1.1.1.7 : Organiser des sessions de formation au profit des groupements de producteurs (homme, femme) sur les techniques mécaniques de conservation et de restauration des sols (cordons pierreux, demi-lunes, zaï, création des buttes, digues filtrantes, fixation des dunes, etc.)	3 876 600	3 876 600				7 753 200
Activité 1.1.1.8 : Organiser des sessions de formation au profit des agriculteurs, des sociétés coopératives (homme, femme) sur les techniques culturales (compostage,	3 899 200	3 899 200				7 798 400

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
fumure organique, biofertilisants, biopesticides, ...).						
Activité 1.1.1.9 : Vulgariser les bonnes pratiques agricoles biologiques (films documentaires, émission débat à la Radio etc.)		17 529 010				17 529 010
Activité 1.1.1.10 : Aménager/Réhabiliter les bas-fonds au profit des production agricole (homme, femme)	199 577 500	199 577 500	199 577 500			598 732 500
Activité 1.1.1.11 : Aménager/Réhabiliter les périmètres irrigués au profit des production agricole (homme, femme)	239 493 000	239 493 000	239 493 000			718 479 000
Activité 1.1.1.12 : Doter les exploitants agricoles (homme, femme) des barrages (Ziou, Bion, Guiba, Béré, Zourmakita, Bazèga, Konioudou, Ipelcé et Guidissi) d'équipements d'irrigations				15 600 000		15 600 000
Action 1.1.2 : Renforcement des systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques dans la région du Centre Sud	67 318 600	6 378 600	6 378 600	6 378 600	6 378 600	92 833 000
Activité 1.1.2.1 : Doter en équipement la station synoptique de Pô et les stations manuelles/automatiques (Manga, Toécé, Saponé, Ipelce, Gonbousgou, Nobéré, Kombissiri, Tiébélé, Ziou, Guiaro, Bétaré) de collecte de données climatiques de l'ANAM dans la région du Centre Sud	29 500 000					29 500 000

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Activité 1.1.2.2 : Créer deux stations synoptiques dans les deux autres provinces de la Région du Centre Sud	31 440 000					31 440 000
Activité 1.1.2.3 : Organiser des sessions de formations au profit des bénévoles en charge du suivi des stations manuelles de l'ANAM pour la collecte de données climatiques de la Région du Centre Sud	2 988 600	2 988 600	2 988 600	2 988 600	2 988 600	14 943 000
Activité 1.1.2.4 : Mettre en place un système de diffusion et communication sur les mises à jour et les alertes en temps réel par notification quotidiennes par SMS, WhatsApp et Appel, etc. au profit des agriculteurs	3 390 000	3 390 000	3 390 000	3 390 000	3 390 000	16 950 000
Action 1.1.3 : Vulgarisation de l'assurance agricole et faciliter l'accès aux financements agricoles dans la région du Centre Sud	3 725 000	9 602 200	9 602 200	9 602 200	3 725 000	36 256 600
Activité 1.1.3.1 : Organiser des campagnes de sensibilisation au profit des coopératives et groupements de producteurs (homme, femme) sur les produits d'assurance agricole disponibles et les démarches de souscription	2 575 000	2 575 000	2 575 000	2 575 000	2 575 000	12 875 000
Activité 1.1.3.2 : Subventionner les coûts de souscription à l'assurances agricoles (Primes d'assurances) au profit des coopératives et groupements de producteurs (homme, femme)	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 250 000

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Activité 1.1.3.2 : Fournir un appui technique aux coopératives et groupements de producteurs (homme, femme) pour le montage technique des dossiers de demande de financement auprès des institutions de microfinance et des coopératives de financement agricoles	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	4 500 000
Activité 1.1.3.3 : Organiser des sessions de formation au profit des coopératives et groupements de producteurs (homme, femme) sur les techniques de gestion financière et de suivi de leurs investissements.		5 877 200	5 877 200	5 877 200		17 631 600
Action 1.1.4 : Promotion des droits d'accès de la femme à la terre surtout en milieu rural dans la région du Centre-Sud	5 705 000	5 705 000	3 495 000	3 495 000	3 495 000	20 995 000
Activité 1.1.4.1 : Organiser des campagnes de sensibilisation au profit des femmes sur l'importance de création des coopératives agricoles	2 210 000	2 210 000				4 420 000
Activité 1.1.4.2 : Fournir un appui technique aux femmes pour la création/formalisation de coopératives agricoles	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	3 600 000
Activité 1.1.4.3 : Organiser des sessions de plaidoyer auprès des autorités, leaders communautaires et propriétaires terriens pour faciliter l'accès des femmes à la terre	2 595 000	2 595 000	2 595 000	2 595 000	2 595 000	12 975 000
Extrant 1.2 : La résilience des écosystèmes naturels est renforcée	**77 500 000**	**81 093 600**	**37 053 600**	**55 538 600**	**30 893 600**	**282 079 400**

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Action 1.2.1 : Renforcement de la conservation des aires protégées et des ressources de biodiversité au niveau provincial et municipale dans la région	2 595 000	24 978 600	2 988 600	2 595 000	-	33 157 200
Activité 1.2.1.1 : Organiser des sessions de formation sur les techniques de collecte de données et de surveillance de la biodiversité et les mesures de conservation des aires protégés au profit des membres des agents techniques des eaux et forêts		2 988 600	2 988 600			5 977 200
Activité 1.2.1.2: Doter les agents des eaux et forêts des ressources matérielles et financières pour la surveillance des aires protégés et de la biodiversité.		21 990 000				21 990 000
Activité 1.2.1.3: Organiser des sessions de plaidoyer/ateliers pour renforcer la participation des communautés à la gestion et la conservation des Aires protégées et à l'utilisation durable des ressources forestières	2 595 000			2 595 000		5 190 000
Action 1.2.2 : Renforcer la gestion durable des forêts et la préservation des ressources de biodiversité	14 905 000	43 115 000	21 065 000	36 955 000	14 905 000	130 945 000
Activité 1.2.2.1: Organiser des campagnes de sensibilisation sur les bonnes pratiques forestières et agroforestières (coupe sélective du bois de feu, de régénération naturelle assistée, de défrichement contrôlé, ...)		6 160 000	6 160 000			12 320 000

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Activité 1.2.2.2 : Créer des pépinières pour produire des plants d'espèces forestières et agroforestières adaptées aux conditions locales.	9 150 000	9 150 000	9 150 000	9 150 000	9 150 000	45 750 000
Activité 1.2.2. 3 : Subventionner les plants et les intrants nécessaires à la reforestation et le reboisement des espèces appétées		22 050 000		22 050 000		44 100 000
Activité 1.2.3.1 : Organiser des campagnes de boisement et de reboisement	5 755 000	5 755 000	5 755 000	5 755 000	5 755 000	28 775 000
Action 1.2.3 : Améliorer la biodiversité aquatique	60 000 000	13 000 000	13 000 000	15 988 600	15 988 600	117 977 200
Activité 1.2.3.1 : Cartographier les Changements dans l'Aire de Répartition des espèces aquatique et Renforcer la Surveillance des Stocks pour Évaluer les Effets du Changement Climatique	47 000 000					47 000 000
Activité 1.2.3.2 : Soutenir les communautés locales dans l'adoption des variétés ou d'espèces plus résistantes pour assurer la durabilité des ressources halieutiques	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	65 000 000
Activité 1.2.3.3 : Renforcer les Capacités des Hommes et des Femmes dans les Pratiques Durables de Pêche				2 988 600	2 988 600	5 977 200
Extrant 1.3 : La résilience du secteur de l'élevage est améliorée	**90 271 629**	**78 337 800**	**115 191 629**	**42 218 600**	**54 691 629**	**374 731 286**
Action 1.3.1 : Amélioration de la santé et production animale	31 408 600	26 908 600	23 920 000	23 920 000	26 908 600	128 645 800

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Activité 1.3.1.1 : Organiser des sessions de renforcement de capacités au profit des agents techniques de l'élevages sur l'insémination artificielle, de sélection des races et autres soins vétérinaires	2 988 600	2 988 600			2 988 600	8 965 800
Activité 1.3.1.2 : Organiser des ateliers et des campagnes de sensibilisation sur les avantages de l'introduction de races améliorées.	2 210 000	2 210 000	2 210 000	2 210 000	2 210 000	8 840 000
Activité 1.3.1.3 : Subventionner l'achat de races améliorées et les frais d'insémination artificielle au profit des groupements (hommes, femmes)		19 500 000	19 500 000	19 500 000	19 500 000	78 000 000
Activité 1.3.1.4 : Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'importance des soins vétérinaires, les bonnes pratiques d'hygiène, le dépistage des maladies et la vaccination régulières pour le cheptel.	2 210 000	2 210 000	2 210 000	2 210 000	2 210 000	8 840 000
Activité 1.3.1.5 : Construire des parcs de vaccination répondant aux normes sanitaires et de sécurité.	24 000 000					24 000 000
Action 1.3.2 : Production et conservation d'aliments pour bétail	21 674 429	22 332 000	21 674 429	1 110 000	21 674 429	88 465 286
Activité 1.3.2.1 : Organiser des ateliers et des campagnes de sensibilisation sur les avantages de la culture fourragère et la valorisation des sous-produits agricoles et des ligneux fourragers.	1 110 000	1 110 000	1 110 000	1 110 000	1 110 000	5 550 000

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Activité 1.3.2.2 : Organiser des sessions de formation au profit des éleveurs sur techniques de production, de transformation et de conservation du fourrage naturel adaptées aux conditions locales.	2 988 600		2 988 600		2 988 600	8 965 800
Activité 1.3.2.3 : Restaurer les pâturages dégradés (Reboisement des espèces appâtées, culture fourragère, etc.)	15 720 000		15 720 000		15 720 000	47 160 000
Activité 1.3.2.4 : Réaliser de Pare feu dans les aires de pâtures (pour empêches les feux de brousses)	1 855 829		1 855 829		1 855 829	5 567 486
Activité 1.3.2.5 : Subventionner la Constructions d'infrastructures de conservation fourragère (magasins, fenils, etc.)		21 222 000				21 222 000
Action 1.3.3 : Exploitation rationnelle des ressources pastorales	37 188 600	26 108 600	29 097 200	17 188 600	6 108 600	114 131 600
Activité 1.3.3.1 : Organiser des sessions de dialogues entre les éleveurs, les agriculteurs et les autorités locales pour une meilleure délimitation et aménagement des zones pastorales (Zone de pâturages, pistes à bétail, aires de repos)	1 560 000	1 560 000	1 560 000	1 560 000	1 560 000	7 800 000
Activité 1.3.3.2 : Organiser des cadres d'échanges entre les éleveurs, les agriculteurs et les autorités locales pour la gestion des conflits liés à la transhumance.	1 560 000	1 560 000	1 560 000	1 560 000	1 560 000	6 240 000

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Activité 1.3.3.3 : Organiser des campagnes de reboisement et de restauration des pâturages dégradés ; et sur l'importance de la protection des arbres et des plantes fourragères.	11 080 000			11 080 000		22 160 000
Activité 1.3.3.4 : Organiser des sessions de formation au profit des éleveurs sur les dangers des feux de brousse et les techniques de prévention, à la création et à la gestion des pares-feux.	2 988 600	2 988 600	2 988 600	2 988 600	2 988 600	14 943 000
Activité 1.3.3.5 : Réaliser des forages pastoraux et des puits pastoraux pour garantir l'accès à l'eau potable pour le bétail dans les communes en déficits de points d'eau (Ipelcé, Zecco, Ziou, Gogo, Béré, Nobéré, etc.)	20 000 000	20 000 000	20 000 000			60 000 000
Activité 1.3.3.6 : Former des comités de gestion des points d'eau au niveau dans chaque commune			2 988 600			2 988 600
Action 1.3.4 : Promotion de l'adoption d'infrastructures animaliers résilientes aux changements climatiques	-	2 988 600	40 500 000	-	-	43 488 600
Activité 1.3.4.1 : Organiser des sessions de formations au profit des éleveurs sur les technologies et type de bâtiments résilients		2 988 600				2 988 600
Activité 1.3.4.2 : Subventionner l'achat de matériaux d'équipements pour logement d'animaux au profit des groupements (hommes, femmes)			40 500 000			40 500 000

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Extrant 1.4 : La résilience des secteurs de l'énergie, des infrastructures, des ressources en eau et de l'assainissement est améliorée	**472 228 600**	**1 025 939 200**	**371 518 000**	**933 518 000**	**961 918 000**	**3 542 621 800**
Action 1.4.1: Promotion des technologies d'énergies renouvelables dans la région du Centre-Sud	6 210 600	6 210 600	10 000 000	10 000 000	47 500 000	79 921 200
Activité 1.4.1.1 : Organiser des sessions de formation sur les technologies d'énergies renouvelable (Installation et de maintenance des installations plaques solaire, fabrication des foyers améliorés, Biomasse) au profit des femmes et des jeunes	6 210 600	6 210 600				12 421 200
Activité 1.4.1.2 : Dotation de matériels sur les technologies d'énergies renouvelable (Matériels d'installation, d'entretiens, de constructions, etc.)			10 000 000	10 000 000		20 000 000
Activité 1.4.1.3 : Subventionner les ménages pour l'acquisition de technologies d'énergies renouvelables (panneaux solaires, installation de Biodigesteurs, etc.)					47 500 000	47 500 000
Action 1.4.2: Promotion des infrastructures résilientes aux changements climatiques	175 000 000	166 210 600	147 500 000	125 000 000	100 000 000	491 210 600
Activité 1.4.2.1 : Mener une étude d'identification des zones à haut risque et identifier de zones de réinstallation plus sûres	15 000 000					15 000 000

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Activité 1.4.2.2 : Mettre en place des formations et des sensibilisations sur l'utilisation de matériaux de construction locaux (la terre crue, la pierre, le bois, la brique de terre comprimée (BTC), le chaume, et technique de tuiles blanches ou des tôles peinte en blanc),		6 210 600				6 210 600
Activité 1.4.2.3 : Fournir un appui financier pour la construction des logements sociaux résilients	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000
Activité 1.4.2.4 : Construire de nouveaux caniveaux et aménagements de caniveaux existants dans les trois provinces	22 500 000	22 500 000	22 500 000			45 000 000
Activité 1.4.2.5 : Aménager les infrastructures routières (voies, Bitumes, etc.) en milieu urbain et rurale	37 500 000	37 500 000	25 000 000	25 000 000		125 000 000
Action 1.4.3: Renforcement du Systèmes d'approvisionnement durables et résilients en eau potable et la préservation des ressources en eau	218 208 000	758 208 000	141 208 000	703 208 000	719 108 000	2 539 940 000
Activité 1.4.3.1 : Appui financier pour la réhabilitation du système d'Approvisionnement en Eau Potable Simplifié (AEPS) et des Points d'Eau Autonomes (PEA) des communes à faible distribution en eau potable (Bazèga (Gaongo, Ipelcé, etc.) ; Nahouri (Guiaro, Zecco, etc.) ; Zoundwéogo (Bindé, Béré, Guiba, etc.)	2 100 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000		8 400 000

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Activité 1.4.3.2 : Octroyer un appui financier pour la construction d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable (Forages, puits modernes équipés de pompe)	26 108 000	26 108 000	26 108 000	26 108 000	26 108 000	130 540 000
Activité 1.4.3.3 : Aménager et réhabiliter les barrages (Doulougou 1, Gaongo, 1, Ipelcé, 1, Kombissiri, 1, saponé, 1, Toécé, 1, Po, 1, Tiébélé, 1, Guiaro, 1 ; Bere, 1, Gon-Boussougou, 1, Nobéré, 1)	94 000 000	47 000 000	47 000 000	47 000 000	47 000 000	282 000 000
Activité 1.4.3.4 : Protéger les berges des cours et plans d'eau (20)	18 000 000	24 000 000	12 000 000	24 000 000	42 000 000	120 000 000
Activité 1.4.3.5 : Assurer l'entretien et la maintenance des ouvrages de mobilisations des ressources en eau des barrages de (Doulougou 1, Gaongo, 1, Ipelcé, 1, Kombissiri, 1, saponé, 1, Toécé, 1, Po, 1, Tiébélé, 1, Guiaro, 1 ; Bere, 1, Gon-Boussougou, 1, Nobéré, 1)	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Activité 1.4.3.6 : Réhabiliter les barrages à Bazèga (Wardogo, Nafbanka, Neblaboumbou) pour fournir une source d'eau pendant les périodes de sécheresse.		550 000 000		550 000 000	550 000 000	1 650 000 000
Activité 1.4.3.7 : Renforcer les capacités des Comités Locaux de l'eau (Doulougou et Saponé)	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	20 000 000
Activité 1.4.3.8 : Elaborer des documents d'informations sur les ressources en eau		55 000 000				55 000 000

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Activité 1.4.3.9: Fournir un appui technique pour la création de comité de gestion et de surveillances des ressources en eau	24 000 000					24 000 000
Action 1.4.4: Amélioration des infrastructures d'assainissement plus résilientes	72 810 000	95 310 000	72 810 000	95 310 000	95 310 000	431 550 000
Activité 1.4.4.1 : Aménager/ Réhabiliter du système d'évacuation des eaux usées et excréta (caniveaux, réseaux d'évacuation)		22 500 000		22 500 000	22 500 000	67 500 000
Activité 1.4.4.2 : Organiser des campagnes de promotion des bonnes pratiques d'hygiène au niveau communautaire	1 560 000	1 560 000	1 560 000	1 560 000	1 560 000	7 800 000
Activité 1.4.4.3 : Subventionner en intrant pour la construction de « latrines à fosse », « fosses septiques à faible débit », « latrines-écosans » et « fosses septiques à haut volume »	71 250 000	71 250 000	71 250 000	71 250 000	71 250 000	356 250 000
Axe 2 : Renforcement de la capacité d'adaptation des populations prenant en compte les inégalités de genre	**769 376 940**	**764 883 440**	**759 526 240**	**759 526 240**	**759 526 240**	**3 787 795 880**
Effet 2 : Des mécanismes de développement socioéconomiques résilients à l'échelle de la région du Centre-Sud sont développés et adoptés par la population	**769 376 940**	**764 883 440**	**759 526 240**	**759 526 240**	**759 526 240**	**3 787 795 880**
Extrant 2.1 : Des mesures de protection sociale adaptative sont mises en place pour renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique de la population de la région du Centre-Sud	**225 434 610**	**225 434 610**	**225 434 610**	**225 434 610**	**225 434 610**	**1 123 458 840**

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Action 2.1.1 : Renforcement de l'aide sociale adaptative	175 750 000	175 750 000	175 750 000	175 750 000	175 750 000	878 750 000
Activité 2.1.1.1 : Octroyer des transferts monétaires (Cash transferts) aux ménages vulnérables au changement climatique	76 000 000	76 000 000	76 000 000	76 000 000	76 000 000	380 000 000
Activité 2.1.1.2 : Subventionner des produits alimentaires de base au profit des ménages vulnérables de la région du Centre-Sud	66 500 000	66 500 000	66 500 000	66 500 000	66 500 000	332 500 000
Activité 2.1.1.3 : Doter les écoles des localités vulnérables de la région du Centre-Sud de vivres pour les cantines scolaires	33 250 000	33 250 000	33 250 000	33 250 000	33 250 000	166 250 000
Action 2.1.2 : Vulgarisation de l'assurance sociale adaptative et promotion de l'emploi	49 684 610	49 684 610	49 684 610	49 684 610	49 684 610	244 708 840
Activité 2.1.2.1 : Accompagner les groupements de producteurs issus des ménages vulnérables de la région du Centre-Sud à souscrire à l'assurance-récolte indexée sur les conditions météorologiques	3 714 210	3 714 210	3 714 210	3 714 210	3 714 210	14 856 840
Activité 2.1.2.2 : Mettre en place des programmes de travail contre rémunération (Cash for Work) au profit des jeunes issus des ménages vulnérables de la région du Centre-Sud	25 080 000	25 080 000	25 080 000	25 080 000	25 080 000	125 400 000
Activité 2.1.2.3 : Financer des activités génératrices de revenus (AGR) au profit des personnes vulnérables de la région du Centre-Sud	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	90 000 000

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Activité 2.1.2.4 : Organiser des sessions de formations en entreprenariat, gestion d'entreprise, budgétisation, comptabilité et marketing au profit des personnes vulnérables de la région du Centre-Sud bénéficiaires des AGR	2 890 400	2 890 400	2 890 400	2 890 400	2 890 400	14 452 000
Extrant 2.2 : La vulnérabilité de la population de la région du Centre-Sud aux maladies climato-sensibles est réduite	**499 033 610**	**499 033 610**	**499 033 610**	**499 033 610**	**499 033 610**	**2 495 168 050**
Action 2.2.1: Renforcement des capacités des centres de santé sur la prise en charge des maladies climato-sensibles	125 287 300	125 287 300	125 287 300	125 287 300	125 287 300	626 436 500
Activité 2.2.1.1: Former les agents(H/F) de santé sur la prise en charge des maladies climato-sensibles (Paludisme, Dengue, Maladies respiratoires, Maladies diarrhéiques...)	2 887 300	2 887 300	2 887 300	2 887 300	2 887 300	14 436 500
Activité 2.2.1.2 : Doter les formations sanitaires (CMA, CM, CSPS, Dispensaire) de matériels de diagnostic et de traitement adaptés	122 400 000	122 400 000	122 400 000	122 400 000	122 400 000	612 000 000
Action 2.2.2 : Développement des capacités de la communauté pour prévenir les maladies climato-sensibles	373 746 310	373 746 310	373 746 310	373 746 310	373 746 310	1 868 731 550
Activité 2.2.2.1 : Renforcer des capacités des associations communautaires de la région du Centre-Sud sur la prévention des maladies climato-sensibles (Paludisme, Dengue, Maladies respiratoires, Maladies diarrhéiques...)	2 587 300	2 587 300	2 587 300	2 587 300	2 587 300	12 936 500

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Activité 2.2.2.2 : Doter les associations communautaires de la région du Centre-Sud en matériel de prévention, de protection contre les maladies climato-sensibles (matériel de nettoyage, Matériel éducatif, Gants jetables, Masques faciaux, Moustiquaires imprégnées d'insecticide, Répulsifs anti-moustiques ...)	3 630 000	3 630 000	3 630 000	3 630 000	3 630 000	18 150 000
Activité 2.2.2.3 : Doter les populations de la région du Centre-Sud en matériel de prévention, de protection contre les maladies climato-sensibles (Masques faciaux, Moustiquaires imprégnées d'insecticide, Répulsifs anti-moustiques, Crème solaire, Vêtements légers et respirants, Vêtements à manches longues ...)	350 000 000	350 000 000	350 000 000	350 000 000	350 000 000	1 750 000 000
Activité 2.2.2.4 : Informer les communautés sur les risques liés aux maladies climato sensibles et les meilleures pratiques pour les prévenir.	17 529 010	17 529 010	17 529 010	17 529 010	17 529 010	87 645 050
Extrant 2.3 : Les communautés de la région du Centre-Sud prennent consciences des risques du CC et adoptent les bonnes pratiques	**44 908 720**	**40 415 220**	**35 058 020**	**35 058 020**	**35 058 020**	**169 168 990**
Action 2.3.1 : Information, éducation, sensibilisation et communication au profit des communautés pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de prévention et l'adaptation au CC	39 551 520	35 058 020	35 058 020	35 058 020	35 058 020	162 254 590

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Activité 2.3.1.1 : Mettre en place un plan d'information, d'éducation, de sensibilisation et de communication au profit des communautés pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de prévention et l'adaptation au CC	4 493 500					4 493 500
Activité 2.3.1.2 : Réaliser et diffuser des supports de communication sur les bonnes pratiques à adopter par les communautés en matière de prévention et l'adaptation au CC	17 529 010	17 529 010	17 529 010	17 529 010	17 529 010	87 645 050
Activité 2.3.1.3 : Conduire des campagnes de sensibilisations au profit des communautés pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de prévention et l'adaptation au CC	17 529 010	17 529 010	17 529 010	17 529 010	17 529 010	70 116 040
Action 2.3.2 : Renforcement des capacités des leaders communautaires sur la prévention et l'adaptation au CC	5 357 200	5 357 200	-	-	-	6 914 400
Activité 2.3.2.1 : Organiser des sessions de formations au profit des leaders communautaires en matière de prévention et l'adaptation au CC	1 557 200	1 557 200				3 114 400
Activité 2.3.2.2 : Doter les leaders communautaires de kits de communications pour la prévention et l'adaptation au CC	3 800 000	3 800 000				3 800 000
Axe 3 : Gouvernance	**110 870 200**	**58 625 200**	**72 684 200**	**16 549 600**	**41 488 600**	**300 217 800**
Effet 3 : La coordination, le pilotage, le suivi-évaluation et la mise en œuvre des	**110 870 200**	**58 625 200**	**72 684 200**	**16 549 600**	**41 488 600**	**300 217 800**

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
actions de résilience et d'adaptation au cc sont efficaces						
Extrant 3.1 : Les structures déconcentrées sectorielles intègrent l'adaptation au CC dans leur processus de planification et de budgétisation	**31 086 200**	**25 061 200**	**25 061 200**	**2 194 200**	**2 194 200**	**85 597 000**
Action 3.1.1 : Renforcement des capacités des acteurs des structures déconcentrées sectorielles de la région du Centre-Sud sur l'intégration de l'adaptation au CC dans leur processus de planification et de budgétisation	21 981 200	21 981 200	21 981 200	2 194 200	2 194 200	70 332 000
Activité 3.1.1.1 : Organiser des sessions de formation au profit des acteurs des structures déconcentrées sectorielles de la région du Centre-Sud sur l'intégration de l'adaptation au CC dans leur processus de planification et de budgétisation	2 194 200	2 194 200	2 194 200	2 194 200	2 194 200	10 971 000
Activité 3.1.1.2 : Mettre à la disposition des structures déconcentrées sectorielles de la région du Centre-Sud des lots d'équipements	19 787 000	19 787 000	19 787 000			59 361 000
Action 3.1.2: Mettre en place un cadre institutionnel et juridique au profit des structures sectorielles sur l'intégration du CC dans le processus de planification et de budgétisation sensible aux changements climatiques	9 105 000	3 080 000	3 080 000	-	-	15 265 000

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Activité 3.1.2.1 : Adopter des textes législatifs sur l'intégration au CC dans le processus de planification et de budgétisation au profit des structures sectorielles		3 080 000				3 080 000
Activité 3.1.2.2 : Prendre des textes d'applications			3 080 000			3 080 000
Activité 3.1.2.3 : Elaborer d'un guide de bonnes pratiques en matière d'intégration de l'adaptation au CC dans le processus de planification et de budgétisation	9 105 000					9 105 000
Extrant 3.2 : Le PRA de la région du Centre-Sud est mis en œuvre efficacement et le niveau d'atteinte de ses résultats est régulièrement établi et diffusé	**79 784 000**	**33 564 000**	**47 623 000**	**14 355 400**	**39 294 400**	**214 620 800**
Action 3.2.1 : Vulgarisation du PRA du Centre-Sud au près des acteurs régionaux	9 766 800	3 136 800	3 136 800	3 136 800	3 136 800	22 314 000
Activité 3.2.1.1 : Réaliser un plan de vulgarisation du PRA de la région du Centre Sud	3 000 000					3 000 000
Activité 3.2.1.2 : Organiser une session de présentation du PRA dans chaque chef-lieu de province de la région du Centre-Sud	3 136 800	3 136 800	3 136 800	3 136 800	3 136 800	15 684 000
Activité 3.2.1.3 : Diffuser le Plan Régional d'Adaptation (PRA) du Centre-Sud auprès des acteurs régionaux en utilisant différents formats tels que des clés USB et des publications sur des sites officiels	3 630 000					3 630 000

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Action 3.2.2 : Création et mise en place d'instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA du Centre-Sud	4 120 000	4 120 000	4 120 000	4 120 000	-	16 480 000
Activité 3.2.2.1 : Elaborer et adopter le texte portant création, organisation, composition et modalités de fonctionnement des Unités Planification, Suivi, Évaluation du PRA de la région du Centre-Sud	PM					-
Activité 3.2.2.2 : Mettre en place les instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud	PM					-
Activité 3.2.2.3 : Organiser des tables rondes des bailleurs pour faire le marketing/plaidoyer/lobbying pour le financement du PRA de la région du Centre-Sud	2 060 000	2 060 000	2 060 000	2 060 000		8 240 000
Activité 3.2.2.4 : Organiser des sessions de plaidoyer/lobbying auprès des décideurs gouvernementaux et parlementaires pour bénéficier davantage de l'accompagnement de l'État	2 060 000	2 060 000	2 060 000	2 060 000		8 240 000
Action 3.2.3 : Renforcement du dispositif de gestion (collecte, traitement, rapports d'analyse, diffusion) des données et des capacités des acteurs des instances de coordination du PRA de la région du Centre-Sud	19 208 600	19 208 600	19 208 600	-	-	57 625 800

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Activité 3.2.3.1 : Doter les instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud de logiciels performants de gestion de données (logiciels de gestion, analyse et traitement des données)	18 000 000	18 000 000	18 000 000			54 000 000
Activité 3.2.3.2 : Organiser des sessions de formation sur la gestion et la production de données au profit des instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud	1 208 600	1 208 600	1 208 600			3 625 800
Action 3.2.4 : Renforcement des capacités techniques et fonctionnelles des instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud	40 798 600	1 208 600	1 208 600	1 208 600	1 208 600	45 633 000
Activité 3.2.4.1 : Organiser des sessions de formation au profit des instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud	1 208 600	1 208 600	1 208 600	1 208 600	1 208 600	6 043 000
Activité 3.2.4.2 : Doter les instances de décision, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du PRA de la région du Centre-Sud de ressources matérielles et logistiques	39 590 000					39 590 000
Action 3.2.5 : Accompagnement pour l'élaboration des rapports de suivi évaluation des activités et de révision du PRA de la région du Centre-Sud	5 890 000	5 890 000	19 949 000	5 890 000	34 949 000	72 568 000

CHAINES DE RESULTATS	2025	2026	2027	2028	2029	Coût quinquennal
Activité 3.2.5.1 : Organiser des missions trimestrielles de suivi du PRA de la région du Centre-Sud	2 880 000	2 880 000	2 880 000	2 880 000	2 880 000	14 400 000
Activité 3.2.5.2 : Elaborer des rapports trimestriels de suivi du PRA de la région du Centre-Sud	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	4 500 000
Activité 3.2.5.3 : Réaliser chaque année une évaluation interne du PRA de la région du Centre-Sud	2 110 000	2 110 000	2 110 000	2 110 000	2 110 000	10 550 000
Activité 3.2.5.4 : Réaliser une évaluation à mi-parcours du PRA de la région du Centre-Sud			14 059 000			14 059 000
Activité 3.2.5.5 : Réaliser une évaluation finale du PRA de la région du Centre-Sud					14 059 000	14 059 000
Activité 3.2.5.6 : Réaliser une révision du PRA de la région du Centre-Sud					15 000 000	15 000 000

Source : Auteur

Annexe 6 : Liste des structures rencontrées

Nombre d'acteurs rencontrés

Ministères/Institutions et agences clés rencontrés	Nombre d'interview réalisée	Nombre total de participant
Niveau central		
DGESS/ Ministère de l'Environnement, l'Eau et de l'Assainissement (MEEA)	1	1
SP/CNDD/ Ministère de l'Environnement, l'Eau et de l'Assainissement (MEEA)	1	1
DGESS/ Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH)	1	3
Agence Nationale de la Météorologie (ANAM)/ Structure en charge des statistiques	1	3
Secrétariat exécutif du fonds vert pour le climat au Burkina Faso (SE-FVC/BF) / Partenaires techniques et financiers (PTF)	1	1
Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE)/ (PTF)	1	1
Institut mondial de la croissance verte (GGGI)[45]/ (PTF)	1	1
Niveau déconcentré		
Gouvernorat	1	2
Conseil régional	1	1
Mairie (Manga, Pô et Kombissiri)	3	3
Direction Régionale du Ministère de l'Environnement	1	2
Direction Régionale du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	1	1
Direction Régionale du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	1	1
Direction Régionale du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique	1	1
Direction Régionale du Ministère de la solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille	1	1
Direction Régionale du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	1	1
Direction Régionale du Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat	1	1
Direction Régionale du Ministère des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière	1	1
Direction Provinciale du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (Zoundwéogo)	2	1
Direction Provinciale du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (Bazèga)	2	3
Direction Provinciale du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (Nahouri)	2	3
Direction Provinciale du Ministère de l'Environnement, l'Eau et de l'Assainissement (Zoundwéogo)	1	2
Direction Provinciale du Ministère de l'Environnement, l'Eau et de l'Assainissement (Bazèga)	1	2
Direction Provinciale du Ministère de l'Environnement, l'Eau et de l'Assainissement (Nahouri)	1	2
Faîtières secteurs de développement (agriculture, élevage et environnement)	9	73 (Dont 38 femmes

[45]Global Green Growth Institute (GGGI)

Ministères/Institutions et agences clés rencontrés	Nombre d'interview réalisée	Nombre total de participant
		et 35 hommes)

Source : A partir de la mission

Liste des acteurs rencontrés

N°	NOM	PRENOM	FONCTION/SERVICE
Structure Central			
1	OUEDRAOGO	GUY	Chef de département prospective et partenariat/ DGESS-MEEA
2	KOUDOUGOU	Philippe	Chef de service du suivi/ DGESS-MARAH
3	DICKO	Mamadou Boureima	Service du suivi/ DGESS-MARAH
4	DIPAMA	Lassane	Service du suivi/ DGESS-MARAH
5	ZOUNGRANA	Joël	DG de l'Agence Nationale de la Météorologie (ANAM)
6	SAWADOGO	Wendyam Lazare	Directeur de la climatologie, du réseau et de la recherche opérationnelle/ ANAM
7	NANA	Boukary	Service climatologie/ ANAM
8	OUEDRAOGO	Basile	Assistant à l'AND, spécialiste à l'adaptation au CC/ SE-FVC/BF
9	SAWADOGO	Abdoulaye	Directeur Général intérimaire du FIE
10	YODA	Mamoudou	Senior Officer NAP Readiness Program/ GGGI
Directions régionales (Centre-Sud)			
11	SAMA	Poko	DP de l'environnement
12	HIEN	Sansan	Chef / SRPSS DRE-CSD
13	YANKENE	Issaka	DR/Transport
14	KONE	Issouf	Chef de service transport
15	ZOUNGRANA	J. G. Isidore	MUSR
16	CONSEIGA	Boureima	Agent Technique en génie civil
17	ADJOUABOU	O. Aimé Franck	Service SPS/ Direction régionale de la santé et de l'hygiène publique du Centre-Sud (DRSHP-CSD)
18	Congo	G. Amos	DR/ DRARAH Centre-Sud
19	KAFANDO	Ousseni	DR de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Sud
20	OUEDRAOGO	Yassia	DR des Infrastructures et du désenclavement
21	KABORE	Manéguinkomba	DR de la solidarité de l'action humaine du genre et de la famille
Directions provinciales (Zoundwéogo, Nahouri, Bazèga)			
22	GOUEM	Issa	DPARAH / Agriculture / UAT
23	SAKANDE	Mariam	DPARAH / élevage / UAT Tuili
24	SAWADOGO	Nestor	DPARAH Zoundwéogo / Chef SPPER
25	KAGONE	Saïdou	DPE / Bazèga CS planification
26	GUINOEGA	Lucien	OPE / Bazèga SPPSS
27	SANOU	Fatogoma	DPARAH / SDAAHM Kaya
28	ZONGO	P. Jean Bosco	Directeur Provincial de l'environnement / Nahouri
29	ZEMBA	Jean Luc	Service Départemental de l'environnement de PÔ
30	BAZIE	Felix	DPARAH de Pô UAT de Sapina

N°	NOM	PRENOM	FONCTION/SERVICE
31	NATAMA	Benoit	ZATE/PO Chef de ZATE
32	GOUBA	Firmin	DPARAH / NHR Chef de service des productions animales et halieutiques
Autorité régionale			
33	NACOULMA / SANOU	Massadalo Yvette	Gouverneur Centre-Sud
34	OUEDRAOGO	Hamado	Conseiller technique Gouvernorat
35	OUEDRAOGO	Hamado	SG du Conseil Régional
36	BOUNDANE	Halidou	Mairie MANGA/ Secrétaire Général
37	OUATTARA	Innocent	Haut-commissariat SCP/ZNW
38	OUEDRAOGO	W. Auguste	Haut-commissariat SAGJ
39	NIKIEMA	W. Edmond	Mairie Kombissiri / SG
40	TAHOURA	Bahoupé	Mairie Pô/Président commission environnement
OSC/ONG de la région du Centre-Sud			
41	OUEDRAOGO	Alassane	Société coopérative TEL-TAABA
42	COMPAORE	Abdoul Razack	Société coopérative TEL-TAABA
43	COMPAORE	Harouna	-
44	COMPAORE	Saada	Association FASO NECRE
45	COMPAORE	A. Aziz	Association Jeunesse, Avenir du Bazèga
46	ZOUNGRANA	Boukare	Association TEEGA WENDE
47	TOE / NIKIEMA	Nadine	SCOOPS Idgri des femmes productrices de soumbala à Ipelcé / membre
48	TAPSOBA	Béatrice	SCOOPS Idgri des femmes productrices de soumbala à Ipelcé / secrétaire
49	NIKIEMA	Alimata	SCOOP TPFNL BUUDYAM Kombissiri
50	NANA	Alizèta	Union des productrices et transformatrices des produits forestiers non ligneux / membre
51	ZOUNGRANA	Bintou	Union des productrices et transformatrices des produits forestiers non ligneux / membre
52	ILBOUDO	Salamata	SCOOPS TPFNL Kombissiri
53	OUEDRAOGO / KAMBOU	Ivone	SCCOPS TPFNL BUUD YAM Kombissiri
54	COMPAORE	Rasmata	SCOOPS TPFNL Kombissiri
55	NIKIEMA	Awa	Association Nogtaba
56	PAKMOGDA	Adeline	Association Nogtaba
57	BAMOGO	Julienne	COOP Relwende
58	SAWADOGO	Martine	COOP Relwende
59	SAWADOGO	Mamounata	COOP Relwende
60	SAWADOGO	Alizèta	COOP Relwende
61	OUEDRAOGO	Ousseni	SG / Interim
62	KONDITAMDE	Joseph	Plat-forme S RIZ/Président
63	KOULA	Paulin	Plat-forme Filière RIZ/Secrétaire
64	COMPAORE	Marceline	Plate-forme Filière RIZ/Trésorière
65	GUIGMA	Jérôme	Union départemental Maraicheculuture
66	OUEDRAOGO	Jean Paul	Union départemental des agriculteurs et Maraicheculuture

N°	NOM	PRENOM	FONCTION/SERVICE
67	COMPAORE	Madelaine	Union départemental des agriculteurs
68	SEGDA	Syprien	ANEBOZ Association Nouvelle Vision d'Embauche Bovin et Ovine de Zoundwéogo
69	BOUDA	M. Henry Joel	ANEBOZ Association Nouvelle Vision d'Embauche Bovin et Ovine de Zoundwéogo
70	NIKIEMA	Jean Baptiste	Société Coopérative Simplifice des Jeunes Eléveurs Nabons-Wendé
71	NIKIEMA	Boukary	Société Coopérative Simplifice des Jeunes Eléveurs Nabons-Wendé
72	TAPSOBA	Fati	Association NAMALG-ZANGA
73	OUEDRAOGO	Dalekignesgo	Association NAMALG-ZANGA
74	BELEM	P. Philippe	Union des GP de Gestion Forestière/Président
75	ZOUNGRANA	P. Julien	Union des GP de Gestion Forestière/Secrétaire à l'information
76	BOUDA	Sophie	SCOOPS Nénégr-nooma/Présidente
77	DARAMKOUM	Aminata	SCOOPS Nénégr-nooma
78	OUEDRAOGO	Yamba Safiéta	S IREPAFER
79	BONKOUNGOU	Samiratou	Association Wéog-laviim
80	COMPAORE	S. Aminata Justine	Association Wéog-laviim
81	SAWADOGO	Boukaré	Association Providence Service
82	TAOKO	Safiatou	Association Providence Service
83	KERE/BELEM	Mariam	AZLY/MANGA Animatrice
84	AYERA	Sedi	Tambolo
85	ANANKANIBOU	Ayékirou Habiba	Secteur 03 Espoir des Jeunes du Nahouri
86	TAGNABOU	A. Samuel	Secteur 06
87	BADIGA	Fatimata	Bazembakwe/Présidente secteur 06
88	NAGUIABOU	A. Safietou	Bazembakwe/membre secteur 06
89	AYERA	Wémaforo	Membre Association Wemoudoé
90	ABIPOU	Akori Hassane	Espoir des jeunes du Nahouri / Président
91	POIBIZAN	Rosalie	Dizenielani
92	GOUNABOU	Diderassouna	Dizenielani
93	WANHIRE	Akibalé Christophe	Kona-Zena
94	BASSONGOBOU	Nassarhoudja	Kona-Zena
95	TIWOGOBOU	Bassirou	Kona-Zena
96	TIETENBOU	A. Kadre	PÔ KONA
97	SANA	Bassirou	PÔ KONA
98	WEDRAOGO	Moumoni	PÔ KONA
99	PIOUBOU	Adama	PÔ KONA
100	CONGO	Soulemane	PÔ KONA
101	KABORE	Adêle	OUEZENA
102	NION	W. Edvige	SCOOPS OUEZENA
103	GANABIZENA	Odette	SCOOPS Disono Dani
104	DJAKUYABOU	T. Amina	SCOOPS Disono Dani

N°	NOM	PRENOM	FONCTION/SERVICE
105	ALIRA	O. Alimata	COOP Wessodiba
106	ALIRA	Ababoué	COOP Wessodiba
107	AVERIBOU	K. Fatimata	Tiouzéna
108	ATOUHOU	Kim Adissa	COOP NEMARO LANA
109	ZANHOUO	Yasmine	COOP NEMARO LANA
110	BILGO	Moussa	Eleveur (PEA)
111	ZONGO	Fati	Coopérative Song-goulé
112	KATIABOU	Adama	Union provinciale des producteurs de volaille locale du Nahouri
113	BOUDA	Soulemane	Union provinciale des producteurs de volaille locale du Nahouri

Source : A partir de la mission

Annexe 7 : Etapes d'élaboration du plan régional d'adaptation

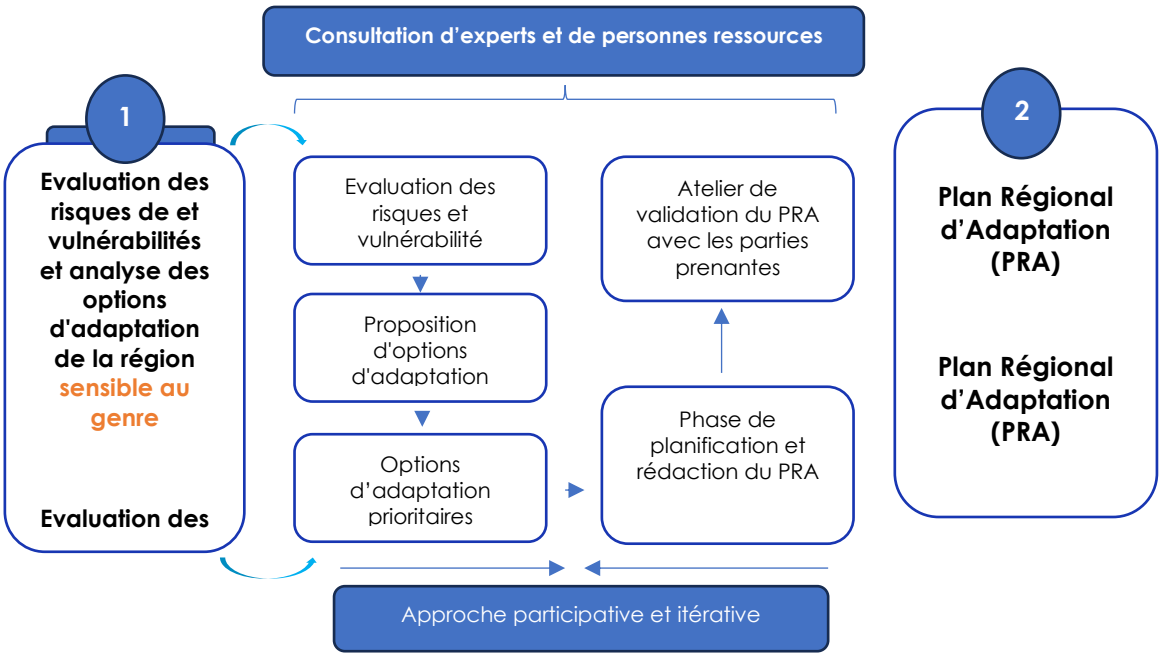

Source : AMD International